

**« Paysages urbains historiques :  
Une nouvelle recommandation de l'UNESCO  
à l'appui de la Convention du patrimoine mondial »**

**Synthèse des journées techniques**

**Bordeaux les 8 et 9 juin 2009**

Journées organisées par

ICOMOS France  
et  
la Convention France UNESCO

avec

la Ville de Bordeaux  
l'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France  
l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire/VSS  
l'Association nationale des biens français du patrimoine mondial

avec le soutien de  
la Direction de l'architecture et du patrimoine –  
Ministère de la culture et de la communication

## **REMERCIEMENTS**

**A la Ville de Bordeaux,**  
et plus particulièrement M. Ducassou, Anne-Laure Moniot

**A la Direction de l'architecture et du patrimoine,**  
et plus particulièrement à Michel Clément

**Au Centre du Patrimoine mondial – UNESCO,**  
et plus particulièrement à Ron Van Oers

### **Aux associations partenaires**

**Aux membres du groupe de travail qui a préparé les journées :**  
Samir Abdulac, Frédéric Auclair, Pierre Clément, Daniel Duché, Marjorie Favre,  
Jean-Lucien Guénoun, Nathalie Lancray, Isabelle Longuet, Yves Luginbühl,  
Jean-louis Martinot-Lagarde, Anne-Laure Moniot, Olivier Poisson, Michèle  
Prats, Marie-Noël Tournoux, Paul Trouilloud,

**Aux 110 participants,**  
chercheurs, professionnels, praticiens, élus

## **S O M M A I R E**

### **Introduction**

**Michel Clément**, Directeur de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la culture et de la communication \_\_\_\_\_ 5

### **Note de présentation et questions pour les ateliers**

**Isabelle Longuet**, Secrétaire de la Convention France-UNESCO pour le patrimoine, membre du Bureau d'ICOMOS France \_\_\_\_\_ 8

### **Réflexions sur le devenir des villes et paysages urbains historiques**

**Yves Dauge**, Sénateur, Président de l'Association Nationale des Biens français du patrimoine mondial \_\_\_\_\_ 14

### **Gestion des villes historiques et conservation des paysages urbains historiques**

**Ron van Oers**, Coordinateur du programme Villes du patrimoine mondial au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO \_\_\_\_\_ 16

### **Ateliers**

**Atelier 1 : Identification du paysage urbain historique** \_\_\_\_\_ 27

- **Introduction** : **Yves Luginbühl**, Directeur de recherche au Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces, CNRS, texte présenté par **Serge Briffaud**

- **Synthèse** : **Anne-Marie Cousin**, Inspectrice générale du patrimoine et de l'architecture honoraire \_\_\_\_\_ 39

**Atelier 2 : Connaissance historique : production et partage** \_\_\_\_\_ 41

- **Introduction** : **Bernard Gauthiez**, Chercheur, UMR « environnement, villes, sociétés », professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon III

- **Synthèse** : **Bruno Fayolle-Lussac**, Chercheur au CEPAGE, CNRS \_\_\_\_\_ 53

**Atelier 3 : Préservation des paysages urbains historiques et mutations contemporaines** \_\_\_\_\_ 58

- **Introduction** : **Daniel Duché**, Architecte – Urbaniste, **Jean-Lucien Guénoun**, Architecte des bâtiments de France

- **Synthèse** : **Guy Burgel**, Professeur de géographie/urbanisme à l'Université Paris X, Nanterre \_\_\_\_\_ 65

**Atelier 4 : Facteurs socio-économiques et culturels des paysages urbains historiques** \_\_\_\_\_ 71

- **Synthèse** : Jean-Yves CHAPUIS, Vice-Président de Rennes-Métropole chargé des formes urbaines \_\_\_\_\_ 71

**Dresde et l'UNESCO : questions sur les catégories de classement et la gouvernance des sites classés au patrimoine mondial**

**Denis Bocquet**, Historien-Urbaniste, Directeur de l'Institut français de Dresde\_73

**Synthèse générale**

**Jean-Louis Martinot-Lagarde**, Chef de L'Inspection générale de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la culture et de la communication \_\_\_\_\_ 79

**Annexes**

84

## **Introduction**

**Michel Clément**, Directeur de l'architecture et du patrimoine,  
Ministère de la culture et de la communication

Je suis heureux d'introduire, avec Dominique Ducassou, maire-adjoint de Bordeaux, le sénateur Yves Dauge, président de l'Association française des biens du patrimoine mondial, et en présence de Claude Jean, directeur régional des affaires culturelles, ces journées de réflexion sur les Paysages urbains historiques, organisées dans la perspective de la réflexion nouvelle menée par l'UNESCO.

Je remercie ICOMOS France, l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et villes à secteurs sauvegardés, représentée également ici par son vice-président, Jean Rouger, ainsi que l'Association nationale des architectes des bâtiments de France, dont le président, Frédéric Auclair, est également présent, d'avoir pris l'initiative, conjointement avec la Convention France-UNESCO pour le patrimoine, de ces journées et de les avoir préparées.

Je remercie enfin Ron Van Oers, du Centre du patrimoine mondial, pour sa présence active.

### **Le projet de l'UNESCO**

Il arrive que des conventions internationales soient oubliées aussitôt signées. A l'inverse, la Convention du patrimoine mondial est bien vivante, et cela depuis 1972. L'ancrage opérationnel dû à la nécessité de gérer des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, mais aussi son insertion dans les objectifs plus larges de développement prônés par les Nations Unies, en font la vivacité.

Dès le début des années 60, l'UNESCO lançait un appel à la préservation des sites urbains, « de plus en plus menacés par les travaux qui résultent du développement de l'industrie et de l'urbanisation, par la spéculation foncière ». C'est le premier organisme intergouvernemental qui s'y intéressait, avant même le Conseil de l'Europe, qui depuis a beaucoup œuvré en faveur du patrimoine. Aujourd'hui elle lance un nouvel appel, face aux problèmes qui se multiplient sur les quelque 300 sites urbains que compte la Liste du patrimoine mondial. A l'échelon mondial qui est celui de l'UNESCO, la tâche est immense : les situations sont contrastées et les approches doivent être différenciées selon les continents, le niveau de développement des pays.

Un projet de recommandation dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial est en gestation, les Etats parties de la Convention

du patrimoine mondial doivent y contribuer. C'est le sujet de ces journées.

## **L'expérience française**

Les premières mesures en faveur de la conservation des centres historiques en France datent aussi du début des années 60. Nous avons progressivement mis en place des outils performants, qui prennent en compte la préservation de l'historicité des lieux et des éléments qui la composent, tout en se posant les questions des usages, des besoins sociaux et de la viabilité économique. Les secteurs sauvegardés (une centaine aujourd'hui), sont des outils dont la précision et l'efficacité sont toujours actuelles. Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, instituées en 1983, se sont également multipliées. Plus récemment, la planification urbaine commune prend aussi en compte le patrimoine.

Mais l'ancienneté de la démarche française sur la conservation urbaine et la performance de nos outils de conservation et de planification urbaines ne nous dispense pas cependant d'une réflexion sur nos pratiques et nos outils. Les évolutions de l'espace urbain constatées dans le monde, en résultat des changements économiques, sociaux et politiques, nous concernent aussi : mondialisation économique, décentralisation des pouvoirs, démultiplication des acteurs, mobilité et infrastructures, étalement urbain, mouvance des implantations industrielles, évolution des comportements individuels, etc..

Face à ces changements de multiples questions se posent :

- Nos outils sont-ils toujours suffisamment efficaces ?
- A quoi bon protéger fortement les quartiers historiques dans le centre des villes si les périphéries et les entrées de ces villes sont catastrophiques ?
- Ne faut-il donc pas prendre en compte la ville et le projet urbain dans sa globalité, voire même à l'échelle de la métropole ?
- Comme réagir face à la densification urbaine prônée par des architectes et urbanistes de plus en plus nombreux, avec les projets de tours qui se multiplient (ce sujet est particulièrement brûlant aujourd'hui avec le projet du Grand Paris) ?
- Que répondre à ceux qui veulent tout déréglementer ?
- Quelle position prendre également dans le débat sur le développement durable, en particulier sur les équipements d'énergie renouvelables, qui vont voir se multiplier les éoliennes et les panneaux solaires par exemple ? Sur cette question, il est important de défendre,

et d'étayer, l'idée que les quartiers historiques sont eux-mêmes très adaptés au développement durable.

## **Conclusion**

La notion introduite par l'UNESCO de « paysages urbains historiques », est relativement nouvelle en France. Elle est intéressante et il faut s'en saisir. Elle peut être l'occasion d'une nouvelle réflexion, d'un nouveau regard, par une convergence entre l'expérience sur les centres historiques et celle plus récente sur les paysages.

Il me paraît important que les professionnels et les collectivités territoriales françaises, aux côtés de l'Etat, participent aux travaux de l'UNESCO sur le sujet ; que la réflexion et la pratique développées en France puissent être mobilisées.

- Bilan de l'expérience française et ce qu'elle peut apporter à la réflexion globale,

- Identification des préconisations, des points qui nous semblent majeurs à intégrer,

Sont les deux objectifs que je propose que vous fixiez à ces journées.

On n'a peut-être jamais tant évoqué le patrimoine mondial en France que depuis ces cinq dernières années. L'UNESCO est un lieu de débat permanent, de confrontation, autour d'objectifs communs - garder la trace de l'histoire humaine, préserver la diversité culturelle et naturelle, que chaque pays met en œuvre avec ses outils propres. Cet échange est pour nous, professionnels et responsables du patrimoine, une source bénéfique de renouvellement des pratiques et des idées.

Enfin je pense qu'il était important que cette réflexion puisse être conduite à Bordeaux, un des sites les plus récemment inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial, qui est une belle illustration de la problématique. Et je remercie vivement le maire Alain Juppé d'accueillir ces journées et leurs participants, et de les accueillir dans l'Hôtel de ville même.

**Note de présentation et questions pour les ateliers**  
**Isabelle LONGUET**, Secrétaire de la Convention France-UNESCO pour le patrimoine, membre du bureau d'ICOMOS France.

En 2005 l'Assemblée générale des Etats-parties de la Convention du patrimoine mondial a décidé d'adopter les conclusions du « Mémorandum de Vienne », un document produit à l'issue d'un colloque organisé pour débattre d'un projet de tour de grande hauteur dans le centre historique de Vienne, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Cette initiative résultait de la multiplication des problèmes de conservation rencontrés dans les sites urbains inscrits, et face auxquels le Comité du patrimoine mondial, instance de pilotage de la Convention, se sentait désarmé. L'inquiétude du Comité est suscitée principalement par des projets de constructions nouvelles – ponts ou tours – provoquant une intrusion visuelle dans un tissu historique constitué. Les problèmes se posent avec autant d'acuité dans les pays du « nord » réputés dotés de politiques solides en faveur du patrimoine, que dans les pays du « sud » qui n'en ont pas ou peu.

La démarche entreprise par l'UNESCO vise à fournir au Comité des outils d'aide à la décision et à faire des préconisations aux responsables des sites inscrits du patrimoine mondial, sur le maintien des valeurs historiques et culturelles qui ont justifié l'inscription. Il est aussi de fournir aux Etats adhérents à la Convention une réflexion susceptible de contribuer à leur démarche politique et réglementaire.

Les textes européens et internationaux sur le patrimoine et la conservation urbaine ont été produits en résultat du grand mouvement des années 70 en faveur de la conservation. Sur l'urbain, au sein de l'UNESCO, la Convention du patrimoine mondial (1972) évoque la notion de « groupe de bâtiments » et a été complétée par la Recommandation de Nairobi (1976), qui s'étend à la notion de « zones historiques », « d'établissements humains » incluant « éléments bâtis et espaces libres », dont la préservation doit être assurée et intégrée à la planification urbaine.

A la même période, se développe la tendance à une prise en compte du patrimoine comme une ressource et un environnement à préserver et à gérer, sous l'influence des travaux de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (1972) ou la Conférence de Vancouver dite Habitat 1976. Ce n'est plus une question d'extension de l'approche savante des objets du patrimoine, ni un dépassement de l'opposition nature/culture, mais une manière totalement différente d'appréhender le patrimoine comme composante d'un environnement humain à gérer de manière intégrée et durable.



Les changements économiques, sociaux et politiques de ces dernières années - mondialisation, démultiplication des acteurs, décentralisation, réduction du rôle de la planification centralisée...- obligent au moins à une réaffirmation de principes toujours d'actualité, mais peu appliqués à l'échelle du monde, mais aussi à un réexamen de l'approche.

C'est le sens que l'on peut donner au travail engagé à Vienne. Le Mémoire introduit la notion de Paysage urbain historique : la ville historique dans son contexte « topographique » et « environnemental », appréhendée dans un « cadre territorial » plus vaste, et qui exprime des « valeurs économiques et socio-culturelles spécifiques » en évolution permanente. Il définit les conditions de l'insertion de l'architecture contemporaine en tissu ancien, une démarche qui nous est familière en Europe, mais l'était beaucoup moins dans l'enceinte du Comité du patrimoine mondial.

Elargissement de l'échelle spatiale et prise en compte du changement inéluctable dans lequel s'inscrit l'action de maintien des traces historiques, sont certainement les deux éléments nouveaux du document.

L'UNESCO propose d'élaborer un projet de *Recommandation* sur ce thème des Paysages urbains historiques, dont l'étude doit démarrer prochainement au sein de ses instances.

Les Journées d'étude proposées pour la France ont pour objectif d'alimenter cette réflexion, par un bilan de l'expérience française et une interrogation de cette notion à la lumière de nos outils.

## **Quatre thèmes**

### **Identification du paysage urbain historique**

*Que peut apporter le recours au terme de paysage pour la conservation urbaine ?  
Qu'est-ce qu'on appelle Paysage urbain historique ?, comment l'identifier, quelles en sont les limites ?*

*Comment est-il produit ?*

La conservation du patrimoine s'est constituée historiquement par cercles concentriques, du monument à l'ensemble, de l'ensemble au centre ou au quartier, sans tenir compte des interactions permanentes entre la ville et son contexte, ni des modes d'extension. Aujourd'hui la compréhension de la ville et sa gestion impose un changement d'échelle. Les processus d'urbanisation ont évolué et un centre ou quartier historique ne peut plus être appréhendé comme un objet fixe, traité isolément.

A partir des travaux réalisés sur les paysages, il est proposé de réfléchir aux Paysages urbains historiques à partir de la notion de structures paysagères, soit

la configuration qui résulte de l'interaction entre un système biophysique (géologie, écologie) et un système social (l'ensemble des activités sociales économiques et politiques) avec son évolution dans le temps. Les Paysages urbains historiques sont la matérialisation d'une intention sociale. Ce n'est pas seulement leur forme ni leur aspect qui doit guider l'analyse ni l'action, mais aussi les facteurs qui sont intervenus dans leur organisation.

La notion de Paysage urbain historique permet ainsi peut-être non pas d'étendre la conservation urbaine au-delà du centre mais plutôt de l'appréhender autrement.

Il conviendra également de s'interroger sur la variabilité temporelle et sociale de la représentation de la ville : le patrimoine urbain est aussi le reflet d'une société à une époque donnée ; il peut être considéré comme une ressource à mettre en valeur et intervenant dans la recomposition socio-économique d'une ville, où peuvent d'ailleurs intervenir des facteurs naturels (exemple de la revalorisation des fleuves dans les villes).

### **Connaissance historique : production et partage**

La connaissance est un préalable fondamental pour faire émerger la substance historique d'un paysage urbain, réintégrer le passé dans le conscient, créer un cadre qui permettra d'évaluer les éléments ou séquences à conserver ou non, produire de la « valeur patrimoniale », et l'inscrire dans la planification.

*Comment cette connaissance est-elle produite ? Avec quels outils ?*

C'est là aussi à une autre échelle que le centre qu'il est suggéré de travailler, celle d'un territoire vaste englobant la ville centre, les espaces péri-urbains et ruraux périphériques.

Etablie le plus souvent par les seuls professionnels de l'archéologie, de l'architecture, de l'histoire de l'art, cette connaissance de la ville est empreinte de leur vision ; mais elle est aussi le produit des pratiques et représentations de ses habitants, dans leur culture et leurs manières de vivre, et des politiques et techniciens qui la fabriquent. Ce qui est désigné dans le mémorandum de Vienne comme un patrimoine immatériel.

Pour un bien inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial, la connaissance détermine la « valeur universelle exceptionnelle ».

*Cette « valeur universelle exceptionnelle » est-elle homogène ou diverse, figée ou évolutive ?*

A une échelle plus ponctuelle, l'UNESCO insiste sur la notion « d'impact » des programmes ou projets nouveaux sur la valeur patrimoniale d'un bien inscrit sur

la Liste du patrimoine mondial. Là aussi, l'étude historique est indispensable pour que le projet se fabrique en rapport à l'histoire du lieu, des forces qui ont amené son évolution.

*Doit-il y avoir une méthode spécifique d'étude d'impact - ou plus justement d'interaction -, pour les biens du Patrimoine Mondial ?*

La connaissance est souvent ce qu'on élague, faute d'argent ou de temps, ce qui conduit à des stéréotypes destinés à porter une image marketing. Pour gérer la ville, il faut une culture historique.

### **Maintien du sens historique du paysage urbain et mutations contemporaines : quels outils et quelle gestion des projets pour une évolution harmonieuse**

La France a développé des outils performants pour la conservation et la planification urbaines. Des outils efficaces, qui prennent en compte la préservation de la matière historique, tout en se posant les questions des usages et de la viabilité économique.

Mais ces outils ont parfois conduit à des attitudes exclusives : soit la « cristallisation » de l'existant, soit l'aménagement entrepris sans connaissance préalable. Ce clivage conservation/ absence de prise en compte du patrimoine persiste encore, même s'il a tendance à s'estomper depuis quelques années.

Pour ce qui est de l'insertion de l'architecture contemporaine dans le tissu ancien, qui constitue une préoccupation forte du Mémoire de Vienne, nos outils la rendent possible ; mais ils n'ont pas toujours empêché l'architecture médiocre « de recours ».

*Quelles conditions doivent être réunies pour parvenir à une architecture contemporaine tout à la fois respectueuse du contexte et de qualité en centre ancien ?*

Le centre historique ne peut fonctionner isolément. Ce qui se passe autour, sur l'ensemble de l'espace urbain, a une incidence sur son devenir. Il faut travailler à l'échelle de la ville globale, la ville dense et l'étalement urbain qui l'entoure. Or, nos outils pour la conservation permettent de bien gérer la micro-échelle et celle des centres urbains, mais sont de mise en œuvre difficile à l'échelle intercommunale et au-delà.

*Comment gérer la grande échelle ? Faut-il faire évoluer nos outils ?*

Le changement est inhérent au développement urbain. Le professionnel du patrimoine, au fil des avis à donner sur les permis de construire, se pose

continuellement la question : qu'est-ce qu'il faut conserver, qu'est-ce qui peut évoluer ?

La préservation des quartiers historiques est en fait la préservation d'une succession d'évolutions. Il y a eu rupture avec les conceptions urbaines hygiénistes et les techniques constructives de la deuxième moitié du XXe s.

*Quel est le seuil de transformation à partir duquel le sens historique d'un lieu disparaît ? Quelle échelle d'intervention, de projet, possible pour le préserver ?*

Les débats de l'atelier dissocieront planification – règlement (de l'urbain comme des zones naturelles), projet et réalisation. Ils aborderont l'importance de la gouvernance et ses outils.

### **Le patrimoine et les facteurs socio-économiques et culturels des paysages urbains historiques**

Le Mémoire de Vienne met l'accent sur la nécessaire prise en compte des facteurs socio-économiques.

La conception française de la gestion urbaine est celle d'une intervention forte des pouvoirs publics, face à celle de la ville libérale. Une intervention publique aujourd'hui décentralisée. Elle régule une ville qui reste évidemment largement produite par l'interaction entre les besoins de la population, les comportements individuels et sociaux – choix d'implantation résidentielle, demande de services, modes de consommation..., et les besoins du marché, que la mondialisation détermine aujourd'hui très différemment – implantation d'entreprises et création d'emplois, promotion immobilière, commerces...

Préserver la dimension historique du paysage urbain ne peut se concevoir sans un travail avec ces forces.

*Cela pose notamment la question des choix d'implantation et de type d'activité économique, commerciale ou industrielle, de la capacité à les réguler, des outils pour le faire. Cela pose aussi la question de l'évaluation des coûts de réhabilitation-réutilisation.*

Le patrimoine produit de la valeur en rendant une ville plus attractive (tourisme, image, chaîne économique du patrimoine).

*Comment s'en servir tout en préservant authenticité et intégrité ?*

Chaque ville est le produit d'une histoire particulière, d'une société particulière. La notion de Paysage urbain historique peut contribuer à faire reconnaître les dynamiques d'évolution, la diversité des acteurs, en dépassant ces oppositions

entre l'ancien et le nouveau, la conservation et le développement, le centre et la périphérie, la nature et le bâti.

Prendre en compte l'histoire d'un lieu et en maintenir la lisibilité n'a pas tant pour but de promouvoir une identité, nationale, locale ou communautaire, que de contribuer à rendre la ville habitable par tous en favorisant une connaissance partagée de l'histoire du lieu où ils vivent par les habitants.

## **Réflexions sur le devenir des villes et paysages urbains historiques**

**Yves Dauge**, Sénateur,  
Président de l'Association nationale des Biens français du Patrimoine mondial

Objectif : formuler des recommandations pour aider l'UNESCO à répondre à des situations complexes.

Situation actuelle : l'UNESCO gère des situations ponctuelles, sans réelle stratégie ni outils techniques ou conceptuels permettant d'aborder la question à une échelle pertinente, l'échelle territoriale. Le problème est pris à l'envers : on considère les objets, on fait des prescriptions sur des éléments « spectaculaires ». Il faut faire un état des lieux du fait urbain dans le monde, et revenir aux fondamentaux.

### **Quelle stratégie urbaine développer ?**

Investir dans la connaissance, donner la priorité à l'intelligence : la gestion doit être l'aboutissement d'un long travail intellectuel. Sinon, « on vit dans l'instantané de la décision, puis tout le monde s'en va ».

Prendre le temps de l'invention du projet.

Développer une stratégie/un projet à l'échelle d'un territoire, traduire la stratégie en termes de planification, à plusieurs échelles.

Dans cette question des échelles celle des espaces publics est importante : lieux de la rencontre, de la culture, où la ville est mise en scène.

Réduire la consommation de l'espace.

Travailler sur les services de base : l'eau, l'assainissement, l'amélioration de la qualité de la vie.

Préserver l'agriculture vivrière périurbaine.

Avoir une vision en termes d'objectifs plutôt qu'une vision normative.

En termes de gouvernance, garder la maîtrise publique du territoire : maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre.

Aborder la question de la décentralisation des pouvoirs vers les autorités locales.

Imaginer comment travailler avec les populations.

Nécessité de professionnaliser, d'investir dans l'intelligence : au niveau des collectivités et au niveau technique (architectes...).

Nécessité de renforcer le dialogue avec les acteurs privés.

Tous ces principes doivent être déclinés différemment selon les villes : il faut faire du projet « sur mesure », inventer le projet pour chaque ville pour en préserver la diversité.

Il faut ainsi articuler ce travail avec la Convention sur la diversité culturelle.

### **L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial :**

On doit mesurer le risque raisonnable qu'on prend avec l'inscription d'un bien, même si le processus de gestion qu'on a engagé n'est pas abouti.

Sortir de la notion trop figée de périmètre : le périmètre est un lieu d'identification et de transmission des valeurs, pas une frontière. Il ne faut pas s'y enfermer, car ce qui se passe à l'intérieur d'un périmètre inscrit au patrimoine mondial dépend de ce qui se passe à l'extérieur, dans le reste de la ville, du territoire environnant : avec les questions de circulation et de mobilité, d'espaces publics, de la mise en scène de la ville qui nécessite, en termes de paysage, de pouvoir regarder l'extérieur depuis l'intérieur, et l'intérieur depuis l'extérieur (par exemple des lieux promontoires pour voir la ville).

Une nouvelle Recommandation est nécessaire, mais elle ne doit pas promouvoir un modèle unique. Elle doit aussi intégrer la dimension sociale.

### **La coopération internationale :**

Il y a un devoir de coopération de la part des pays qui ont un certain niveau de développement des politiques urbaines et de la règle.

Il faut hiérarchiser les enjeux, et ne pas mettre la barre trop haut sur des questions qui ne sont pas essentielles.

Il faut mobiliser les agences de développement, les encourager à financer la connaissance des villes et les outils de planification.

Il faut entraîner les investisseurs dans nos opérations et modifier le comportement de certains acteurs privés.

## **Gestion des villes historiques et conservation des paysages urbains historiques**

**Ron van OERS**, Coordinateur du programme villes du patrimoine mondial au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

*Cette introduction fait partie de la publication à paraître sur la “Gestion des villes historiques” dans le cadre de la Série du patrimoine mondial de l’UNESCO (prévue fin 2009).*

### **Contexte**

En raison de la taille actuelle de la population urbaine mondiale et de son augmentation prévisible<sup>1</sup>, ainsi que de l’insuffisance des politiques reconnaissant et encourageant une utilisation durable des biens du patrimoine, les pressions sur les villes historiques continuent de croître, faisant de la conservation des paysages urbains historiques une des tâches les plus ardues de notre temps. Conséquence directe de cette situation, le temps consacré lors des sessions du Comité du patrimoine mondial à débattre de l’impact des aménagements contemporains dans ou à proximité des villes classées au patrimoine mondial a considérablement augmenté.

De la circulation aux pressions du tourisme, des constructions élevées aux modifications fonctionnelles des centres, les facteurs ayant un effet dommageable sur la valeur culturelle et historique des sites urbains du patrimoine mondial sont nombreux, souvent interdépendants et de plus en plus complexes. Parallèlement à la mondialisation économique et à son expansion rapide, la tendance semble être à la concentration de projets de régénération et aménagement urbains dans les centres historiques. En effet, comme Saskia Sassen l’a remarqué, “le centre des villes et les grands nœuds des zones métropolitaines font l’objet d’investissements immobiliers et de télécommunications massifs tandis que les zones urbaines à faible revenu et les faubourgs plus anciens sont privés de ressources. [...] Ces tendances sont manifestes, avec divers degrés d’intensité, dans un nombre croissant de grandes villes des pays développés et, de plus en plus, dans certains pays en voie de développement qui ont été intégrés dans les marchés financiers mondiaux”<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Si certaines régions urbaines connaissent un réel déclin démographique, comme dans certaines parties de l’Europe par exemple, de manière générale, la population urbaine mondiale progresse régulièrement, la Chine et l’Inde enregistrant en particulier un taux de croissance phénoménal.

<sup>2</sup> Sassen, S., “Whose City Is It?”, in: *Sustainable Cities into the 21<sup>st</sup> Century*, University of Singapore Press, 1999, p.152.



Ces aménagements menacent de plus en plus l'authenticité et l'intégrité – physique ou visuelle – des villes historiques et de leurs paysages urbains hérités, comme l'ont souligné les communautés locales et les organismes de conservation spécialisés tels que l'ICOMOS. Lorsque la valeur universelle exceptionnelle des villes ou zones urbaines inscrites au patrimoine mondial est mise en péril, le Comité du patrimoine mondial intervient pour faire part de ses inquiétudes et demander une réorientation des projets urbains proposés. Ces dernières années en particulier, le nombre mais aussi l'intensité des débats aux sessions annuelles du Comité du patrimoine mondial ont augmenté de manière significative, laissant à penser que le cadre permettant de gérer les questions d'aménagement contemporain au sein de contextes urbains historiques était inapproprié.

Certains chiffres récents illustrent bien la crise actuelle rencontrée par la conservation urbaine<sup>3</sup>. À sa 31<sup>e</sup> session à Christchurch, en Nouvelle-Zélande (juin/juillet 2007), le Comité du patrimoine mondial a revu un total de 84 rapports sur l'état de conservation pour les biens culturels (sur un total de 830 sites alors inscrits sur la Liste du patrimoine mondial), préparés par le Centre du patrimoine mondial en collaboration avec les organisations consultatives, à savoir l'ICOMOS, l'UICN et l'ICCROM. Trente-trois de ces rapports – soit, de façon alarmante, 39 % des sites du patrimoine mondial culturel sur lesquels le Comité a reçu un rapport<sup>4</sup> – se concentraient sur les impacts dommageables potentiels de projets d'aménagement urbain et de régénération, notamment les menaces posées par des projets d'infrastructure, par l'architecture contemporaine et les constructions élevées. (Les autres impacts sont les catastrophes naturelles, les conflits régionaux et le manque de capacité de gestion).

Manifestement, les visions traditionnelles du développement et de la conservation des sites du patrimoine mondial évoluent et les autorités responsables – dans les pays développés tout comme dans les pays moins développés et sur tous les continents – ont du mal à appréhender la question de manière satisfaisante de part et d'autre. Le rapprochement entre développement et conservation des sites protégés a besoin d'un élan nouveau et fort, demandé par une multitude de parties

---

<sup>3</sup> Présentés par l'auteur lors du 5<sup>ème</sup> séminaire international sur "The Changing Role and Relevance of Urban Conservation Charters", au CECI (*Centro de Estudos Avançados da Conservação Integrada*), 19 – 21 novembre 2007, Recife (Brésil).

<sup>4</sup> Il s'agit de Tombouctou (Mali) ; Villes anciennes de Djenné (Mali) ; Le Caire historique (Égypte) ; Thèbes antique et sa nécropole (Égypte) ; Qal'at al-Bahreïn – ancien port et capitale de Dilmun (Bahreïn) ; Site archéologique de Volubilis (Maroc) ; Fort de Bahla (Oman) ; Meidan Emam, Ispahan (République islamique d'Iran) ; Les ruines du Vihara bouddhique de Paharpur (Bangladesh) ; Ensemble historique du palais du Potala, Lhasa (Chine) ; Vieille ville de Lijiang (Chine) ; les biens du patrimoine mondial de Beijing (Chine) ; Zones historiques d'Istanbul (Turquie) ; Tour de Londres (Royaume-Uni) ; Palais de Westminster (Royaume-Uni) ; Quartier du Vieux pont de la vieille ville de Mostar (Bosnie-Herzégovine) ; Centre historique de Prague (République tchèque) ; Centre historique de Tallin (Estonie) ; Vieille ville de Ratisbonne et Stadtamhof (Allemagne) ; Centre historique de Riga (Lettonie) ; Centre historique de Saint-Pétersbourg et ensembles monumentaux annexes (Fédération de Russie) ; Centre historique de la ville de Salzbourg (Autriche) ; Ville de Graz – centre historique (Autriche) ; Paysage culturel de Fertő/Neusiedlersee (Autriche/Hongrie) ; Cathédrale de Cologne (Allemagne) ; Ville de Vicence et les villas de Palladio en Vénétie (Italie) ; Centre historique de Sighișoara (Roumanie) ; Vieille ville d'Avila avec ses églises extra-muros (Espagne) ; Vieille ville de Salamanque (Espagne) ; Liverpool – Port marchand (Royaume-Uni) ; Ville coloniale de Saint-Domingue (République dominicaine) ; Luang Prabang (Laos) et Samarkand (Ouzbékistan). Réf. : WHC.07/31.COM/7B.

prenantes, accompagné d'orientations actualisées pour les communautés locales et les décideurs, y compris le Comité du patrimoine mondial, afin que les impacts potentiels sur la valeur et l'intégrité des sites soient évalués de manière systématique et objective.

C'est pourquoi, à sa 29<sup>e</sup> session en juillet 2005 à Durban, en Afrique du Sud, le Comité du patrimoine mondial a recommandé "que la Conférence générale de l'UNESCO adopte une nouvelle recommandation pour compléter et actualiser les recommandations existantes en matière de conservation des paysages urbains historiques, en mentionnant tout particulièrement la nécessité d'associer l'architecture contemporaine au contexte urbain historique" (décision **29 COM 5D**). Loin d'être un phénomène nouveau, ce point fait débat en matière de conservation urbaine depuis des décennies. Toutefois, il semble que les conditions en vertu desquelles les projets urbains sont actuellement développés aient profondément changé ces dix ou vingt dernières années. De plus, comme la dernière recommandation de l'UNESCO en matière de conservation urbaine a été prononcée il y a plus de 30 ans (à savoir la recommandation de l'UNESCO de 1976 concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine), il est devenu des plus pertinents d'examiner les problèmes actuels et les manières de les traiter.

### **Analyse des instruments internationaux clés**

Il existe un ensemble de documents normatifs, notamment des chartes et des recommandations (plus « modérées ») sur le thème des villes historiques et de leur cadre général. Ces documents ont été utiles pour guider les politiques et pratiques dans le monde entier, souvent avec de bons résultats (une sélection d'instruments internationaux existants fait l'objet d'une brève discussion à l'Annexe 1). Mais les conditions ont changé et les villes historiques subissent désormais des pressions nouvelles du développement et sont confrontées à des problèmes qui étaient inconnus lors de l'adoption de la dernière recommandation de l'UNESCO concernant les sites urbains en 1976, il y a plus de trente ans.

Lors de sa 27<sup>e</sup> session à Paris (2003), après un débat animé sur un projet d'aménagement urbain de la gare ferroviaire Wien-Mitte de Vienne, le Comité du patrimoine mondial a demandé que soit organisé un symposium pour débattre des moyens de réglementer de manière appropriée les besoins de modernisation des environnements urbains historiques, tout en préservant les valeurs incarnées par les paysages urbains hérités, en particulier ceux des villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. En réponse, le Centre du patrimoine mondial a organisé la conférence internationale « Patrimoine mondial et architecture contemporaine – Comment gérer les paysages urbains historiques » à Vienne, en Autriche, en mai 2005. C'est lors de cette conférence que le "Mémoire de Vienne" a été adopté, première ébauche des principes et orientations qui promouvaient une relation harmonieuse et intégrée entre conservation et nouveaux aménagements urbains afin de préserver l'intégrité du paysage urbain historique.

Le Mémorandum de Vienne a constitué la base de la « Déclaration sur la conservation des paysages urbains historiques », adoptée par la *15e Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial* au siège de l'UNESCO en octobre 2005 (résolution **15 GA 7**)<sup>5</sup>. Il est important de noter que le Mémorandum de Vienne n'est pas une charte et qu'il n'a pas, non plus, été conçu comme un document définitif susceptible d'orienter le développement urbain et la conservation pour des dizaines d'années – il s'agissait d'un produit de consensus, établi avec la participation de diverses entités professionnelles, pour servir de catalyseur en vue d'ouvrir le débat.

Le Mémorandum de Vienne est néanmoins considéré comme précieux en tant que trace historique de l'époque, documentant les progrès accomplis dans la compréhension et l'état du débat. C'est un document de transition qui fait allusion à une vision de l'écologie humaine et marque une évolution vers le développement durable et l'élargissement du concept d'espace urbain, désigné comme "paysage" – non pas tant les paysages élaborés et évolués que connaissent la plupart des spécialistes de la conservation mais plutôt les paysages associatifs ou "paysages de l'imagination"<sup>6</sup>. Il doit son importance à sa capacité de faire naître un dialogue entre une vaste section transversale de la communauté et entre les disciplines sur la question des aménagements contemporains dans les villes historiques. En prenant le rituel et l'expérience comme points de départ pour comprendre l'importance des espaces urbains historiques, les professionnels de la conservation seront tenus de remettre en cause l'héritage des approches du XXe siècle. Le dialogue est considéré comme étant la principale valeur du Mémorandum de Vienne.

En réponse à la demande du Comité du patrimoine mondial faite à la Conférence générale de l'UNESCO d'adopter une nouvelle recommandation pour compléter et actualiser les recommandations existantes en matière de conservation des paysages urbains historiques, un groupe d'experts international a analysé et débattu, sous la houlette du Centre du patrimoine mondial, des documents normatifs les plus pertinents en vue de leur applicabilité aux cas actuels de conservation urbaine et de développement. A la page suivante, un tableau propose une analyse comparative des grands principes de quatre instruments clés, dont le Mémorandum de Vienne.

L'analyse et les principales discussions du groupe d'experts ont abouti à la conclusion qu'une nouvelle dynamique dans le domaine de l'architecture et du développement urbain, notamment des processus mondiaux/non locaux, a créé de nouveaux défis pour la conservation et la gestion du patrimoine urbain, comme le

---

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse <http://whc.unesco.org/en/cities>

<sup>6</sup> Principal résultat de la table ronde organisée par Christina Cameron, Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, université de Montréal, 9 mars 2006 ; disponible à l'adresse <http://www.patrimoinebati.umontreal.ca>

Comité du patrimoine mondial a pu s'en rendre compte lors de ses sessions annuelles. Ces défis exigent de nouvelles approches et un examen critique des normes et orientations établies il y a plus de trente ans.

Si les principes généraux de la recommandation de 1976 sont considérés comme étant toujours valides, tel n'est pas le cas de la politique proposée ni des stratégies recommandées mises en avant dans ce document. Le groupe d'experts a par conséquent suggéré d'envisager la recommandation de l'UNESCO de 1976 comme un document majeur de cette période, mais de la compléter par une nouvelle recommandation prenant en compte la mutation qu'ont connue, au cours des 30 dernières années, les concepts de conservation des zones urbaines historiques, l'affinement et la mise à l'essai des politiques et l'évolution du vocabulaire du métier de la planification.

En décembre 2007, ces suggestions ont été incluses dans un rapport informatif adressé à l'ensemble des organisations consultatives (ICOMOS, UICN et ICCROM) ainsi qu'aux organisations partenaires et aux institutions qui font partie du groupe de travail *ad hoc* sur les paysages urbains historiques pour leur demander leurs commentaires officiels et leurs suggestions<sup>7</sup>. Toutes ces organisations ont répondu de façon positive, se félicitant du débat actuel et se prononçant en faveur d'un travail sur l'actualisation de la recommandation relative à la conservation des paysages urbains historiques. L'ICOMOS a notamment fait part de quelques observations clés qui ont développé davantage le concept de paysage urbain historique, comme se rapportant à « ... la perception sensorielle du réseau urbain et de son cadre. Un système de composantes matérielles (plan urbain, système parcellaire, constructions, espaces non bâtis, arbres et végétation, mobilier urbain, etc.) et leurs relations, qui sont le résultat d'un processus, conditionné par des contraintes sociales, économiques, politiques et culturelles au fil des ans. Le concept [de *paysage urbain historique*] contribue à lier les éléments du patrimoine matériel et immatériel et à évaluer et comprendre la ville ou l'espace urbain comme un processus, et non comme un objet »<sup>8</sup>.

### **L'initiative « paysage urbain historique » (HUL)**

Avec le soutien des États parties à la Convention du patrimoine mondial, du Comité du patrimoine mondial, des organisations consultatives et des diverses organisations professionnelles, le Centre du patrimoine mondial a engagé un processus de réunions régionales de consultation pour recueillir les suggestions des

---

<sup>7</sup> Le groupe de travail *ad hoc* se compose d'experts intervenant en leur propre nom ainsi que de représentants de l'Union internationale des architectes (UIA), de la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA), de la Fédération internationale pour l'habitation et l'urbanisme (IFHP), de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OWHC) et du Fonds Aga Khan pour la culture (AKTC), soit un total de 15 professionnels internationaux de différentes régions géoculturelles, disciplines, organisations et instituts de recherche.

<sup>8</sup> Annexe de A. Conti à : *Observations de l'ICOMOS sur le document informatif du Centre du patrimoine mondial à propos de l'élaboration d'une recommandation révisée de l'UNESCO sur la conservation des paysages urbains historiques* (5 déc. 2007), ICOMOS, Paris, février 2008.

experts sur les concepts, définitions et approches des paysages urbains historiques en tant que contenu potentiel d'une nouvelle recommandation de l'UNESCO.

À ce jour, trois réunions régionales d'experts ont été organisées par le Centre du patrimoine mondial et ses partenaires, à Jérusalem (juin 2006), Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie (janvier 2007) et Olinda, Brésil (novembre 2007), en plus de deux réunions de planification qui se sont tenues au siège de l'UNESCO (en septembre 2006 et novembre 2008). Globalement, les trois réunions ont suscité un large soutien au processus d'étude des approches et outils de la conservation des paysages urbains historiques en cours, dans lequel le Mémoire de Vienne de 2005 a largement été reconnu comme étant une base utile et un travail en cours.

Lors de ces réunions, le débat général a porté notamment sur les principaux aspects qui ont profondément modifié la discipline et la pratique de la conservation du patrimoine urbain, à savoir :

1) L'importance du paysage, en tant que stratification de dynamiques urbaines antérieures et actuelles, avec interaction entre environnement naturel et bâti.

Auparavant traité par le « zonage », cet aspect est aujourd'hui abordé sous l'angle de la continuité – des relations, des valeurs et de la gestion. L'adoption d'une approche holistique en matière de conservation du patrimoine s'est traduite par une complexité accrue des processus d'identification de l'importance et de protection des valeurs – en plus des objets – que l'on commence seulement à comprendre. Il est toutefois déjà devenu évident que la notion traditionnelle de groupes d'édifices, ensembles historiques ou centres villes, qui les identifie comme des entités distinctes au sein d'un ensemble plus vaste, ne suffit plus désormais à protéger leurs caractéristiques et qualités contre la fragmentation, dégénérescence et, en définitive, perte de valeur. Une approche du paysage, où tout est stratifié et interdépendant et où l'intégrité devient donc une composante essentielle, semble plus appropriée pour s'attaquer à la gestion du changement au sein d'environnements urbains historiques complexes.

2) Le rôle de l'architecture contemporaine, précédemment considérée comme « contextualisation de nouvelles constructions ».

Le rôle de l'architecture contemporaine aujourd'hui semble être plus apparenté aux stratégies de marketing urbain qu'à la réalisation d'un espace urbain. En particulier, l'éclosion massive d'édifices iconiques en tant que l'expression culturelle même des villes dynamiques est préoccupante, la plupart d'entre eux étant délibérément juxtaposés aux monuments ou ensembles historiques afin d'attirer l'attention et de créer ce qui est donné comme l'image de progrès<sup>9</sup>. Charles Jencks explique que le concept de l'édifice iconique a une longue histoire et n'est par

---

<sup>9</sup> Voir également : Van Oers, R., "Preventing the Goose with the Golden Eggs from catching Bird Flu", in : Cities between Integration and Disintegration: Opportunities and Challenges, ISoCaRP Review 02, Sitges 2006 – disponible à l'adresse <http://whc.unesco.org/en/cities>

conséquent pas nouveau. Toutefois, il signale qu'avec l'émergence de l'architecture iconique actuelle, nous faisons l'expérience de "la circularité vide de sa signification, son apparence comme signe pur, avec une importance uniquement médiatique"<sup>10</sup>. Le débat sur la désirabilité d'édifices iconiques occasionnels comme ajouts nécessaires à nos lignes d'horizons plus traditionnelles est légitime mais l'enjeu est plus pressant. Les politiciens, administrateurs et investisseurs considèrent de plus en plus ce type d'architecture comme une belle imitation des styles du passé, tout en oubliant que lorsque les exceptions à la règle deviendront la règle, cela aura de graves conséquences notamment pour le fonctionnement de la ville. Selon Jencks, "le décorum urbain, la morale commune, le partage de la rue et les transports collectifs sont nécessaires pour que la ville fonctionne. C'est pourquoi il y a des codes du bâtiment"<sup>11</sup>. Le respect du paysage urbain hérité par conséquent, lorsque de nouvelles interventions sont conçues, relève bien plus que de la simple nostalgie et garantit que les monuments, les ensembles historiques et les quartiers "fonctionnent" – et continuent de fonctionner ensemble comme un tout.

3) Les aspects économiques et l'évolution du rôle des villes, avec en particulier les processus non locaux, tels que le tourisme et le développement urbain, influencés par des acteurs de changement externes.

Lorsque les acteurs locaux génèrent des projets de développement dans des villes ou grandes villes historiques, la valeur culturelle et historique du lieu est souvent bien connue et partagée, ce qui rend l'obtention d'un consensus sur la manière de bien la protéger relativement facile. Toutefois, dans leur rôle de moteurs de la croissance et du développement régionaux, de plus en plus de villes ont besoin de faire appel à des capitaux étrangers et à des sociétés qui sillonnent le monde en quête d'un endroit où réaliser des bénéfices – mais qui savent très peu de choses de l'importance et des valeurs locales ou ne s'en soucient guère. Les autorités municipales doivent alors jongler entre l'intérêt des investisseurs étrangers et la sauvegarde des valeurs locales, exercice d'équilibrisme qui est souvent mission impossible. Cependant, même dans ce jeu peu franc, les villes historiques peuvent faire montre d'influence en offrant leur patrimoine comme argument clé de vente, en vertu duquel elles peuvent demander des concessions vis-à-vis du plan d'aménagement ou de la solution architecturale retenus pour le projet urbain, afin d'atténuer les impacts sur l'environnement historique. Et c'est dans ce processus de négociation que clarté et conviction sont fortement requises, engendrées par de nouvelles orientations internationalement acceptées.

En ce qui concerne les recommandations spécifiques découlant des réunions régionales<sup>12</sup>, les points suivants méritent d'être notés :

a) La réunion de Jérusalem a préconisé :

---

<sup>10</sup> Jencks, Ch., *The Iconic Building – The Power of Enigma*, Frances Lincoln Ltd, Londres 2005, p.68.

<sup>11</sup> Idem, p. 17

<sup>12</sup> Le texte intégral des comptes rendus de ces réunions régionales est disponible à l'adresse <http://whc.unesco.org/en/cities>

- un processus de cartographie culturelle comme outil d'identification du *genius loci* des zones historiques dans leur cadre général ;
- des évaluations d'impact améliorées couvrant les questions environnementales mais également les aspects visuels, culturels et sociaux.

b) La réunion de Saint-Pétersbourg a insisté sur la nécessité :

- d'une réflexion approfondie sur les liens entre paysages culturels, tels que définis dans les *Orientations*, et les paysages urbains (historiques) ;
- d'une approche intégrée de l'urbanisme et de la conservation du patrimoine pour concilier développement urbain et investissement, qui s'accélèrent, par exemple, dans une grande partie de l'Europe centrale et de l'Est à l'heure actuelle.

c) Lors de la réunion d'Olinda, d'importantes discussions ont eu lieu sur :

- l'élargissement de la compréhension des villes historiques par une révision des *Orientations* en incluant la notion de "sites" en tant que catégorie supplémentaire pour proposer l'inscription de villes historiques, catégorie qui faciliterait une approche holistique de la conservation du patrimoine (contre l'actuelle notion d'"ensembles de bâtiments") ;
- la recherche et le développement en tant qu'outils performants pour la conservation urbaine ;
- la prise en charge des disparités sociales et de la viabilité environnementale des zones urbaines, en particulier dans le contexte de l'Amérique latine.

## **Vers un cadre de gestion des villes historiques nouveau**

Bien que le précédent paragraphe ne contienne qu'une sélection des recommandations avancées, on peut observer qu'il s'en dégage déjà un nouveau paradigme pour la conservation des villes historiques. Lentement, il semble que nous quittions les concepts du XIXe siècle et du début du XXe siècle, résultant de l'approche plutôt statique de la préservation des monuments (à savoir le principe de "précaution"), sans dénigrer l'influence qu'ils ont eue sur notre courant de pensée actuel en conservation urbaine, pour des processus plus dynamiques dans lesquels la sauvegarde de l'importance culturelle joue un rôle essentiel.

L'importance culturelle est définie comme "une valeur esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle pour les générations passées, présentes ou futures. [Elle] est synonyme de valeur patrimoniale et de valeur patrimoniale culturelle susceptible de changer en conséquence de l'histoire ininterrompue du lieu [tandis que] la compréhension de la valeur culturelle peut évoluer en conséquence de nouvelles informations"<sup>13</sup>. Ce qui signifie que les objets et les espaces, également par leur utilisation, sont imprégnés de qualités et valeurs, qui

---

<sup>13</sup> Article 1 de la Charte Burra de l'ICOMOS Australie ; voir <http://www.icomos.org/australia/burra.html>.

doivent être définies – et redéfinies, par chaque génération – afin de parvenir à des interventions durables qui protègent et si possible améliorent ces valeurs pour les groupes d'individus, les communautés et la société au sens large.

Comme en général le monde évolue vers une complexité croissante, cette approche est également de plus en plus complexe, ce qui peut être considéré comme un simple reflet de la réalité mondiale. Toutefois, cette complexité accrue rend nécessaire la formulation de conseils plus précis. Comme Susan Macdonald l'a remarqué, "les orientations aident à donner un caractère de certitude. [...] Les endroits où l'on comprend le lieu sont généralement ceux qui ont les meilleurs systèmes en place pour entretenir et conserver ces valeurs et gérer, de même, de la manière la plus aboutie, le changement. Lorsqu'il y a compréhension, les orientations sont probablement moins importantes"<sup>14</sup>. Comme nous l'avons déjà souligné, l'importance des débats lors des sessions annuelles du Comité du patrimoine mondial indique que la compréhension des qualités à protéger et des valeurs inhérentes aux villes historiques à conserver tend à s'amenuiser.

Par conséquent, à sa 32e session à Québec (Canada) en 2008, le Comité du patrimoine mondial, par sa décision **32 COM 7.2**, et l'Assemblée générale des États parties à la *Convention du patrimoine mondial*, par sa résolution **16 GA 11**, ont exprimé leur soutien continu à l'égard de l'initiative « paysage urbain historique » (HUL). La décision **32 COM 7.2** a proposé une révision des sections pertinentes des *Orientations* dans l'optique d'élargir les catégories en vertu desquelles les villes historiques peuvent être inscrites, facilitant ainsi une approche plus holistique de la gestion des villes historiques en temps utile. Elle a également rappelé la décision **29 COM 5D**, recommandant que la Conférence générale de l'UNESCO réglemente la conservation des paysages urbains historiques au niveau international sous la forme d'une nouvelle recommandation de l'UNESCO.

Le Mémoire de Vienne donne la définition de travail du « paysage urbain historique » : "ensembles de bâtiments, structures et espaces libres, dans leur cadre naturel et écologique, y compris les sites archéologiques et paléontologiques, constituant des établissements humains dans un milieu urbain sur une période de temps pertinente, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, préhistorique, historique, scientifique, esthétique, socioculturel ou écologique"<sup>15</sup>. Si cette définition de travail a aidé à concentrer l'attention sur les éléments caractéristiques dans le panorama urbain tels que les modes d'utilisation des terres, l'organisation spatiale, les relations visuelles, la topographie et la végétation, elle a néanmoins été considérée par beaucoup comme

---

<sup>14</sup> Macdonald, S., "The Real Thing: Authenticity, Heritage Significance & Conservation", in *The Double Dimension: Heritage and Innovation*, The Royal Australian Institute of Architects, août 2004, p.37.

<sup>15</sup> UNESCO, *Mémoire de Vienne sur le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine – Gestion du paysage urbain historique*, Centre du patrimoine mondial, Paris, 20 mai 2005.



non différente, au fond, des définitions plus traditionnelles de la ville – c'est-à-dire qu'elle dépendait toujours beaucoup des attributs physiques au lieu d'englober la notion complète d'un système urbain.

Lors de ces trois dernières années, avec de nombreux groupes de discussion de l'ICOMOS dans plusieurs régions du monde<sup>16</sup>, la définition du paysage urbain historique a fait l'objet de nombreux débats – et continuera incontestablement de faire l'objet de multiples discussions dans les années à venir. Tel était, somme toute, un des objectifs de l'initiative HUL. Pour l'instant, la définition suivante, qui constitue l'état du débat, a été arrêtée lors de la réunion d'experts en matière de planification qui a eu lieu au siège de l'UNESCO en novembre 2008 :

*Le paysage urbain historique est un état d'esprit, une compréhension de la ville, ou parties de la ville, comme le résultat des processus naturels, culturels et socio-économiques qui la construisent du point de vue spatial, temporel et « expérientiel ». Il est autant question d'édifices et d'espaces que de rituels et de valeurs que les hommes amènent dans la ville. Ce concept englobe les strates de la valeur symbolique, du patrimoine immatériel, des valeurs perçues, de ce qui lie les éléments composites du paysage urbain historique, mais aussi de la connaissance locale incluant les pratiques de construction et la gestion des ressources naturelles. Son utilité réside dans la notion qu'il porte en lui une aptitude au changement.*

Si cette définition est plus englobante et hautement inclusive, ce qui fait toute la différence se trouve sans doute en fin d'énumération : l'acceptation du CHANGEMENT comme élément inhérent de la condition urbaine. Cela a peut-être été le plus important obstacle sur le chemin du progrès dans la discipline de la conservation urbaine ces dix dernières années, la communauté de la conservation en particulier ayant du mal à l'accepter par rapport à son idéologie fondamentale voulant préserver les monuments et les sites aussi intacts que possible, ou n'étant autrement pas capable de parvenir à un consensus sur l'étendue du changement admissible.

Après tout, beaucoup ont soutenu que les “villes sont plus que des édifices et des places où les gens survivent simplement. Elles sont les berceaux de l'activité sociale et économique, où la diversité même des interactions crée de nouvelles initiatives, de nouvelles idées et de nouvelles énergies. Les villes doivent être recrées comme des lieux séduisants où les gens voudront intentionnellement vivre et travailler et où ils pourront profiter de loisirs et de divertissements culturels ”<sup>17</sup>. Enfin, semble-t-il, cette notion trouvera sa place dans les politiques et stratégies de conservation urbaine, ce qui, contrairement aux craintes des tenants d'une

---

<sup>16</sup> Coordonné par G. Araoz, alors Secrétaire général de l'ICOMOS US, actuel président de l'ICOMOS.

<sup>17</sup> Roberts, P. et H. Sykes (ed.), *Urban Regeneration – A Handbook*, Sage Publications, Londres 2000, *op.cit.* p.158.

préservation figée, aidera à ouvrir la voie pour une meilleure conservation et une meilleure gestion des villes historiques.

### **Conclusion**

En octobre 2009, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution demandant l'élaboration d'une nouvelle recommandation en matière de conservation des paysages urbains historiques. Il convient de signaler que ce projet de nouveau document normatif ne serait pas spécifique aux villes du patrimoine mondial mais élargi à toutes les villes historiques. Ainsi à partir de 2010, une série de textes sera rédigée, s'inspirant des définitions et approches élaborées dans le contexte de l'initiative HUL et incluant la plupart des propositions avancées dans ce document. Le projet de texte définitif sera présenté à la session printanière du Conseil exécutif de l'UNESCO en 2011, pour adoption par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 36e session à l'automne 2011.

Dans les deux ans à venir, les consultations au niveau international seront de la plus grande importance pour garantir que l'élaboration et l'adoption de la nouvelle recommandation reçoivent l'attention et le soutien politique qu'elles méritent. Parallèlement, cela prouve que, dans l'intérim, l'élaboration du Mémorandum de Vienne en 2005 était nécessaire pour pallier cette période de crise et ouvrir de nouveaux modes de pensées, le temps que de nouvelles orientations soient discutées et approuvées en 2011.

**Ron van OERS**, Coordinateur du programme villes du patrimoine mondial  
au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

© Dr. Ron van Oers

## Atelier 1 : Identification du paysage urbain historique

**Introduction : Yves LUGINBUHL**, Directeur de recherche au Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces, CNRS.  
Texte présenté par **Serge BRIFFAUD**, directeur de recherche au CNRS (CEPAGE)

L'UNESCO a pris acte progressivement des transformations radicales qui touchent non seulement les paysages naturels et culturels, mais également les paysages urbains et en particulier les centres historiques des villes où la pression foncière, le tourisme et les processus de mondialisation de l'économie, les questions environnementales comme le changement climatique notamment, « *sont tous porteurs de nouveaux problèmes s'agissant de la conservation et de la gestion du patrimoine urbain.* »

Mais si le constat de ces transformations peut effectivement être dressé et précisé dans de plus amples détails, il reste cependant à s'entendre sur ce que recouvrent ces paysages urbains historiques et sur les limites dans lesquelles ils peuvent être circonscrits. Le sens commun paraît s'accorder de cette expression de « paysages urbains historiques » en les assimilant aux centres anciens, mais il n'est pas encore fermement établi de définition ni de méthodes pour les identifier. Et avant de pouvoir agir sur le maintien de ce qui peut être considéré comme patrimoine urbain, il est évidemment nécessaire de délimiter ses contours.

Nous ne reviendrons pas sur la tendance générale qui a réduit le paysage à la campagne et a le plus souvent éliminé le paysage urbain ; d'une part cette assimilation du paysage au paysage rural n'est pas unanime<sup>18</sup> et d'autre part, elle n'est plus vraiment efficiente aujourd'hui où la question du paysage s'est étendue au domaine de l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. La Convention Européenne du Paysage précise d'ailleurs dans son article 5 (champ d'application), que tous les territoires peuvent être considérés comme porteurs de paysages et en particuliers les villes ; par ailleurs, elle élargit le domaine du paysage aux paysages du quotidien, rompant avec une tradition qui consistait à restreindre le paysage aux sites exceptionnels, dans la ligne des lois de protection des sites qui ont marqué les premières politiques nationales en faveur des paysages en Europe et sur le continent américain<sup>19</sup>.

Nous pouvons d'ailleurs partir du postulat qu'à partir du moment où ce terme est utilisé, il est alors nécessaire de lui donner un sens par rapport à ce que la société y perçoit. Et même si le terme de paysage urbain n'est pas utilisé comme il l'est

---

<sup>18</sup> La langue anglaise qui assimile le terme « landscape » à la « countryside » propose par ailleurs le terme de « townscape » et de « seascape » pour désigner le paysage urbain d'une part et le paysage maritime d'autre part.

<sup>19</sup> Voir notamment le Premier Congrès International sur la protection des paysages qui eut lieu à Paris en 1910.

pour la campagne ou les paysages « naturels », il reste que le débat sur la forme de la ville réactive précisément la question du paysage urbain, comme on a pu le constater à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> entre les partisans de la ville à trame viaire régulière et ceux de la ville à trame viaire irrégulière, ou avec les propositions de ville et de systèmes de parcs (LN Forestier), notamment.

La question de l'identification des paysages urbains historiques soulève donc de multiples problèmes liés non seulement aux objets assemblés qui composent le paysage urbain d'une part et à leur sens par rapport aux représentations sociales de la ville ou des paysages mais également par rapport à l'historicité des villes concernées ; ce qui revient à s'interroger d'une part sur les éléments qui concourent à la formation d'un paysage urbain historique et d'autre part sur ce qui en fait le caractère historique. C'est-à-dire d'un côté sur les éléments, monuments, constructions diverses, espace public, équipements, etc., qui fournissent au paysage son identification à un paysage urbain historique et de l'autre sur la période de l'histoire qui justifie ce caractère historique. Or, dans la première perspective comme dans la seconde, il n'est pas utile de s'engager dans une réflexion approfondie pour se rendre compte que les réponses sont sujettes à discussion et à de nombreuses ambiguïtés.

## **I. La composition d'un paysage urbain historique.**

Le sens commun pourrait définir un paysage urbain historique par la composition qu'il offre au regard d'éléments construits ou non construits renvoyant à l'époque où une société les a organisés dans un espace délimité. L'ensemble de cette composition, datée, constitue un agencement de formes qui, rassemblées et structurées dans l'espace, peut être ainsi considéré comme un paysage urbain édifié pendant la période datée. Ce paysage pourrait être délimité grâce au constat de la rupture spatiale et formelle que provoque la présence d'éléments construits et non construits n'appartenant pas à la période considérée : c'est le regard et sa capacité à identifier à la fois la composition et ses limites qui définissent ainsi un paysage urbain historique. Une telle méthode empirique révèle cependant vite ses limites : elle ne s'attache qu'aux formes et à leur organisation et ne prend pas en compte les transformations qui ont pu intervenir et qui peuvent apporter des « artefacts » dans la composition : la modification d'une façade, d'un toit, d'un revêtement de sol qui ne correspondent pas à la période historique considérée peuvent en effet troubler l'authenticité du paysage urbain historique. Elle évacue également les effets que la représentation commune de cette composition paysagère urbaine peut provoquer sur l'identification du paysage urbain historique : un quartier d'origine médiévale dans l'organisation des éléments construits et non construits peut être envisagé différemment parce que ces éléments ont été modifiés jusqu'à un seuil qui ne permet pas de le considérer comme d'origine médiévale, alors que la structure de l'époque est restée présente. Il suffirait peut-être de quelques façades à pans de

bois pour que cette représentation « colle » à l'origine médiévale et modifie la perception que le regard commun s'en fait.

L'identification des paysages dans les atlas des paysages correspond à la définition du paysage que la Convention Européenne du Paysage en fournit : « *Partie de territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Cette définition permet de progresser dans l'identification d'un paysage urbain historique : d'une part, celui-ci correspond à un objet matériel, d'autre part cet objet est perçu par des individus ou une société, et par ailleurs, il dépend de facteurs biophysiques et sociaux et de leurs interactions. Appliquée au paysage urbain, cette définition soulève quelques questions qui permettent d'aller en effet plus loin que la définition empirique que le seul regard permet.

Le paysage urbain historique est tout d'abord un objet fait de matières, minérales apparemment, mais aussi biotiques, comme peuvent l'être des végétaux, de l'eau, etc. Cette précision est importante parce qu'elle relativise l'effet des représentations collectives qui peuvent se distancier de la composition matérielle du paysage, alors que celle-ci reste un fondement essentiel sur lequel l'action de protection s'appuiera.

Mais ce paysage est également perçu, il donne lieu à des représentations que la société qui y vit et le vit ou la société qui le visite et l'observe ou le contemple se construisent de manière différente, ces représentations sociales ne se fondant pas sur les mêmes caractères ou sur les mêmes significations des éléments de la composition. Enfin ce paysage est une construction qui résulte de processus naturels et de processus sociaux et des interactions qui se produisent entre eux. La conception aristotélicienne de la nature et de l'artifice a cependant suggéré que toute construction humaine relève de l'artificiel et se distingue du naturel : c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la ville n'est pas toujours considérée comme un paysage dans les représentations communes : elle est le lieu de l'artifice et ne relève pas de la nature. Pourtant, un paysage urbain peut être fortement marqué par des éléments naturels comme le relief, la présence d'eau, ou une configuration particulière comme les méandres<sup>20</sup> fluviaux sur lesquels se sont installées des villes, profitant de situations défensives et d'échanges favorables à leur développement. Les sites de collines ou d'éminences ont également été souvent exploités par les sociétés anciennes pour y installer des cités qui profitaient ainsi de la situation d'observatoires permettant de contrôler les mouvements de populations et les échanges de marchandises.

Les caractères des paysages urbains historiques ne dépendent pas uniquement des situations géomorphologiques : ils peuvent être fortement influencés par la présence d'éléments « naturels » comme des arbres tels ceux que les acteurs des villes classiques ont plantés le long des avenues pour structurer l'espace public.

---

<sup>20</sup> Voir à cet égard les travaux de Pierre PINON sur les sites urbains de méandre.

Ou bien la présence de l'eau, mouvante dans les cours d'eau qui traversent certains paysages urbains historiques ou stagnante lorsque ceux-ci se sont composés sur les rives de lacs ou de la mer. La présence de l'élément aquatique intervient ici fortement dans la représentation que les sociétés se font de ces paysages urbains historiques et cette influence est particulièrement marquée dans les sites portuaires.

Ce dernier exemple révèle ainsi le rôle essentiel que jouent les facteurs sociaux et tout particulièrement les processus socio-économiques dans la structuration des paysages urbains historiques. Ceux-ci sont tout d'abord des constructions de processus à la fois sociaux concourant à la concentration de population et économiques contribuant au développement, à la production de richesses qui sont intervenus fortement dans l'édification du paysage urbain, dans la construction des édifices à fonction politique ou administrative, des monuments, des immeubles de résidence ou de commerce. Et dans les processus sociaux, les facteurs politiques ont évidemment joué un rôle essentiel, intervenant dans les décisions d'organisation du paysage urbain, à la fois pour contribuer à la production des richesses et pour conforter l'image de la puissance du pouvoir politique dans son territoire. La célèbre représentation du Bon et du Mauvais Gouvernement qu'Ambrogio Lorenzetti a peinte en 1336 sur les murs du palais ducal de Sienne constitue un exemple tout particulièrement éloquent d'un paysage urbain marquant une époque, le XIV<sup>ème</sup> siècle italien du régime politique des communes ; dans la fresque se concentre à la fois la situation géomorphologique de la ville, située sur une colline, régnant sur un territoire étendu de campagne productive à laquelle le Bon Gouvernement assure la paix et la prospérité par la justice, le contrôle social et le commerce ; le paysage urbain est ici parfaitement identifié, mais il est indissociable à la fois de son environnement géographique (la campagne qui lui fournit sa richesse) et du pouvoir politique qui le contrôle. D'ailleurs, le Mauvais Gouvernement et ses vices laissent le pillage et le crime dévaster les campagnes et la ville ; cette opposition révèle bien le rôle des facteurs politiques dans cette identification du paysage urbain historique et dans son fonctionnement.

Mais ce que révèlent en même temps cette fresque et les réflexions précédentes, c'est le rôle de la structure paysagère dans l'identification du paysage urbain historique : le paysage urbain est ici organisé par l'interaction entre un système géophysique, le système des collines siennoises ou toscanes, et un système social et politique. Cette expression de « structure paysagère » est présente dans la loi paysage française de 1993, mais la loi ne la définit pas. C'est dans le cadre de l'établissement du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, postérieur à cette loi, que l'expression de structure paysagère a été définie comme le résultat de l'interaction entre un système biophysique et un système social.

Cette structure paysagère mobilise ainsi à la fois d'un côté le substrat (la géologie), son habillage écologique et leurs évolutions et d'un autre côté, tout ce

que les activités sociales, économiques et politiques produisent sur ce substrat, dans le temps historique. Mais en même temps, la structure paysagère ne doit pas être confondue avec le paysage lui-même : un paysage peut être composé de plusieurs structures, identiques ou distinctes par la variation d'un de leurs composants ou de leur agencement. Dans les atlas de paysage, un paysage donné, au sens de la Convention Européenne du Paysage, est assimilé à une unité de paysage elle-même composée de structures paysagères elles-mêmes résultant d'une organisation singulière d'éléments du paysage, tous ces termes étant présents dans la loi paysage de 1993. Cette disposition répond à la trilogie unité de paysage – structures paysagères – éléments de paysage, qui permet d'identifier, de délimiter et de caractériser un paysage. Appliquée à la ville, elle permet également d'identifier, délimiter et caractériser un paysage urbain. Elle contribue également à la distinction d'un paysage urbain par rapport à ce qui l'entoure et qui ne présente ni la même structure, c'est-à-dire la même organisation des éléments qui le composent, ni les mêmes éléments.

Les Paysages urbains historiques constituent ainsi la matérialisation d'une configuration géomorphologique et écologique et d'une intention sociale et politique qui s'est traduite par des pratiques sociales. Ce ne sont pas seulement leur forme ni leur aspect qui doivent guider l'analyse ou l'action, mais aussi les facteurs qui sont intervenus dans leur organisation et dans leurs transformations. Aussi la question de l'identification des paysages urbains historiques dépend elle non seulement des caractères « objectifs » qui les fondent, mais également des manières dont les sociétés les regardent, et en particulier parce qu'ils relèvent d'objectifs sociaux et politiques ; dans leur perception par la société qui y vit et le vit ou dans celle des populations qui le visitent, le sens que ces objectifs sociaux et politiques ont donné au paysage urbain historique en est consubstantiel ; c'est d'ailleurs en quoi il peut se distinguer d'un paysage urbain qui n'aurait pas la même profondeur historique. Dans les formes et l'organisation du paysage urbain historique, les forces sociales, politiques et économiques qui ont contribué à sa formation ont joué un rôle essentiel qui y transparaît et que plus ou moins consciemment, les représentations sociales ont mémorisé.

Il est évident que ces paysages urbains historiques sont perçus de manière différentielle par ceux qui y vivent et ceux qui le visitent : chacune de ces grandes catégories sociales<sup>21</sup> ont élaboré leurs propres et singulières représentations de ce paysage, mais elles possèdent un fond commun lié à cette formation sociale, politique et économique. Dans ces représentations sociales, le paysage constitue la toile de fond de l'exercice d'un pouvoir politique, d'une organisation sociale et d'un système économique qui se reflètent dans les formes paysagères. Mais il est aussi l'objet d'une plus ou moins forte appropriation symbolique et matérielle de la part des résidents qui, se confrontant dans leur vie quotidienne à la fois à l'image que véhiculent les divers médias de ce paysage là et à la diversité

---

<sup>21</sup> Qui pourraient bien évidemment être différenciées de manière plus fine et plus précise, en déclinant la diversité sociale.

matérielle que représentent les objets qui le composent, développent ainsi un sentiment d'appartenance ; ce mode d'élaboration des représentations sociales de paysages n'est cependant pas spécifique aux paysages urbains historiques : il est général à tous les paysages, mais on peut se demander si les paysages urbains historiques ne présentent pas une singularité par rapport aux autres, dans la mesure où leur ancrage dans une histoire reconnue et porteuse de valeurs autres que la mémoire sociale d'un lieu pourrait leur fournir une forme de valorisation supplémentaire ; comme par exemple le rôle du paysage urbain en tant que représentation du siège du pouvoir politique ou dans la hiérarchie sociale spécifique à l'espace urbain considéré. Tous processus historiques qui participent à la structuration des représentations sociales de ces paysages urbains.

Ces processus permettent toutefois d'évoquer les transformations des paysages : ces dynamiques font partie également de leur identification. Aucun paysage n'est immuable, les transformations font partie intégrante de leurs caractéristiques. Elles sont cependant plus ou moins puissantes et modifient les formes paysagères avec plus ou moins de force. Elles peuvent être marginales et laisser aux paysages urbains historiques des traits suffisamment significatifs d'une époque pour que soit reconnue leur valeur historique. C'est d'ailleurs là qu'est soulevée la question de leur authenticité. Nous n'entrerons pas dans le débat difficile de l'authenticité d'un paysage, partant du postulat que la « valeur » historique est relative au maintien de caractères significatifs de cette époque de référence et que c'est cet ensemble de caractères formels qui est porteur de cette valeur historique ; à quelques transformations près, pouvant être considérées comme secondaires. L'essentiel est que cet ensemble de caractères formels suffise à renvoyer aux facteurs politiques, sociaux et économiques qui ont contribué à la formation de ce paysage.

Cependant, la question des dynamiques soulève une autre série de questions relatives à l'historicité de ces paysages : dans un ensemble urbain complexe, en effet, quelle est la partie du paysage qui sera susceptible d'être la plus représentative d'un paysage urbain historique ? L'ensemble urbain complexe est effectivement fait d'une agglomération de quartiers ayant tous une origine datée dans l'histoire, des plus anciens aux plus récents. Les quartiers urbains parisiens ont tous une origine qui peut être datée, mais la subsistance des caractères d'origine n'est pas homogène et a pu varier dans le temps, disparaître parfois en se noyant dans des transformations qui leur ont fait perdre ces caractères. Ce qui signifie que ces paysages urbains historiques ne peuvent être compris que par rapport au contexte dans lequel ils s'inscrivent, contexte temporel d'une part et contexte spatial d'autre part. La notion de paysages urbains historiques permet ainsi non pas d'étendre la conservation urbaine au-delà du centre mais plutôt de l'appréhender autrement, en tant qu'elle s'inscrit dans une historicité complexe et non linéaire, faite de ruptures et de périodes de continuités d'une part et dans un espace urbain divers et constitué également de ruptures et d'ensembles apparemment continus ou homogènes. Les caractères paysagers de cette



composition urbaine historique ne seront spécifiés que parce qu'ils permettent effectivement de la distinguer et d'assurer sa singularité par rapport aux caractères des paysages urbains qui l'entourent, caractères qui sont à la fois marqués par leur spatialité et par leur historicité. Ce sont des questions d'échelle temporelle et spatiale qui déterminent la singularité des paysages urbains historiques.

## **II. Quelle historicité pour un paysage urbain historique ?**

Pour aborder cette question, nous nous appuyons sur un exemple que nous connaissons particulièrement bien pour des raisons personnelles et professionnelles : la ville de Séville en Andalousie.

La ville de Séville, troisième ville espagnole par sa dimension et sa démographie, est constituée par un tissu urbain complexe qui s'est édifié par à-coups successifs depuis l'Antiquité et qui a traversé des périodes politiques diverses ayant marqué profondément ses caractères paysagers. Aujourd'hui vaste agglomération de plus d'un million d'habitants, elle a conservé en son sein des paysages urbains particulièrement marqués par des caractères issus de périodes historiques déterminantes dans les formes urbanistiques et architecturales. Les ruptures qui ont délimité ces périodes ont en effet modelé le tissu urbain et l'architecture de la ville au point d'être aujourd'hui parfaitement reconnaissables et productrices de paysages urbains pour le moins historiques.

Séville est tout d'abord connue pour son centre, le « casco antiguo », périmètre urbain parfaitement délimité par l'ancienne enceinte antique, dont subsistent des traces au nord en particulier et dénommée remparts de César. Le centre de la capitale andalouse n'en est pas pour autant homogène. Même s'il a été profondément marqué par la période musulmane et par le siècle d'or, il est constitué de différents quartiers dont le paysage est assez bien caractérisable. Le paysage le plus connu est celui qui est le plus fréquenté par les touristes au point qu'à certaines heures du jour, les visages rencontrés dans les rues sont bien plus allochtones qu'autochtones : le quartier de Santa Cruz, du nom de la place du même nom et de l'église de la calle Mateos Gago est reconnaissable à la concentration de boutiques de souvenirs touristiques de médiocre facture, d'hôtels et de restaurants au recrutement tapageur. Mais l'architecture du quartier n'en est pas moins attirante, avec ses rues étroites au revêtement de mosaïques de galets, ses palais dont l'entrée canalise le regard vers l'atmosphère fraîche des patios aux murs couverts d'azulejos sans que les yeux puissent découvrir l'intimité des pièces habitées et ses places plantées d'orangers et agrémentées de bancs couverts de céramiques de couleurs dominées par les bleus et les jaunes. Ce paysage est assez bien délimité par les murs de l'Alcazar, les jardins de Murillo, la célèbre Giralda, les archives des Indes et la rue Santa Maria la Blanca. Ancien quartier juif, mais néanmoins arabe, le quartier de Santa Cruz est constitué de maisons majoritairement construites aux XVII<sup>ème</sup> et

XVIII<sup>ème</sup> siècles mais dont l'architecture a gardé des traits caractéristiques de l'époque musulmane, avec les azulejos et l'organisation architecturale centrée vers la préservation de l'intimité familiale.

Autour, d'autres quartiers se distinguent principalement par la vie plus commerçante, les habitations plus modestes, même si ça et là quelques palais subsistent sans que le regard profane puisse les identifier : le quartier de la place de la Alfalfa, le quartier de la Maestranza (« plaza de toros »), le quartier central de la Plaza Nueva et des calles Sierpes ou Tetuan où se concentrent les magasins de vêtements à la mode, le quartier de la Alameda, le quartier de la Macarena au nord, plus populaire, etc. Apparemment, ces divers quartiers pourraient sembler identiques, mais leur paysage présente toujours des caractéristiques qui permettent à un œil exercé de les distinguer ; ce sont des nuances parfois discrètes, parfois plus évidentes qui font la différence. Mais l'analyse historique de la formation de ces paysages urbains et de leur évolution est plus efficiente dans la distinction des divers quartiers et de leurs paysages.

Le quartier de Santa Cruz, le plus apparemment « historique », n'a pas connu une trajectoire uniforme. Dans la période du régime franquiste où l'Espagne s'ouvre au marché international, le quartier a en effet connu une désaffection de la part de ses habitants les plus aisés. Attirés par le confort, ceux-ci ont déserté leurs palais ou leurs demeures anciennes dépourvues des équipements conformes au standard européen de l'hygiène et des commodités familiales. Les familles aisées ont préféré acquérir des appartements cossus avec salles de bains, de nombreuses pièces d'habitations et les équipements de services pour les domestiques ; c'est de l'autre côté du fleuve, le Guadalquivir, que ces familles se sont installées, dans le quartier de « Los Remedios », où les investissements immobiliers ont permis de construire des immeubles de résidence confortables, avec gardiennage et escaliers de services. Cette période a identifié ce nouveau quartier au paysage urbain caractéristique de grands immeubles organisés sur une trame orthogonale d'avenues larges tranchant avec le dédale des rues du « casco antiguo » aux ruelles tortueuses et étroites. Quartier où les banques et les commerces plus luxueux ont également marqué la différence avec un centre laissé aux ménages modestes. Pendant cette période, les familles aisées ont souvent bradé leur patrimoine artistique auprès des antiquaires qui foisonnaient dans l'ancien centre pour acquérir ces appartements de grand confort. Mais elles n'avaient pas pour autant vendu leur patrimoine immobilier. Les palais étaient souvent loués en appartements à des familles des classes moyennes.

Cette période ne dura cependant qu'un temps ; à la fin de la période franquiste et dans les premières années de la démocratie espagnole, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, les familles aisées prennent conscience de l'intérêt de récupérer à leur profit les anciens palais du quartier de Santa Cruz et des alentours immédiats. Enrichis par le développement économique rapide favorisé par l'ouverture de l'Espagne au marché mondial, les familles aisées reviennent

dans leur quartier d'origine, aménagent leurs anciens palais et rénovent le quartier avec l'aide des autorités municipales. Ce mouvement provoque en même temps un autre mouvement démographique : les familles les plus démunies ne peuvent soutenir l'augmentation des loyers consécutive à la revalorisation du quartier. Elles fuient et s'installent ailleurs, dans les quartiers périphériques en plein essor. L'image du quartier de Santa Cruz et son paysage urbain change, s'embourgeoise, s'organise de manière différente et perd une part de son caractère populaire.

Cet exemple n'est cependant pas le seul à marquer l'évolution du paysage urbain sévillan. Il est le plus marquant, le plus caricatural, mais d'une manière générale, ce paysage urbain est fait d'ensembles paysagers qui ont connu des histoires similaires ; les différentes phases de croissance de la ville ont en effet délimité des « paysages urbains historiques » aussi singuliers que le quartier de Santa Cruz. Ils doivent leur singularité au mode de développement de la capitale andalouse. Celle-ci a en effet connu des développements rapides par à-coups historiques consécutifs à des décisions politiques de la municipalité ou d'événements de l'histoire. Et au premier plan, la ville antique, délimitée par les remparts romains dont subsistent des traces, mais dont l'empereur Hadrien se démarqua, préférant installer sa résidence à Italica sur les collines de l'Aljarafe à l'ouest, bénéficiant d'un meilleur microclimat, moins torride en été et exempt des problèmes d'humidité de la plaine qui n'était pas encore assainie. Puis la période musulmane, où le « casco antiguo » a pris sa configuration presque définitive avec son dédale de rues étroites et tortueuses, ses innombrables impasses, et quelques jardins d'inspiration persane, en dehors de quelques aménagements tardifs d'avenues larges et rectilignes.

La période suivante, celle de la reconquête chrétienne du XIII<sup>ème</sup> siècle par Fernando III ne modifie pas en effet la configuration fondamentale du paysage urbain de la ville. Une anedocte mérite cependant d'être mentionnée car elle manifeste presque la seule marque de transformation de l'architecture arabe au profit d'une architecture plus conforme à la conception des rois chrétiens : le palais de l'Alcazar possédait une entrée en chicane qui permettait de préserver des regards extérieurs l'intimité du palais. Les rois chrétiens la modifièrent en entrée monumentale rectiligne manifestant le désir de représentation de la grandeur du pouvoir royal devant le peuple.

Le siècle d'or non plus n'a pas modifié fondamentalement l'organisation du paysage urbain sévillan. Ce ne sont que des modifications architecturales qui le transforment et instaurent les grands palais des familles de l'aristocratie enrichies par l'importation de l'or et de l'argent des Amériques. Après cette période emblématique de la capitale de l'Andalousie, la ville s'endort sur ses lauriers et ce n'est qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle que le paysage urbain sévillan se transforme au-delà des limites du « centre urbain historique ». C'est à l'occasion de l'organisation de l'Exposition ibéro-américaine de 1929 que de nouveaux

paysages urbains voient le jour : vers le sud, le long de la voie qui mène à Cadix, aménagée en large avenue, la « Palmera », le long de laquelle sont édifiés les pavillons des pays d'Amérique du sud et des palais des grandes familles andalouses. Le parc de Maria Luisa dessiné par le paysagiste LN Forestier est aménagé entre l'avenue et la place d'Espagne célébrant la richesse des diverses régions espagnoles. C'est l'occasion de la création d'un nouveau paysage urbain, celui du quartier du Porvenir, aux riches maisons bourgeoises. Entre l'avenue de la Palmera et le fleuve, un autre quartier à vocation sociale est également construit, Héliopolis, sur une trame orthogonale comme le quartier du Porvenir. En même temps, le fleuve qui coulait le long du centre urbain est détourné plus à l'ouest et coupé au niveau du centre.

Soixante-trois années plus tard, en 1992, alors que la Communauté Andalouse a pris son autonomie par le référendum populaire de 1981, la ville s'engage dans une nouvelle phase de restructuration urbaine et de nouveaux paysages urbains apparaissent, à l'occasion de l'organisation de l'Exposition Universelle. Profitant des subsides de la Communauté Européenne grâce à l'action de Felipe Gonzalez et de Alfonso Guerra, deux andalous parvenus à la tête de l'Etat espagnol, Séville entreprend d'immenses travaux qui reconfigurent le paysage urbain sans toutefois toucher aux précédents : les autoroutes et grandes voies urbaines entourent l'agglomération, l'île de la Chartreuse de Séville devient le lieu de l'Exposition Universelle, avec un urbanisme moderne et une architecture d'avant-garde, des ponts nouveaux sont construits sur le Guadalquivir (le pont dessiné par l'architecte Calatrava par exemple) dont le lit initial est restitué à la circulation des eaux. Dans le même temps l'agglomération s'est considérablement agrandie, au nord, au sud, le long des nouvelles autoroutes avec de nombreux périmètres industriels et de vastes zones d'habitations résidentielles.

Cette histoire n'est pas le sujet principal de notre propos, mais elle illustre la difficulté de l'identification des « paysages urbains historiques ». A première vue, en effet, lorsque l'on évoque Séville, le paysage urbain historique emblématique de la ville est celui du quartier de Santa Cruz. Mais lorsque l'on plonge dans cette histoire, il n'est pas le seul et tous les quartiers évoqués précédemment auxquels on pourrait d'ailleurs en ajouter quelques-uns, comme l'ancien quartier gitan de Triana par exemple, au paysage urbain caractéristique de rues étroites et aux maisons plus modestes que celles du « casco antiguo » où se concentraient les fabriques d'azulejos, sont autant de paysages urbains historiques, avec leurs caractéristiques paysagères singulières. Ils n'ont pas la même origine, mais ils participent à un paysage urbain plus global, celui de la capitale andalouse. L'identification des paysages urbains historiques est donc relative à un contexte temporel et spatial, social, politique et économique. Quels seraient les arguments pour décider que le quartier de Santa Cruz est le paysage urbain historique sévillan par excellence ? Sa réputation, sa centralité, son histoire complexe où se sont mêlées populations arabes, chrétiennes et juives ? Ses formes architecturales, ses ambiances, ses commerces ? Le quartier d'Héliopolis édifié au

début du XX<sup>ème</sup> siècle n'est-il pas aussi « authentique », ne serait-ce que parce que cette création renvoie à l'histoire de la ville, aux événements politiques et économiques qui ont modelé ses paysages ?

L'identification des « paysages urbains historiques » permet de s'interroger sur la variabilité temporelle, spatiale et sociale de la représentation de la ville : le patrimoine urbain est également le reflet d'une société à une époque donnée, société qui a en même temps changé ; comme la population du quartier de Santa Cruz, celle des quartiers du Porvenir ou d'Héliopolis qui se sont fortement embourgeoisées, signifiant ainsi un changement dans les représentations sociales de ces quartiers et dans les sentiments d'appartenance. Dans les politiques urbaines, le patrimoine urbain et paysager peut être considéré comme une ressource à mettre en valeur, comme les éléments qui contribuent à la singularité du paysage urbain dans son ensemble ; à Séville, la place du fleuve Guadalquivir a été modifiée et aujourd'hui, il joue un rôle déterminant dans la vie quotidienne des habitants de la ville. La conservation de ces paysages urbains historiques soulève la question de l'élaboration de stratégies qui permettent d'instituer des ordres de priorité et des politiques sectorielles de sauvegarde ou de contribution à la vie sociale et économique des quartiers. Celles-ci ont, on le sait, souvent plus d'effets paysagers indirects que les seules politiques paysagères. Mais elles sont plus exigeantes et requièrent des volontés politiques affirmées.

Les paysages urbains historiques ne sont pas seulement des assemblages de formes, d'ambiances et de textures. A travers les structures paysagères qui permettent de comprendre leur organisation, ils renvoient aux objectifs que des sociétés se sont fixés pour donner forme à un projet d'inscription dans l'espace de forces politiques, sociales et économiques. Comme l'écrit Jukka Jokilehto, ce projet est en conformité avec les idées du monde que ces sociétés se forgeaient : « *Historic urban areas are thus areas of which the historicity has been recognized by the community concerned.* ».

L'historicité de ces paysages urbains ne signifie ainsi pas que le maintien dans le temps d'une telle reconnaissance sociale soit contraire à une évolution matérielle ; cette réflexion théorique fournit des clés pour l'identification des paysages urbains historiques, ce qui est une première étape dans le processus qui conduit à l'action de la conservation ou de la restauration. Si nous souhaitons passer de cette théorie à l'action, nous devons admettre que le raisonnement poursuivi pour les paysages naturels et culturels et principalement ruraux peut être tenu également pour les paysages urbains historiques en tant qu'ils sont la matérialisation d'objectifs sociaux, économiques et politiques. Ce que Jukka Jokilehto confirme en rappelant l'article 5 de la *Recommandation pour la sauvegarde de la Beauté et des caractères des paysages et des sites* (1962),

*“Protection should not be limited to natural landscapes and sites, but should also extend to landscapes and sites whose formation is due wholly*

*or in part to the work of man. Thus, special provisions should be made to ensure the safeguarding of certain urban landscapes and sites which are, in general, the most threatened, especially by building operations and land speculation. Special protection should be accorded to the approaches to monuments.” (art. 5)*

Si les paysages urbains doivent être approchés par leurs structures paysagères, reflets d'objectifs sociaux, politiques et économiques, ceci signifie que ce n'est plus seulement leurs formes et leur aspect qui doit guider l'analyse ni l'action, mais les facteurs qui sont intervenus dans leur organisation ; ces facteurs ne sont pas des objets fixes (par exemple des monuments), mais ils infléchissent des processus historiques d'évolution. Ils sont éminemment humains, économiques, politiques ou sociaux (terme qui intègre les facteurs culturels) et c'est en agissant sur ces processus, c'est-à-dire en identifiant les acteurs qui les meuvent que l'action est envisageable.

<p><b>Synthèse des débats :</b> <b>Anne-Marie COUSIN</b>, Inspectrice générale du patrimoine et de l'architecture honoraire.</p>
--

1. Pour commencer la session, M. Briffaud a repris les principaux thèmes du texte de Yves Luginbühl ainsi que ses propres idées énoncées le matin. Bien que d'origine et d'expériences assez variées, les participants ont manifesté leur plein accord avec les différentes propositions émises.

2. La première question que l'on s'est posée est : « Pourquoi parler de paysage urbain historique? », qu'apporte le thème du paysage dans la connaissance des quartiers historiques ? N'est-ce pas une mode qui serait apparue avec l'expansion de la notion de paysage ? La réponse de l'ensemble des participants sans exception est non.

L'approche paysagère permet de donner du sens aux espaces perçus. Elle introduit, elle ajoute aux études habituelles, plus objectives, la dimension sensible, la perception par les habitants ou les visiteurs en relation avec leur vécu.

Pour connaître les valeurs d'un lieu, on a besoin de connaître tous les regards et non pas seulement ceux des experts. Cela a été fortement exprimé par la formule : « *Le subjectif est un critère objectif* ».

En fin de compte, ce qui doit être connu ce ne sont pas seulement les perceptions sensibles, mais bien plutôt l'ensemble des représentations et surtout la mémoire des changements successifs.

L'approche paysagère traite des changements, des paysages. Elle permet de comprendre les processus permanents d'hybridation du naturel et du social, de saisir les mutations du passé et d'anticiper sur celles à venir.

Il devrait ainsi y avoir continuité entre le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et le plan de gestion du bien considéré.

3. La démarche paysagère, et l'analyse des représentations pour les différents groupes sociaux, ont été jugés par notre atelier trop peu développées dans les études urbaines actuelles, notamment sur les quartiers historiques.

Il nous paraît nécessaire de recourir à des équipes pluridisciplinaires (paysagistes, ethnologues, urbanistes, etc.) pour rassembler les connaissances.

Il nous semble indispensable de revoir les contenus des études pour qu'elles prennent en compte l'étude des représentations.

La France dont le savoir-faire en matière d'études urbaines a été rappelé à plusieurs reprises, mais qui vit peut-être sur ses acquis, pourrait ouvrir un chantier innovant de renouvellement des contenus en s'attaquant au niveau français, à ce thème assez généralement négligé et plus particulièrement dans les dossiers d'inscription au patrimoine mondial.

Après analyse critique de quelques expérimentations, les exemples pourraient être diffusés en prenant soin de ne pas exporter de méthodologies normatives qui risqueraient d'ignorer la variété de situations dans le monde.

Enfin parallèlement aux développements de compétences dans ce domaine, il est nécessaire qu'existent des réseaux permettant de connaître les différents acteurs et professionnels et d'échanger des expériences. Il faut des garde-fous.

4. L'approche paysagère, l'analyse des représentations des différents groupes sociaux, n'ont vraiment de sens que si elles sont transmises et servent d'outil de médiation. La cartographie de ces différentes représentations d'un lieu doit servir à cela.

Un certain nombre d'études de ce type existent sur le paysage rural, mais très peu sur l'urbain, pour lequel elles ne sont pas systématiques.

Il faut sans doute mettre en place un programme de travail sur les méthodes d'analyse et de cartographie des paysages urbains historiques afin, et ce fut la conclusion de notre atelier, redonner le patrimoine urbain à ceux auxquels il appartient.



## Atelier 2

**Introduction : Bernard GAUTHIEZ**, Chercheur, UMR « environnement, villes, sociétés », professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon III

La question des paysages et leur appréhension comme patrimoine sont, de nos jours, placés progressivement au cœur des préoccupations d'aménagement.

Les périmètres des biens urbains inscrits par l'UNESCO au patrimoine mondial montrent une nette évolution depuis le milieu des années 1990, avec l'adoption de la notion de paysage culturel. La mise à disposition sur Internet des dossiers constitués en vue de l'inscription des biens permet de mieux comprendre quelles sont les argumentations des propositions, les méthodes d'étude suivies, les objectifs recherchés. Les inscriptions ont évolué et on peut appréhender les différents aspects de cette évolution sous trois angles complémentaires :

- celui de la connaissance des sites : sur quelle base de connaissance les périmètres sont-ils construits ?
- de l'argumentation : quels sont les éléments présentés comme remarquables et exceptionnels, sur quelle base de connaissance ?
- de la cohérence des périmètres du point de vue de la connaissance, des éléments présentés comme remarquables et des paysages. Cette approche permet, on le verra, de se situer dans le contexte des aménagements contemporains menaçant des sites comme Bordeaux ou Dresde.

Pour la commodité de l'exposé, j'exposerai tout d'abord des éléments méthodologiques relatifs à la connaissance mise en œuvre sur Lyon, puis je développerai quelques considérations relatives à des sites du patrimoine mondial récemment inscrits.

### 1 - Comment aborder le capital hérité : la question de la connaissance

Il ne faut pas confondre l'héritage avec ce qui est protégé sur le plan juridique. Les catégories sémantiques à notre disposition ne sont pas claires et il n'existe pas de mot précis pour désigner l'ensemble des aménagements dont nous avons hérité, qu'il s'agisse de bâtiments, d'aménagements ruraux, de murs de chemin, de clôtures, de quais, d'éléments végétaux plantés et organisés comme les haies, les arbres d'alignement, les cheminées d'usines, etc. La dénomination est difficile, car le mot que j'aurais envie d'utiliser en français, « héritage », pour le distinguer de « patrimoine », possède en anglais à peu près le sens même de « patrimoine ».

Comment appréhender ce capital patrimonial hérité avec des méthodes permettant de traiter de tous les objets présents sur l'ensemble d'un territoire, dans une logique non sélective, à la différence des inventaires traditionnels, et en étendant la prise d'informations à des catégories d'objets autres que les architectures et les objets ponctuels en général seuls considérés ?

L'approche ici retenue consiste à considérer que l'espace anthropisé est un tout, constituant un capital de réalisations passées, dont la part conservée est variable<sup>22</sup>. Il s'agit de gérer d'une façon circonspecte ce capital si l'on veut en préserver les principales qualités et les léguer à nos descendants. De ce point de vue, il est bien sûr souhaitable d'envisager la question du patrimoine non pas sous le seul angle du capital artistique tel qu'il est souvent perçu, mais sous l'angle des ressources présentes sur notre planète en quantités limitées comme les énergies fossiles ou la biodiversité. Dans cette optique, une bonne gestion ne peut plus consister dans l'identification et la protection des objets les plus remarquables ou investis de sens, ce qui pour l'essentiel a été fait, mais plutôt dans l'évaluation du capital présent par le biais d'une enquête adaptée, de façon à décider, par la suite, de la place à donner à ce capital, inséré dans un cadre culturel réexaminé, dans l'aménagement de l'espace et l'urbanisme.

Pour appréhender ce capital hérité avec des méthodes permettant de traiter de l'ensemble des objets présents sur l'ensemble d'un territoire et en étendant la prise d'informations à d'autres catégories d'objets que les architectures et les objets ponctuels en général seuls considérés, nous avons procédé d'une façon assez simple, pour qu'il soit possible de couvrir en un temps raisonnable une partie importante de territoire. L'étude sur Lyon qui sera présentée est le fruit de quelques semaines de travail de terrain puis de traitement dans un Système d'Information géographique. L'intérêt d'un tel outil est évident, notamment parce qu'il permet l'échange des données. Il oblige aussi à ne pas laisser d'objet non renseigné sur la carte, dans une optique géographique, au sens premier du mot.

L'hypothèse de travail est qu'il faut renseigner tous les aspects de la réalité perceptible sur le terrain, et donc pas seulement les bâtiments. On a donc cartographié ce qui a été listé rapidement plus haut, en particulier les murs de toutes natures et les arbres<sup>23</sup>. L'enquête a pour le moment porté seulement sur une partie centrale de l'agglomération de Lyon. Il est important d'être attentif à ce qui est présent sur le territoire étudié en ne s'enfermant pas dans des catégories d'objets préétablies. Ainsi, des objets comme les aménagements urbains, ou opérations d'urbanisme, les effets de symétrie et d'axiation, si perceptibles et pourtant rarement cartographiés, sont à prendre en compte, parce que l'espace et le paysage seraient incompréhensibles si on ne les expliquait pas. Il faudrait ajouter l'état des sols, celui de la voirie. S'il a dans la plupart des cas été complètement renouvelé dans les dernières décennies, il est parfois plus

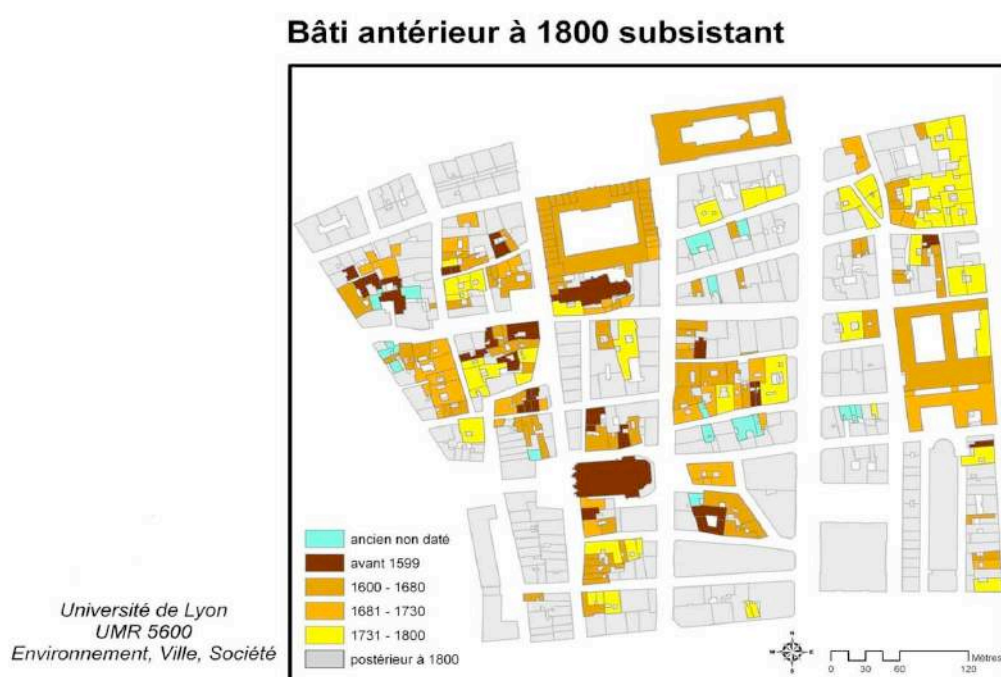
---

<sup>22</sup> Et pas toujours proportionnelle au temps écoulé

<sup>23</sup> Cf. l'inventaire des chemins anciens tel qu'il a été fait en Suisse.

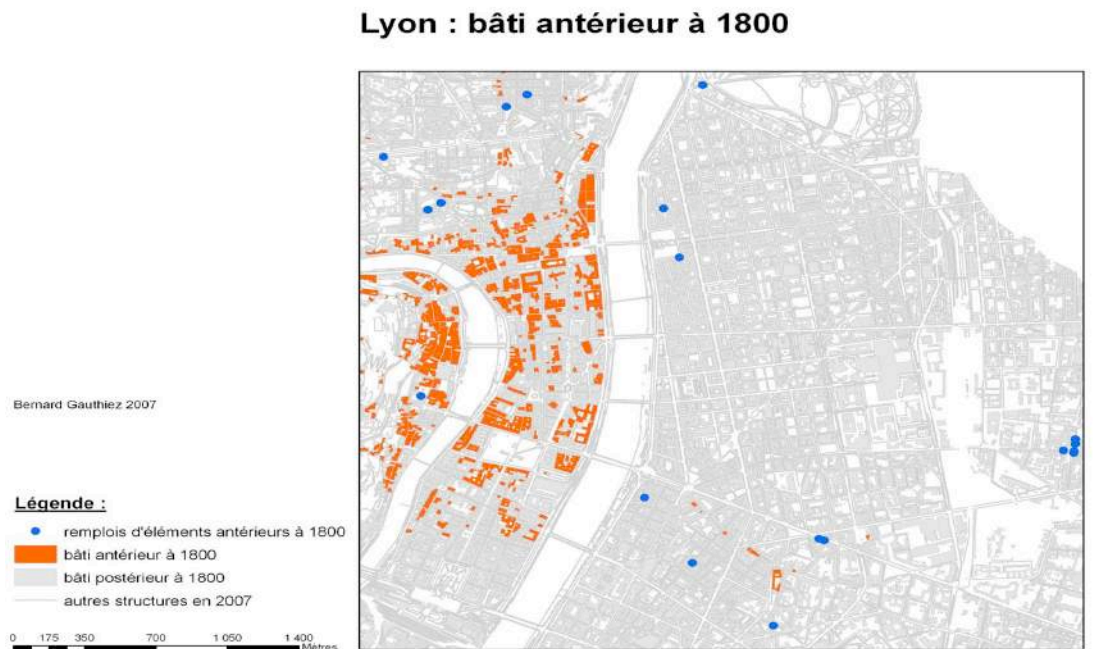
ancien, ainsi dans l'exemple étonnant de St-Pierre en Martinique, ville ensevelie lors d'une éruption en 1902, dont les immeubles ont pratiquement tous été détruits, mais dont les rues dégagées sont parfaitement conservées<sup>24</sup>. On est ici dans une autre logique de compréhension du territoire que celle traditionnellement suivie dans les opérations d'inventaire, fondées sur des critères ressortissant de l'histoire de l'art comme l'état de conservation, le caractère remarquable, la catégorie fonctionnelle, certes avec un élargissement progressif au fil des décennies. Dans notre cas, tout doit être cartographié, parce que constituant la matérialité d'un espace, et parce que conçu et produit à un moment donné par ceux qui nous ont précédés.

Fig. 1 : Datation fine des immeubles d'un secteur du centre de Lyon

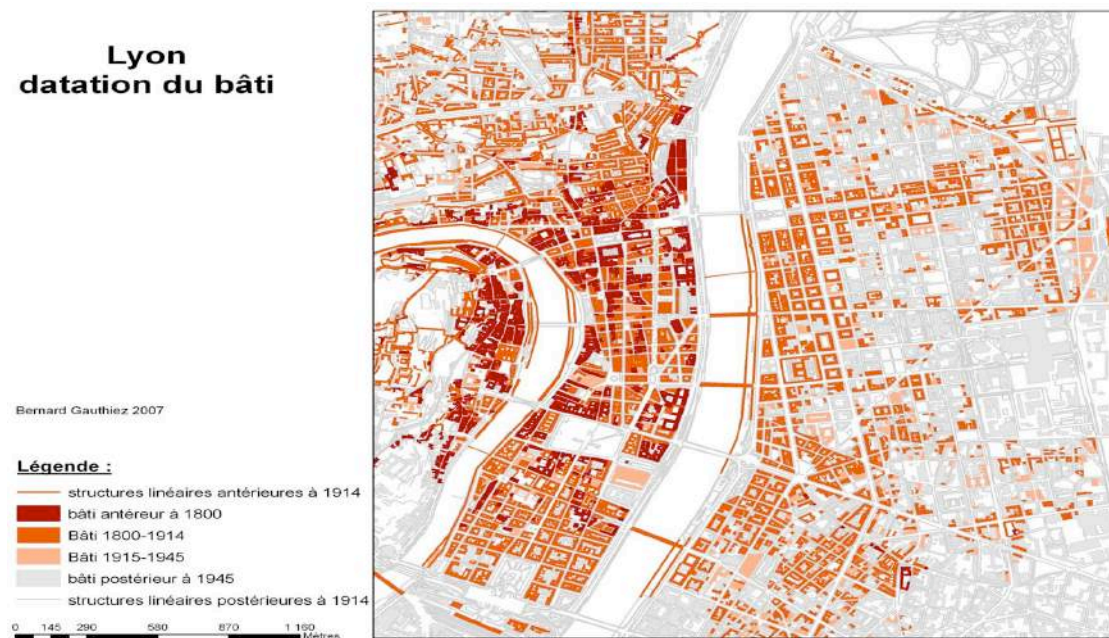


<sup>24</sup> L'enquête doit bien sûr tenir compte de la réalité du terrain. Ainsi, dans le même cas de St-Pierre en Martinique, on rencontre des canons plantés dans la plage pour amarrer les navires, ou utilisés comme bouteroues à l'angle d'immeubles, comme à Cayenne en Guyane et à Rochefort en Charente. Ces canons ont été pour partie, à St-Pierre, dégagés et regroupés sur une petite esplanade. Ils conservent un sens beaucoup plus riche lorsqu'ils sont laissés là où ils ont été remployés.

**Fig. 2 :** Lyon : immeubles antérieurs à 1800 et remplois



**Lyon  
datation du bâti**



**Fig. 3 :** Immeubles avant 1800, entre 1800 et 1914 et entre 1914 et 1945 à Lyon

Fig. 4 : Datation, prise en compte des éléments linéaires

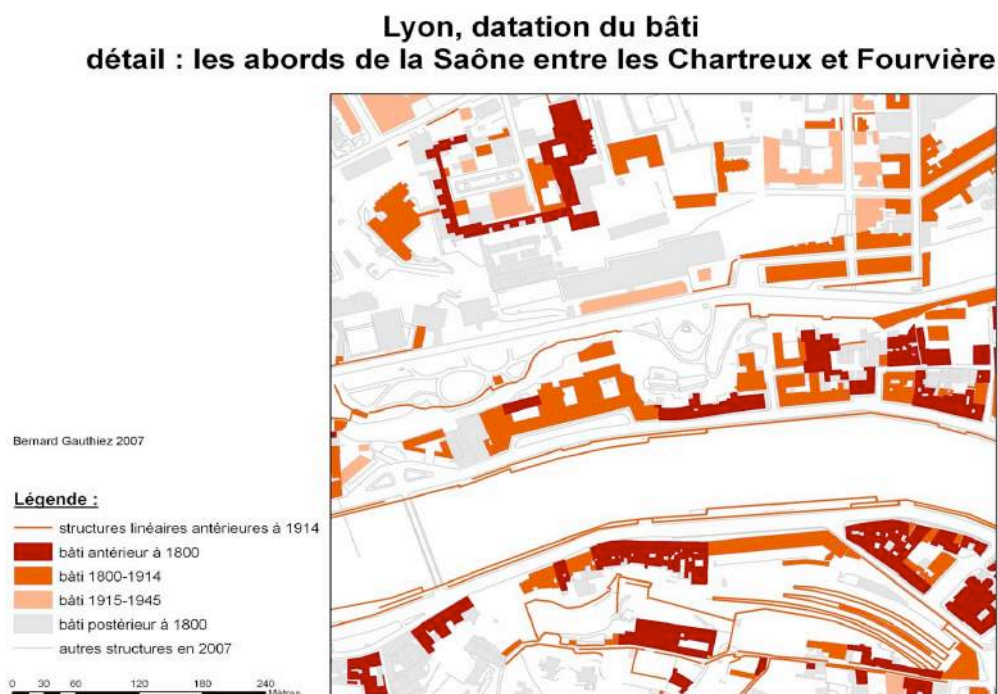
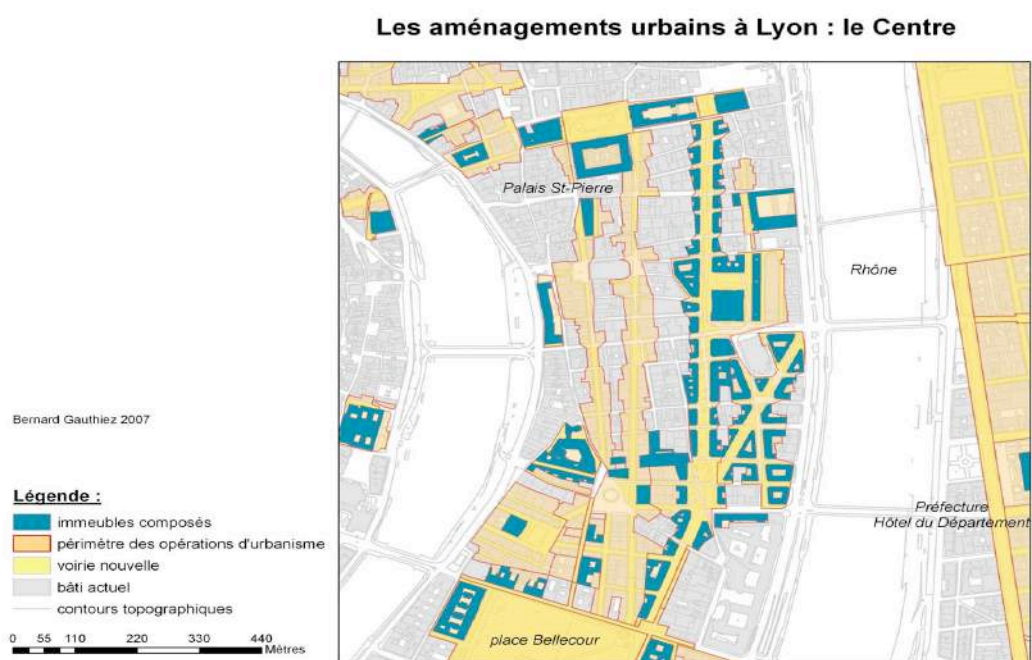


Fig. 5 : L'identification des aménagements urbains ou des opérations d'urbanisme, exemple du centre ville de Lyon



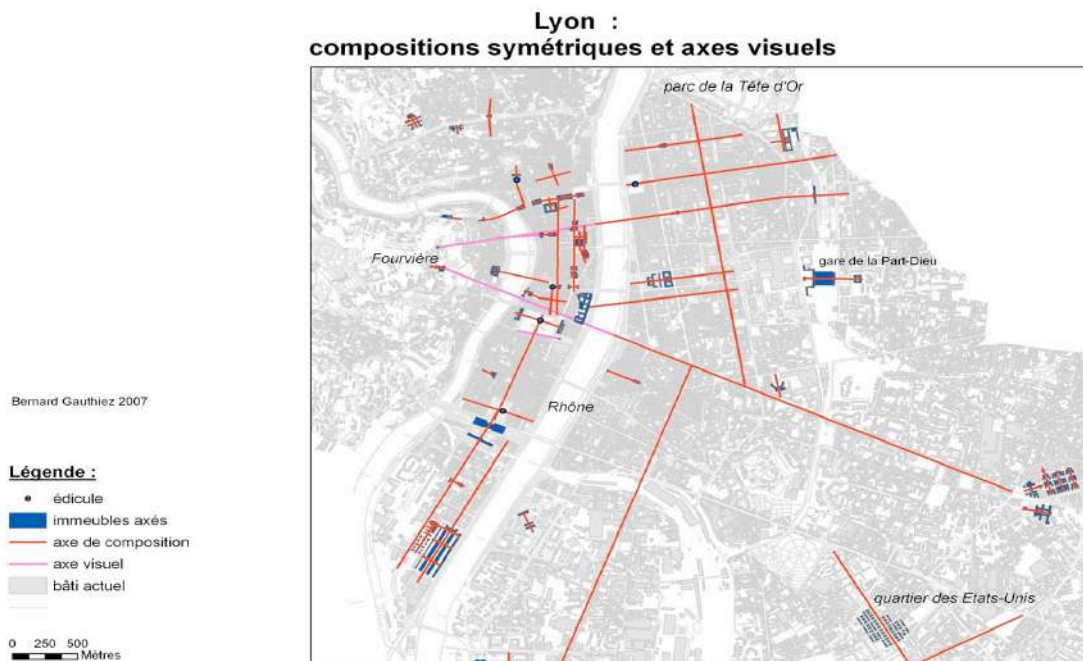
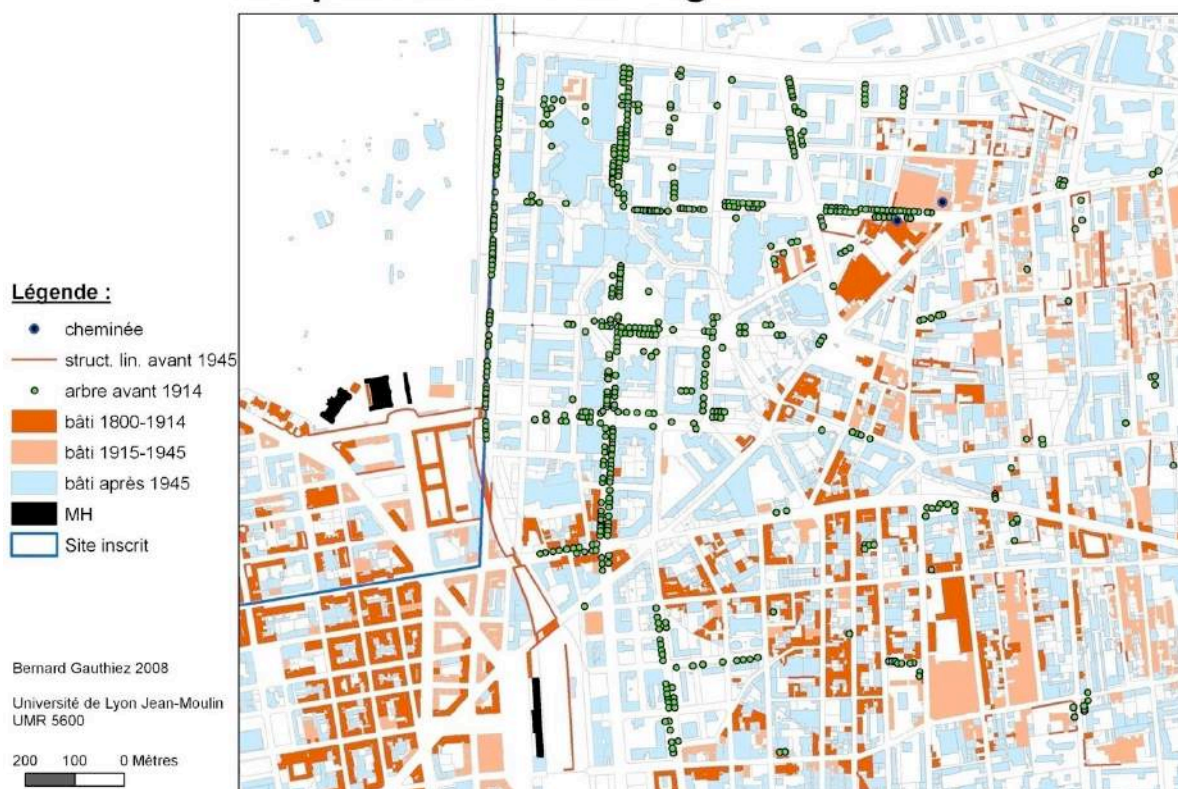


Fig. 6 : Les compositions symétriques et axiations : Lyon

Fig. 7 : Le végétal urbain comme héritage : Secteur du Tonkin à Villeurbanne  
(Images tirées du Système d'Information Géographique -SIG - Historique de Lyon)

## La question de l'héritage



Bien entendu, l'enquête de terrain n'est pas suffisante en elle-même : elle constitue une partie d'un travail de recherche systématique sur la formation du territoire dans son état actuel, et sur les processus de transformation passés et actuels. L'étude doit ainsi porter également sur les acteurs de la transformation et les processus, sociaux, économiques, culturels, à l'œuvre dans l'érosion de l'héritage ou son maintien. Les cartes ici présentées - il faut insister sur ce point - mettent l'accent sur le paysage contemporain, en essayant de ne pas idéaliser la perception du site. Ce rapide exposé sur l'héritage tel qu'on peut l'aborder et le caractériser nous conduit à notre point suivant.

## **2 - Rappels sur le paysage comme scénographie et sens construit**

Ces rappels ne sont présentés ici que pour clarifier les propos qui seront ensuite tenus.

Le paysage comporte une dimension scénographique majeure, particulièrement importante dans la question qui nous occupe pendant ces deux journées. La scénographie comporte des catégories de scènes très célèbres : une vue de la ville vers l'extérieur, dans ce cas le territoire environnant est vu jusqu'à l'horizon, parfois jusqu'à très loin (depuis Lyon on aperçoit le Mont-Blanc, à 200 km), souvent jusqu'à une ligne de collines ; une vue de la ville depuis l'extérieur (il n'y a pas symétrie entre ces deux visions : on ne voit pas Lyon depuis le Mont-Blanc). Ainsi, la vision à partir de l'extérieur est-elle centrée sur la ville, son environnement ne formant plus qu'un cadre. Enfin l'intérieur dessine autant de scènes particulières qu'on voudra en lire, parfois composées avec des éléments de l'environnement, avec des effets d'échappée, de coulisse, de cinétique, etc.

La perception des paysages peut se faire par une approche géographique, en lisant les formes du relief, les processus tectoniques et géologiques à l'œuvre, la flore et ses formes, les aménagements anthropiques, les biotopes. Elle se fait aussi par une approche esthétique, construite à partir de choix, conscients et inconscients, fondés sur des considérations historiques, scientifiques, idéologiques.

## **3 - Réflexion sur les périmètres des villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial**

La logique des périmètres du Patrimoine mondial jusqu'au années 1990 : Avignon, Kyoto, Londres

L'examen de quelques sites inscrits au patrimoine mondial depuis le milieu des années 1990 permet d'illustrer concrètement les catégories de pensées que je viens d'évoquer très rapidement.

Pour la plupart des sites inscrits avant la deuxième moitié des années 90, la notion de paysage n'est pas abordée et ne détermine pas les périmètres.

L'exemple d'Avignon (1995) en est une illustration : un ensemble architectural exceptionnel, situé sur une éminence, entouré de collines et bordé par le Rhône formant un paysage esthétique tout à fait remarquable, mais un périmètre réduit au seul bien pris en compte dans l'inscription, sans prise en compte de l'environnement urbain dont il est une partie constituante, ni de l'environnement rural encore très sensible qui en était le complémentaire social et fonctionnel dans le passé.

Le cas de Kyoto (1994) est similaire : plusieurs biens inscrits, délimités de façon stricte. Certes, dans les deux cas, il existe des protections d'une autre nature : secteur sauvegardé pour Avignon pour la ville ancienne, collines protégées à des titres divers pour Kyoto, à vrai dire seule des deux villes dont le paysage, au sens d'environnement jusqu'à la ligne d'horizon, est maîtrisé<sup>25</sup>.

Le site de la Tour de Londres (1988) entre dans la même catégorie : seul est inscrit l'emplacement du château, sans considération pour l'environnement historique, pris en charge par des mesures de protection nationales, essentiellement au titre des édifices. Londres est une très grande ville où la pression foncière est considérable, et où la culture libérale est très présente, ce qui explique la construction de nombreuses tours, au cours des dernières années, qui compromettent aujourd'hui le paysage de la Tour de Londres, bien trop basse pour pouvoir continuer à s'imposer dans un tel environnement. Les tours sont ici l'équivalent paysager du mitage pavillonnaire des collines de Villeneuve-Lès-Avignon. L'aspect paysager du site n'a pas été évoqué dans les attendus de l'inscription ni dans les critères retenus. Le débat actuel sur le paysage de la Tour est né principalement de considérations développées après coup<sup>26</sup>.

Une logique de site historique : Lyon, Le Havre

Le site de Lyon, inscrit en 1998, et celui du Havre, présentent une situation qu'on pourrait qualifier d'intermédiaire.

Dans les deux cas, on a tracé un périmètre qui correspond à une logique de développement historique des villes (tout comme à Provins). A Lyon, en se conformant à peu près à la ligne des fortifications telles qu'elles existaient pendant la période moderne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; au Havre, en adoptant l'espace de la ville à ce même moment. Ce choix très orienté par l'histoire bute sur des difficultés importantes.

Tout d'abord, les villes s'étendaient bien sûr au-delà des limites ainsi tracées, même si c'est sous la forme de faubourgs. Deuxième point, probablement plus important, et insuffisamment affronté dans les deux cas : le périmètre des villes

---

<sup>25</sup> FIEVE Nicolas, dir., *Atlas historique de Kyoto*, Paris : UNESCO/Les Editions de l'amateur, 2008.

<sup>26</sup> Les arguments présentés sont à ce titre très intéressants : volonté de préserver au moins un cône de vue dégagé à partir du sud d'une part, exposé du fait que la ville est un organisme vivant de l'autre.



« historiques » ainsi tracé a été très profondément affecté par des transformations ultérieures. A tel point que c'est, dans le cas du Havre, c'est précisément la transformation ultérieure qu'on a cherché à valoriser, en l'occurrence la ville reconstruite après sa destruction en 1944 ; et, à Lyon, c'est précisément ce qui n'avait pas été trop affecté par les transformations qu'on a tout d'abord cherché à inscrire - le secteur des ruines de l'antiquité romaine et le secteur dit « Vieux-Lyon » -, où subsistent de nombreux édifices du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Les débats sur le périmètre ont vu s'opposer partisans de ces seuls secteurs et partisans d'une logique plus englobant, qui souhaitaient valoriser aussi les quartiers du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'ils soient issus de la rénovation urbaine du centre-ville (les percées « haussmanniennes ») ou de l'urbanisation de la rive gauche du Rhône. Les dimensions idéologiques apparaissent dans ces deux cas très fortement : forte valorisation au Havre de l'architecture de la Reconstruction, dont on met en avant la modernité ; forte valorisation à Lyon de la période Renaissance, à l'exclusion de la plus grande partie de ensemble l'exceptionnel du XIX<sup>e</sup> siècle sur la rive gauche du Rhône, reléguée en zone tampon<sup>27</sup>.

Dans cette façon de tracer les périmètres et dans l'exposé des attendus, la connaissance est mobilisée d'une manière très ciblée. Au Havre, si l'on s'appuie sur une recherche concernant Auguste Perret, on n'évoque que très peu les résultats de la remarquable étude d'inventaire alors en cours, qui concernait un périmètre bien plus large<sup>28</sup>. A Lyon, on constate notamment un relatif déni du XVII<sup>e</sup> siècle, auquel le dossier ne consacre que peu de place alors qu'il est à l'origine d'une part importante des édifices majeurs et mineurs du centre-ville. Les périmètres présentent de plus des étrangetés de détail, qui posent question : limite sud à Lyon qui exclut une partie du quartier d'Ainay, qui pourtant forme une parfaite unité du XIX<sup>e</sup> siècle, ici tronquée ; inclusion au Havre d'un ensemble des années 1980 à l'ouest, sans rapport avec A. Perret.

Ces périmètres ont cependant, au-delà de ces remarques, des qualités certaines et nouvelles : adoption d'un principe logique de délimitation, apparition de zones tampons, encore limitées, et dont les effets sont difficilement mesurables. La question du paysage n'y est pas encore clairement posée, sauf à considérer les perceptions internes aux ensembles ainsi délimités.

---

<sup>27</sup> Il n'y a aucune protection nationale ou locale pour l'ensemble de la rive gauche du Rhône, remarquable par la qualité des architectures, sa très grande cohérence et son ampleur, et par la grande qualité paysagère aussi bien le long du Rhône que du fait des avenues et compositions dont nous avons parlé. Ces qualités frappent en général les visiteurs étrangers. Cet ensemble du long XIX<sup>e</sup> s. est parmi les mieux conservés en France et en Europe. Il figure parmi les quelques 10 ou 20 ensembles contemporains de ce niveau de taille et de qualité encore visitables. De plus, il concerne certes une large bande très bourgeoise aux abords du Rhône, mais aussi des quartiers populaires très bien conservés, celui de la Cité du Rhône à l'est et celui rue de Marseille-cours de la Liberté au sud. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en 2007, dans une étonnante contradiction, impose aux constructions nouvelles de respecter le gabarit des immeubles du XIX<sup>e</sup> siècle, mais autorise leur destruction. Au même PLU, les obligations de recul à l'alignement menacent encore aujourd'hui la moitié des immeubles antérieurs à 1800 qui subsistent au centre-ville ancien.

<sup>28</sup> ETIENNE-STEINER Claire, *Le Havre, un port, des villes neuves*, Paris : Editions du patrimoine, 2005 (cahiers du patrimoine).

Sont ainsi exclus de la connaissance mise en avant les éléments relatifs à ce qu'on sait de la construction de paysages urbains cohérents dans le passé, sauf dans le cas du Havre de Perret. On peut évoquer dans ce registre, à Lyon, le paysage des dômes du XVII<sup>e</sup> siècle, encore perceptible bien qu'enfoui dans les constructions postérieures, celui du front de Rhône élaboré à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, encore très présent, celui que prévoyait le voyer Crépet en 1845 sur les rives du Rhône, largement constitué dans le demi-siècle qui suivit. Les éléments construits du paysage que j'ai évoqués plus haut, pourtant constitutifs de la ville d'aujourd'hui et perçus par les habitants dans leur vie quotidienne, ne sont pas évoqués.

De plus, la question du rapport entre le périmètre inscrit et son environnement paysager n'est abordée qu'accessoirement, principalement sur le plan d'un cadre de géographie physique. A Lyon, où pourtant un vaste site inscrit a été tracé selon la législation française de 1930, comme au Havre où il faudrait parler de la Côte, la question des vues vers l'extérieur comme *de* l'extérieur n'est pas soulevée. Elle l'a pourtant été par les concepteurs historiques des paysages : par exemple la Porte Océane de Perret conçue pour être vue en approchant de la ville en bateau, la façade en rive droite du Rhône dessinée par Soufflot face à une campagne dégagée sur l'autre rive.

La construction argumentée de périmètres : Dresde, Bordeaux, Liverpool, Mantoue-Sabbionetta.

J'aborderai, pour terminer, des sites dont le périmètre a fait l'objet d'une construction encore plus élaborée, posant explicitement la question du paysage. Mais auparavant, quelques mots sur le cas de Gênes (2006). Pour Gênes, plutôt que de vouloir inscrire au patrimoine mondial toute la ville ancienne, dont l'étude est pourtant présentée d'une façon très complète et riche, on s'est limité à l'une de ses parties les plus exceptionnelles par la richesse du patrimoine et les mieux conservées du point de vue de la matière historique (les Palazzi dei Rolli). Plutôt que d'inscrire une ville ancienne aux transformations importantes et parfois malheureuses sur le plan du paysage historique (le port, la *sopraelevata...*), placée en zone tampon, on en a retenu ce qui constitue sans discussion un joyau au caractère à proprement parler exceptionnel, parce que très peu d'autres ensembles d'une telle valeur d'héritage peuvent lui être comparés. La logique est claire, l'argumentation aussi, le résultat sans défaut : un ensemble au paysage presque uniquement interne, qui ne pose pas de question de paysage externe (même si les vues aériennes présentées dans le dossier pourraient le laisser penser). La ville est par ailleurs concernée par de multiples mesures de protection nationales.

Le cas de Liverpool (2004) est assez comparable. Le périmètre est limité. Il ne concerne qu'une partie de la ville « historique », principalement la portion la

mieux conservée du centre ancien et une partie du centre monumental érigé au XIXe siècle, période d'apogée de Liverpool. Il concerne aussi un ensemble important d'aménagements portuaires - docks, quais, formes de radoub sur la rive de la Mersey. Le périmètre ne déborde pratiquement pas sur des espaces incohérents avec cette logique de bon état de conservation, de centre monumental et d'ensemble portuaire. Dans ce cas, le choix idéologique est en parfaite cohérence avec les éléments étudiés, subsistants et retenus dans le périmètre, dont cependant la forme est découpée à l'excès (voir annexe).

Il n'en va pas ainsi pour les trois autres sites qu'il me reste à évoquer.

Dans le cas de Mantoue-Sabbionetta, surtout de Mantoue en fait (2007), l'étude du site est assez poussée et s'étend au-delà du périmètre d'inscription, limité à la partie ancienne de la ville. La zone tampon couvre toutes les extensions postérieures au XVIIIe siècle et surtout le lac qui forme la cadre paysager de la ville et ses rives, aussi bien vu vers l'extérieur que vers la ville de l'extérieur. La scénographie d'ensemble, sur une vaste échelle, paraît bien maîtrisée, autour d'un ensemble, il est vrai, assez peu affecté par les transformations du XXe siècle. A Dresde (2004), le vaste périmètre inscrit, 1930 ha, est complété par une zone tampon de 1240 ha. Il s'agit donc d'un très vaste espace, justifié par sa cohérence du point de vue de l'histoire et, point important, par l'importance du paysage formé par l'architecture des châteaux et de leurs parcs et jardins aux abords de l'Elbe. Le paysage ainsi formé est assez bien conservé si on le compare aux vues du siècle dernier, même si le centre ancien a été gravement affecté par les destructions de la dernière guerre mondiale. Il a de plus été récemment complété par la reconstruction de la Frauenkirche.

Le site de Bordeaux (2007) paraît, en première analyse, avoir été tracé dans la même logique. Il est lui aussi très vaste, 1731ha de zone centrale et 11 974 ha de zone tampon (plus de 10 km par 10 km). Il s'est donc agi d'inscrire toute la zone urbaine ancienne du Port de la Lune telle qu'effectivement on la lit sur une carte du XVIIIe siècle, en englobant le paysage pratiquement jusqu'à l'horizon vers l'extérieur, notamment la ligne du rebord de plateau à l'est de la ville.

La justification du choix réalisé apparaît cependant inégale. En effet, l'accent est mis sur la ville du XVIIIe siècle, dont procèdent effectivement la façade urbaine centrale de Bordeaux et plusieurs quartiers et sur le XIXe siècle. Cependant, on présente aussi dans le dossier beaucoup de richesses patrimoniales qui ne procèdent pas de la valeur, ainsi que des espaces en devenir, qui n'ont pas fait l'objet d'études. De sorte qu'il y a un décalage entre l'étude du site, son étendue immense, et la justification principale de la demande de son inscription.

Comment maintenant aborder la question des menaces sur les paysages des sites inscrits de Dresde et Bordeaux que représentent les projets de ponts ?

Dans le cas de Dresde, la justification même de l'inscription du site est la préservation d'un paysage d'une grande qualité, assez bien conservé. Il y a donc

cohérence entre argumentaire, périmètre et paysage tel qu'on peut le percevoir. Le projet de pont (dont la réalisation est bien amorcée) empiète qui plus est directement sur le site d'une résidence de campagne, le Waldschlösschen. La logique voudrait donc que sa construction soit interrompue.

Dans le cas de Bordeaux, l'argumentation de l'inscription porte surtout sur une partie de la ville, correspondant au Port de la Lune, le quai du XVIII<sup>e</sup> siècle, et moins sur l'espace du port tel que le peintre Vernet le restitue au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, très modifié aujourd'hui. Il est donc plus difficile de s'appuyer sur une cohérence entre argumentaire et bon état de conservation du site pour demander l'arrêt des travaux du pont de Bacalan.

Pour conclure, les différents cas de figure que nous venons d'examiner montrent qu'il est possible d'atteindre une bonne cohérence entre :

Connaissance de l'ensemble du site concerné, connaissance qui doit s'étendre absolument au-delà de ses limites prédéfinies et/ou définitives, et doit nourrir un regard instruit et le plus complet possible sur l'héritage en présence ;

Détermination des éléments de scénographie externe et interne considérés comme à préserver, d'une façon fine et renseignée, tenant compte aussi des intentions scénographiques des réalisations passées, un héritage en soi ;

Argumentaire pour la justification de l'intérêt du bien, dont la dimension idéologique doit être pleinement assumée, et être en adéquation avec sa teneur présente (vouloir préserver un paysage déjà très dégradé pose d'importantes difficultés).

Pour dire les choses d'une façon encore plus brève : accord entre connaissance en plan, connaissance des vues et détermination des valeurs d'héritage.

## **Atelier 2 : Synthèse des débats**

**Bruno FAYOLLE-LUSSAC**, Chercheur au Centre de recherche sur l'histoire et la culture du Paysage, CNRS

On présentera ici les éléments des débats dans un ordre inverse à celui des questions qui était proposé par les organisateurs pour structurer les débats, du fait même de l'évolution de la pensée sur ce qui constitue la valeur universelle et partant, exceptionnelle, d'un bien du patrimoine mondial : du monument et de l'ensemble à la ville comme "paysage urbain historique". Cela en raison du changement d'échelle, la diversification des thèmes, la reconnaissance de l'imbrication du matériel et de l'immatériel, la volonté d'intégrer les paramètres du social et l'acceptation du caractère "processuel " inéluctable d'un paysage urbain historique.

*I - La question de la valeur universelle exceptionnelle : homogène ou diverse, figée ou évolutive ?*

Dans le cas d'un paysage urbain historique, s'il faut souligner l'importance des données qui fondent la permanence, la longue durée, il faut intégrer la notion d'évolutivité, de processus, tant en ce qui concerne les données matérielles qu'immatérielles (la mémoire comme activité en évolution permanente).

Admettre qu'un paysage urbain historique ne correspond pas forcément à un ensemble homogène (historiquement, formellement), surtout si on accepte de prendre en compte les strates qui le composent à différentes époques. D'autre part, la question de l'échelle, voire de la grande échelle d'un site n'implique pas pour autant une perte de cohérence. Le processus de l'évolution peut impliquer enfin des échelles de territoires variables : la définition d'un périmètre est le résultat d'une étude.

Considérer la ville comme un ensemble qui évolue dans le temps avec ses temporalités propres et son espace propre (les territoires qu'elle s'octroie), implique d'accepter que c'est cet ensemble qu'il faudra faire évoluer, une fois le site inscrit au patrimoine mondial, dans le temps long de la gestion du territoire, de l'actualisation et de la transmission et du partage des connaissances).

*II - Sur la production et les outils de la connaissance*

Une remarque préalable sur la diffusion, la communication (mise en ligne) encore très timide des dossiers de classement, des rapports, qui constituent pourtant des

documents d'information constitutifs d'un savoir partagé et critique à l'échelle internationale.

- Définition du thème et du territoire pertinent d'étude d'un paysage urbain historique

Partant de ce constat sur le changement d'échelle des sites et la complexité augmentée des paramètres d'étude (dimensions environnementales, écologiques, développement durable) : jusqu'où aller dans la production de connaissances, d'outils et pour quoi faire ?

Il s'agit d'identifier et de nommer, dans un premier temps, la singularité potentielle d'un bien (thèmes et territoires) comme élément fondamental, dès les prémisses de la négociation avec l'UNESCO. Un paysage urbain historique étant d'autre part, à un moment donné, le produit d'un processus, d'une histoire, d'une évolution particulière : il faut alors considérer cette singularité, ces modalités d'évolution, comme le référent des connaissances à mobiliser, à partager, à transmettre. Chaque dossier implique donc un effort d'élaboration méthodologique spécifique (que veut-on savoir, pour aller vers quel résultat, avec quel outil).

Dans ce protocole d'études finalisées qui pourrait être proposé en amont, il conviendrait ici de discerner des outils communs et des outils plus spécifiquement liés à la thématique retenue et négociée. On adopterait ainsi le principe d'une approche au cas par cas, tout en se mettant dans la perspective d'une vision « comparatiste » des sites à des échelles régionales. (cf. Jean-Claude Passeron, Jacques Revel, *Penser par cas*).

Enfin : c'est s'engager dans un processus d'élaboration et de partage des connaissances débordant le calendrier de la procédure de classement, pour alimenter en aval le processus de négociation des projets. De ce point de vue, à l'issue de la phase d'études, il est proposé d'introduire dans les documents à fournir (sous une forme à préciser), une documentation sur les données de projets connus à l'époque, sur les règles de cadrage et de négociation de projets à venir. Ce qui revient à introduire de façon concrète, la notion de projet dans le plan de protection (cf. étude d'impact).

- La production de connaissances :

Il s'agit ici d'abord de dépasser les apparences de la ville patrimoniale : se méfier d'un certain type de connaissances supposées acquises et donc démythifier et démystifier cette vision des apparences, le risque de superficialité et de faux savoirs.

Cela implique un retour aux sources, à la critique des sources ; cela nécessite de redonner de l'importance à la connaissance fondamentale.

A propos des sources et des fichiers documentaires :

Une remarque sur les aléas des sources documentaires selon les sites. A l'inverse, il est mentionné le risque de "sur-documentation" lourde à gérer, notamment dans le cas de fiches monographiques. Ce qui pose la question de l'évaluation du rapport : temps d'études/constitution de fichiers/type d'usage final.

Croisement et diversification des approches :

Les thématiques liées à la notion de paysage urbain mobilisent des champs de savoirs élargis aux sciences de la terre, de l'environnement, du paysage, sachant que la prise en compte des données du milieu vivant, pose la question de la dynamique urbaine. Cela peut conduire à faire varier l'échelle territoriale en fonction des thèmes pris en compte dans le cadre d'une étude. Cela peut aussi amener à élargir le champ de vision bien au-delà d'un périmètre envisagé.

Considérer la phase d'études en vue de la constitution du dossier comme une opportunité pour réinterroger les pratiques en cours d'aménagement et d'urbanisme.

Réactualiser la mémoire, par une relecture permanente des faits urbains, des projets, en vue d'actualiser de ce fait les données de la transmission.

Cartographie : La cartographie analytique et thématique (SIG) semble constituer un socle de connaissances actualisables et assez aisément communicables, adapté aux différentes échelles du territoire étudié. (cf. : cartes de la formation de la ville et des formes urbaines, repérage de structures socio-morphologiques, perspectives structurantes, etc....)

Il faut noter ici l'évolution du contenu et des approches scientifiques des dossiers depuis 1972, assez pauvres au début (premières inscriptions en 1979), d'où l'idée actuelle de réactualisation des dossiers anciens. Il est proposé d'effectuer une étude comparée des dossiers de villes inscrites : Provins, Le Havre, Bordeaux, Strasbourg, Paris, Lyon et Arles (Minja Yang).

- La question du partage et de la restitution des connaissances :

Le projet d'inscription comme une occasion privilégiée pour créer du lien, notamment entre les chercheurs, les chargés d'étude, les acteurs institutionnels et la population.

Ici, ce qui semble aussi important que l'étude de l'objet choisi, c'est la construction d'un récit sur la ville et le patrimoine : l'argumentaire du récit constitue la base, le fondement d'un partage sur le patrimoine, sur son authenticité (un terme au contenu souvent flou).

Considérer dans ce cadre le patrimoine comme un bien commun à partager : ce qui induit une réflexion sur les enjeux sociaux (culturels, économiques...) du classement dès le départ du processus d'études.

Comment passer de la production de connaissances au partage visant une appropriation de ces connaissances par l'ensemble des acteurs et de la population et de leur transmission en vue de pérenniser le bien commun ?

Deux niveaux ont été retenus ici :

- l'organisation d'un partage des connaissances, des problèmes au stade des études pour améliorer la cohérence du contenu (niveau scientifique et professionnel) ;

- la mise à disposition et la communication des informations en direction de la population (non spécialistes) en vue d'organiser un partage des connaissances, une appropriation du projet. La difficulté réside notamment dans la nécessité d'avoir à élaborer une documentation accessible.

Il faut remarquer que l'enjeu du patrimoine, considéré comme un héritage à transmettre et donc appropriable, rejoint celui du développement durable, dont l'une des finalités est de concevoir un usage des biens dans la volonté explicite de permettre aux générations futures d'en bénéficier.

La transmission de la connaissance est un enjeu d'importance en raison de son utilité pour la gestion du bien, notamment en vue de l'appropriation des projets par l'ensemble de la communauté. Cela suppose une définition claire des objectifs de cette démarche de transmission : voir et apprendre, comprendre, transmettre, en intégrant les données sociales dans le projet d'inscription.

*III - Une méthode spécifique d'étude d'impact (des projets nouveaux) ou plus justement d'interaction pour les biens du patrimoine mondial entre protection et invention*

(Cf. L'impact du développement contemporain - art. 12 du Mémoire de Vienne)

Reconnaître que subsiste toujours une certaine incertitude en face de l'avenir d'un ensemble patrimonial, mais admettre, dans le même temps, la capacité de créativité réactive.

Un des enjeux du projet d'inscription est donc d'organiser un dialogue entre la ville du patrimoine et la ville vivante (donc évolutive par nature).



D'où l'intérêt de définir des grilles, des méthodes d'analyse des projets connus et à venir, au regard de la préservation de l'intégrité du bien classé (ce qui suggère d'avoir à définir ce que recouvre cette notion d'intégrité).

Insister sur la dimension réaliste de la protection et de ses contraintes : il s'agit de se procurer les bases d'un argumentaire en vue de négociations à venir.

- La zone tampon : une proposition.

Un débat sur l'appellation (Buffer zone) à laquelle les deux termes : "zone de soutien" ou "de transition" paraissent plus appropriée : cette zone constitue en effet le territoire indispensable au bon fonctionnement du territoire inscrit, à la gestion des grands paysages urbains, à la prise en compte des paramètres environnementaux. Elle participe donc de la cohérence d'ensemble.

Un rôle important dans la mesure où elle a pour fonction de protéger, d'assurer l'intégrité du bien, quelle que soit sa nature et/ou son échelle. De ce fait, elle peut compléter l'argumentaire du projet d'inscription. Elle participe du sens donné au territoire et au thème inscrit. Elle participe du processus de transmission et d'appropriation du patrimoine et des projets associés, bien au-delà de la population résidant à l'intérieur du périmètre du bien inscrit.

Elle permet une réflexion plus libre et plus ouverte sur le choix de ce qui est à protéger de façon stricte, ce qui est transformable et ce que l'on peut remplacer.

La question de sa délimitation ne doit pas évoluer vers la création de fait d'une nouvelle "enceinte".

*Conclusion :*

C'est bien l'idée d'une conservation dynamique du patrimoine matériel et immatériel qui devrait inspirer une démarche d'inscription au patrimoine mondial d'un paysage urbain historique.

### **Atelier 3**

## **Préservation des paysages urbains historiques et mutations contemporaines**

### **Texte d'introduction :**

**Daniel DUCHE**, Architecte – Urbaniste,  
**Jean-Lucien GUENOUN**, Architecte des Bâtiments de France

Notre atelier doit s'efforcer de répondre à trois questions, traitées ci-après. Bien que chacun d'entre nous soit, à divers titres, un spécialiste de la protection de l'aménagement des paysages urbains historiques, il nous paraît nécessaire de présenter, en termes de protection et mise en valeur, les spécificités françaises, base de nos réflexions pour l'Unesco.

L'Europe connaît la paix depuis 65 ans, et une croissance économique relativement constante. La France est un pays unitaire, centralisé, dont le territoire est divisé et régi en régions, départements, communautés de communes et communes. Depuis la seconde guerre mondiale, l'exode rural a transformé notre pays en territoires urbanisés. Malgré la crise, la France équipe et s'étale, grignotant des territoires non bâtis.

L'aménagement du territoire a été conduit pendant longtemps par la DATAR qui a raisonné en termes de réseaux, d'infrastructures, d'équipements. Cette planification et ce maillage du territoire ont eu des conséquences sur les tissus socio-économiques et socio-culturels, avec les phénomènes de société que nous constatons aujourd'hui.

La division du travail, l'industrialisation des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ont eu pour conséquence la concentration humaine dans les centres historiques, le mouvement Hygiéniste et un urbanisme de « zoning » qui divisa longtemps les tenants du pittoresque, conservateurs, les « anciens » et ceux du progrès, issus de l'industrie, « les modernes ».

Avant d'être un débat stylistique et formel, la modernité fut une lutte pour améliorer les conditions de vie.

En France, depuis l'abbé Grégoire et la lutte contre le vandalisme en 1794, se sont développées parallèlement les lois quantitatives de la planification et les lois de protection.

Victor Hugo qui s'est engagé dans la préservation des ambiances urbaines et paysagères, ainsi que Prosper Mérimée, inspecteur des monuments historiques sont, avec les Romantiques, les précurseurs de la reconnaissance, de la transmission, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine paysager, urbain et architectural.

Il est intéressant de se pencher sur le parallèle entre les lois d'aménagement et les lois de protection du patrimoine urbain et paysager.

Aux règles hygiénistes de développement de la ville du début du XXe siècle, correspond la loi de protection des paysages de 1906, puis celle de 1913. A la reconstruction d'après 1918, à la loi Cornudet de 1919, répond une décennie plus tard, la loi sur les sites de 1930, qui prend en compte, pour la première, fois le paysage urbain. A la politique de rénovation urbaine ayant pour conséquence la « tabula rasa » des centres historiques, s'oppose la loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés. L'originalité de cette loi, qui sera suivie par celles sur les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager en 1983 et sur les Plans Locaux d'Urbanisme en 2000, consiste à établir un lien entre la protection d'ensembles urbains et leur mise en valeur (notion de projet). Les textes d'André Malraux, prônent la préservation de l'esprit et du sens des quartiers anciens, mais aussi leur adéquation au mode de vie contemporain.

Mais ce qui est révolutionnaire, dans la loi de 1962, c'est la prise en compte de l'ensemble urbain pour sa valeur patrimoniale propre. Le tissu domestique, les ambiances urbaines des différents quartiers sont, depuis lors, considérés comme un patrimoine à part entière et non une collection d'objets. L'esprit du monument et de ses abords (le rayon de 500 mètres) s'étend à l'ensemble de la ville historique reconnue comme patrimoine à préserver et revitaliser.

Les outils de planification et de protection dont nous disposons en France peuvent être des documents d'urbanisme à part entière : le Plan de sauvegarde et de mise en valeur et le Plan local d'urbanisme à volet patrimonial ; des servitudes à un document d'urbanisme : la ZPPAUP, les sites classés ou inscrits ou de simples chartes de bonne conduite : celles des directives paysagères, des parcs naturels...

Les PNR situés autour des métropoles, conçus à l'origine pour préserver des milieux naturels, sont devenus de facto de vrais outils de gestion et de programmation d'aménagement, dans l'esprit du grenelle de l'environnement.

**Question 1 : Quelles conditions doivent être réunies pour parvenir à une architecture contemporaine non intrusive et de qualité en centre ancien.**

La ville n'est pas un monument, ni n'est constituée d'une accumulation de monuments. C'est un ensemble vivant, social, aux cultures croisées, qui a toujours fabriqué du projet et des « intrusions » que les générations suivantes protègent tout en les transformant. La question n'est donc pas celle de la conservation mais de la gestion et de la planification, dans lesquelles le « déjà là » doit constituer le socle du projet urbain.

Quels qu'ils soient, ces outils de protection et de planification doivent être en adéquation avec les documents supra-communaux comme le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Nous pouvons faire plusieurs remarques face à ces outils :

**- La notion d'échelle de la planification :**

Le SCoT fixe des orientations de politique régionale à l'échelle d'un territoire vaste, parfois difficilement compatibles avec la réalité patrimoniale à l'échelle de la commune. Par exemple, le SCoT de l'Île de France prévoit d'imposer une densification de la première couronne parisienne, pas toujours compatible avec la qualité des paysages de certaines communes.

Ceci pose implicitement la question d'une révision nécessaire des limites administratives, des frontières, face à la réalité d'un territoire géomorphologique ou humain homogène.

**- L'interprétation par les utilisateurs**

Les documents d'urbanisme et de protection sont plus ou moins vertueux. Entre les vœux, formulés par exemple, dans le PADD (Programme d'aménagement de développement durable) d'un PLU et leur traduction en termes de règlement et de plan, il peut y avoir des incohérences voire des incompatibilités.

Par ailleurs, le « jeu des acteurs » ne produit pas toujours les résultats escomptés. Promoteurs, maîtres d'œuvre et gestionnaires ont souvent des interprétations de la règle différentes, produits d'une culture architecturale et urbaine, d'une compréhension du tissu urbain dans lequel on intervient, de la sensibilité de chacun, de « l'égo » du concepteur...

Ceci pose le problème de la formation des acteurs - maîtres d'ouvrage, programmeurs, maîtres d'œuvre plus « artistes » ou infographes que constructeurs, artisans et compagnons. Tous souffrent d'un manque de formation qui permettrait de croiser les cultures avec les autres acteurs, partenaires plus ou moins impliqués dans l'acte de bâtir.

**- La réponse architecturale**

La réponse architecturale est souvent quantitative et se traduit en gabarit et SHON (surface hors d'œuvre nette) maximums, fixés comme limites dans les documents d'urbanisme. Le concepteur s'inscrit soit en rupture, soit en accompagnement pour « faire plaisir » à l'Architecte des Bâtiments de France. Mais la vraie question de l'insertion dans un « déjà là » est très rarement posée.

Cette question de l'insertion doit par ailleurs être ramenée à celle du programme. Un grand équipement public, à, de tous temps, été intrusif par rapport à un tissu domestique. On peut dire que c'est son essence même, il doit se donner à voir et se distinguer dans la ville. A contrario, 95% des projets portent sur des programmes courants, devant s'inscrire dans la continuité de la ville, en « restant poli » avec celle-ci. Malheureusement, ces projets sont trop souvent considérés par leurs concepteurs comme des unicum intrusifs, là où il n'y a pas lieu de l'être.

**- L'échelle d'intervention**

Les moyens, humains, techniques, financiers des maîtres d'ouvrage sont très différents. Il n'y a pas de commune mesure entre un promoteur, un groupe

financier et un propriétaire bailleur, à la fois en terme d'investissement, de temps de réalisation et de gestion.

L'un est dans un programme fabriquant des produits, l'autre est dans la transmission du patrimoine familial à sa descendance.

La multiplicité et la similitude de produits à caractère touristique ou commercial, « typifie » et banalise la ville. Il en est de même en limitant la politique de revitalisation du logement aux seules opérations aidées pour propriétaires locaux, occupants ou bailleurs.

La ville historique doit rester le lieu où les échelles d'intervention sont multiples et reflètent ses habitants.

## **Question 2 : Comment gérer la grande échelle ? Faut-il faire évoluer nos outils ?**

Le centre historique a, durant des siècles, asservi la campagne, tout en se démarquant de celle-ci par des limites très nettes, liées à des modes de protection et de défense. Depuis toujours et dans tous les pays, la ville attire, s'étend à l'extérieur de ses limites, puis englobe ses extensions, organisant plus ou moins ses développements. Les enluminures des « Très riches Heures du duc de Berry », les gravures d'Israël Sylvestre au XVII<sup>e</sup> siècle et les photos des faubourgs industriels et des banlieues de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle illustrent bien ce phénomène. Avec l'accélération du développement des villes depuis la seconde guerre mondiale, la maîtrise de l'étalement libre et la recomposition de tissus déstructurés sont au cœur de nos préoccupations. Comme Camillo Sitte, Munford ou Giovannoni, nous n'opposons pas centres historiques, quartiers périphériques et banlieue, mais nous prôtons :

- une plus grande reconnaissance identitaire, fluidité entre des quartiers de factures différentes, davantage de liens et moins de transitions brutales ;
- une analyse paysagère et patrimoniale redonnant au territoire présent, et sous-jacent, sa prééminence dans la constitution des villes.

**Ceci pose plusieurs questions dont le préalable, développé dans les autres ateliers, est la définition d'un projet territorial basé sur la connaissance et la compréhension de la valeur patrimoniale et des traces visibles ou enfouies que l'on veut préserver et révéler :**

- **La question du choix des documents de protection et de planification adaptés**, qui en théorie permettent de gérer ces vastes espaces péri-urbains. La prise en compte du patrimoine et la réalisation de secteurs de projets dans les PLU, les ZPPAUP et les protections de sites sont des outils qui permettent de répondre à ces préoccupations, tout en étant parfois difficile à mettre en œuvre.
- **La question du paysage non bâti et l'harmonie avec les parties urbanisées** ou aménagées ou en passe de le devenir. Dans les documents d'urbanisme, le choix des zones à aménager se fait en fonction du bâti existant

plus qu'en fonction de la qualité de la nature des sols. On urbanise souvent les terres les plus productives. Cette problématique est au cœur de la réflexion d'un certain nombre de PNR qui sont passés, au fil du temps du maintien des activités rurales et des bassins de vie à une préservation du territoire naturel et agricole grignoté par l'étalement urbain autour des métropoles régionales. Le PNR est devenu de facto, et sans en avoir la reconnaissance législative, un outil de planification pour les communes incluses dans le périmètre.

- **La question de la gestion des eaux** de ruissellement, de la perméabilité des sols n'est pas souvent prise en compte, il n'y a plus de lien avec la nature, les notions de territoire et de paysage sont souvent déconnectées et rarement réfléchies en termes d'équilibre, d'harmonie.

- **La question de la densité** est rarement maîtrisée et analysée au regard de l'histoire. Le paysage urbain patrimonial est, en général un modèle de développement durable, par la densité bâtie depuis la fin du XVIIIe siècle. Nous sommes passés de 300 logements à l'hectare au XIXe siècle, à 80 logements dans les quartiers péri-centraux d'aujourd'hui, ou les lotissements urbains denses. La densité moyenne de quartiers parisiens comme le 16e arrondissement, est de 150 logements à l'hectare.

- **La question des enjeux**, très différents en fonction de nombreux critères comme par exemple, la taille de la commune, la typologie et l'usage des quartiers, les besoins quantitatifs, les recettes financières escomptées... Il faut donc croiser et partager les cultures et les visions des différents acteurs - planificateurs, gestionnaires, habitants et usagers.

Ceci nous ramène à des contradictions bien connues :

- Prééminence de la ville centre par rapport aux petites communes ;
- Divergences et conflits, plus que complémentarité et convergences de vue dans les projets, dus à des formations et des interprétations différentes des règlements par exemple ;
- Incompréhension de langage et de la traduction spatiale à partir de mots identiques. La notion de « renouvellement de la ville sur elle-même » par exemple : s'agit-il de la ville comme réserve foncière que l'on va épaissir, ou de la ville qu'on va gonfler, boursoufler, tuméfier par rapport à son image d'origine, reconnue comme qualifiante et patrimoniale.

- **La question de la gouvernance** et de la cohérence du suivi des documents de planification mis en œuvre au travers des programmes et des projets.

**Des remèdes peuvent être apportés à ces situations conflictuelles mais ils impliquent toujours :**

- La connaissance fine des lieux et de leur contexte socio-culturel, économique et humain ;
- L'accord sur le contenu, le contenant et les objectifs, ainsi que sur une gradation de la valeur patrimoniale des biens, en croisant des entrées multiples ;

- Une définition des conditions du projet en fonction des tissus à respecter et à préserver. C'est donc une démarche itérative, nécessitant un vrai travail de terrain, une connaissance du contexte social, une compréhension des besoins et une vision claire du projet.

### **Question 3 : Quel est le seuil de transformation à partir duquel le sens historique d'un lieu disparaît ?**

Quelle échelle d'intervention, de projet, possibles pour le préserver ?

Plusieurs échelles, celles des ambiances urbaines et celles des architectures dans lesquelles on peut distinguer le neuf à insérer et les interventions sur l'existant.

Le problème n'est pas uniquement celui de la conception, mais des analyses, qui permettent de reconnaître et de transmettre un déjà-là sur lesquelles s'imposent des normes et règles quantitatives.

Tous ces éléments forment un préalable, rarement reconnu comme élément du programme, conditionnant le projet.

Les règles d'urbanisme cadrent les alignements, les hauteurs, les volumes. Les règles d'économie d'énergie, de sécurité des biens et des personnes ont tendance à banaliser le neuf et à détériorer l'image du patrimoine (objet architectural puis ambiance urbaine), quand elle est prise en considération uniquement au moment de la mise au point de l'avant-projet.

Le manque d'adéquation entre le site, les normes et le programme empêchent une réflexion sereine sur la remise en cause ou l'évolution de la règle imposée.

La norme n'est pas en soi un problème, à condition de préserver l'équilibre entre le contexte et le programme.

Le phénomène de mode uniformise la production, le projet est souvent démodé avant d'être réalisé.

La notion de construction, pour 95% des programmes, s'efface devant la notion de produit, d'objet, d'œuvre d'art, qui oblitère les ambiances urbaines.

La production et le négoce des matériaux, la mise en œuvre normalisée, la rapidité d'exécution et de chantier sec, uniformisent les architectures. L'artisan qui fabriquait à partir de matériaux locaux est devenu un applicateur de produits prêts à l'emploi.

Ceci pose la question de l'évolution des métiers et des savoir-faire et du bon sens face à approches quantitatives et normatives, oubliant que la ville, les territoires et les architectures qui la composent sont, telles que des entités vivantes, le fruit d'un équilibre global.

### **Quelques pistes de réflexion**

- La connaissance et la transmission de celle-ci sont la base de l'accompagnement et des intrusions harmonieuses ;

- La connaissance doit dépasser l'histoire et l'inventaire pour révéler les modes constructifs, les savoir-faire, les mises en œuvre...

- Les documents règlementaires doivent fixer le cadre général, des études d'impact devraient s'engager très en amont dans une démarche itérative : programmation, études d'impact, cadrage du règlement, partenariat avec les gestionnaires.



<p style="text-align: center;"><b>Atelier 3 : Synthèse des débats</b> <b>Guy BURGEL</b>, Professeur émérite de géographie/urbanisme à l'Université Paris X, Nanterre <b>et remarques de l'atelier</b></p>
---

**Guy Burgel :**

Les membres de l'atelier ont eu conscience d'un « grand écart », d'un fossé, entre une réflexion générale sur la ville et son évolution, à différentes échelles du monde et à différentes échelles de perception, telle que l'avait présentée Yves Dauge le matin, et la matérialité et la précision des études de cas présentées à propos des sites inscrits au patrimoine mondial. La question se pose de savoir comment rapprocher ces deux aspects, théorie et matérialité de la ville ?

C'est la capacité d'évolution de la ville qui la rend pérenne. Une ville durable est d'abord une ville qui n'est pas inerte.

Qu'est-ce que la rupture du rythme urbain, avec la formidable mutation que nous avons connue et que nous connaissons depuis des 60 dernières années, a provoqué dans la matérialité de la ville ?

Face à l'instabilité de la chose urbaine aujourd'hui, et aux nécessités de réduire le risque de changement climatique, peut-on concevoir des « bifurcations » possibles ? Certains pensent qu'on va vers une ville du « court chemin » (produire moins, consommer proche), d'autres pensent que cela passera par d'autres solutions.

Dans tout cela, comment les réglementations peuvent-elles infléchir, empêcher, conduire ? Tout en sachant que la règle doit être flexible pour permettre une évolution aujourd'hui.

Sur un plan très pratique, quelles méthodologies, quels outils d'intervention ?

Un fait important a été relevé : l'importance du politique, qui peut conforter le retour de la matérialité, et surtout l'importance de la continuité du politique. Le politique entendu non seulement comme acteur institutionnel, mais incluant les citoyens.

Conclusion : flexibilité des normes et de la réglementation, mais continuité dans le « récit », le projet, l'esprit, la recherche du sens. Et nécessité d'aller vers une gestion partagée.

## **Remarques de participants :**

### **Sur l'architecture d'aujourd'hui et l'insertion dans le contexte urbain historique**

Pierre Clément :

« J'ai cinquante ans de pratique de l'architecture sous toutes ses formes et de l'enseignement dans ce domaine ; j'ai pu mesurer l'évolution des valeurs, des concepts, des pratiques architecturales et urbaines. Le laboratoire que je dirige, à l'École d'architecture de Belleville, a été fondé par Bernard Huet dans une tradition de réhabilitation de ce qu'on a appelé « l'architecture urbaine » – une notion pour laquelle les architectes français n'avaient alors que peu d'intérêt. Le mouvement critique des années 60/70 a provoqué une réforme profonde de réconciliation de l'architecture avec la ville. C'est dans ce mouvement qu'a été créé à Paris l'Atelier parisien d'urbanisme, qu'on s'est intéressé à l'évolution de Paris à partir de la typologie des immeubles parisiens (François Loyer) et des opérations urbaines.

Je pense que cette approche n'est plus celle qui prévaut aujourd'hui, chez les politiques comme les professionnels. J'ai un collègue qui, pour enseigner le projet urbain, propose la construction d'une tour. Les valeurs ont changé, ont évolué, quand on voit des projets de tours à Saint-Pétersbourg selon la volonté du président de Russie ou à Paris, dans ce territoire déjà très dense, à l'instigation de son maire.

On inscrit un site sur la Liste du patrimoine mondial pour certaines valeurs ; mais avec le temps, ces valeurs changent, de même que notre conception du patrimoine. Ainsi on a beaucoup parlé pendant ces deux jours de l'eau et des fleuves ; mais cette valeur est récente en termes de patrimonialisation.

On se trouve donc inéluctablement dans une démarche dynamique, qui est aussi dans la notion de projet. Je me pose des questions, quand je vois le ministère de la culture simultanément financer une étude de Daniel Duché sur le patrimoine urbain de la ville de Menton, et attribuer le grand prix de l'architecture au projet de Rudy Ricciotti, qui manifestement s'est posé en déni du contexte existant.

Et c'est cette architecture qui est aujourd'hui pratiquée, reconnue, et que les maires soutiennent, alors que nous avons pratiqué une architecture qui devait s'intégrer dans un tout urbain et que ce tout était la chose importante ; on est dans l'effet Bilbao.

Bruno Fayolle-Lussac

L'étiquette patrimoine mondial est un « produit d'appel » sur le plan touristique et un enjeu de compétition internationale. Mais dans le même temps, les villes veulent aussi avoir une image moderne à l'échelle internationale. Il faut tenir compte de cette ambiguïté, et on peut imaginer de distinguer des secteurs de projets à dominante de préservation et d'architecture « située », et des secteurs de « chaos urbain » où seront permises de belles expressions architecturales fortement individualisées.

## **Sur la capacité des villes à appliquer une recommandation sur les paysages urbains historiques**

Alvaro Gomez Ferrer :

Lorsque l'on définit les valeurs universelles d'une ville en vue de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, on ne peut pas tout dire, ni tout anticiper.

Une ville est un objet complexe et dont l'évolution est nécessaire ; on ne peut pas la figer à un moment donné. Dans le même temps, dans beaucoup de pays, souvent on inscrit la ville sans avoir un plan urbain suffisamment abouti.

Quand on se trouve face à un problème de conservation dans une ville du patrimoine mondial, il faut voir la situation dans sa globalité et non seulement le détail. Il faut assumer les risques de changement.

La recommandation de l'UNESCO sur les Paysages urbains historiques est une démarche utile, mais il faut la concevoir comme un horizon à atteindre, et ne pas y obliger toutes les villes, car beaucoup n'ont pas les outils nécessaires.

## **Quelques recommandations de l'atelier :**

Considérer la ville comme un ensemble vivant, empreint de cultures croisées, dont la succession des évolutions a été protégée et transformée par chaque génération. Il s'agit d'une question de gestion et de planification d'ensemble, et pas d'un enjeu de conservation localisé, car la ville n'est pas constituée que par des ensembles de monuments ; elle est un patrimoine vivant.

Réaliser des analyses capables de reconnaître et de transmettre les valeurs patrimoniales que l'on veut préserver et révéler. Cela doit constituer un préalable qui sert de base au projet urbain et au développement de projets qui intègrent le produit de la réflexion sur le contexte et son évolution.

Mettre en cohérence et rendre compatibles les outils de la conservation et ceux de la planification urbaine ainsi que leur mise en œuvre aux différentes échelles du territoire.

Créer une grille de lecture qui peut s'appuyer sur les outils existants en permettant une interprétation du site plus claire pour les utilisateurs.

Face à la diversité des territoires, du point de vue culturel, géographique et typologique, travailler à établir une vision commune du territoire.

Engager formation et dialogue entre les différents acteurs impliqués dans l'acte de bâtir, une nécessité pour approfondir la connaissance de la culture architecturale et urbaine du site, pour parvenir à une compréhension commune du tissu urbain dans lequel on intervient, établir des interprétations compatibles.

Maintenir la diversité des échelles d'intervention pour protéger le caractère du lieu comme reflet de ses habitants. Empêcher la « typification » et la banalisation de la ville en évitant la systématisation et l'exportation de modèles stéréotypés de politiques de revitalisation (usages touristiques et/ou commerciaux).

Développer un projet de territoire, essentiel pour réduire les décalages entre les espaces ordinaires, les espaces de vies et les espaces exceptionnels (il ne faut pas s'enfermer dans les limites des zones historiques étroites). Ce qui suppose de mettre en cohérence les outils de gestion et de concertation des acteurs.

Engager une conciliation entre le centre historique, les quartiers périphériques et la banlieue, démarche indispensable vers un processus de recomposition et de restructuration du tissu urbain et une maîtrise de l'étalement. Ceci peut être obtenu à travers une meilleure reconnaissance identitaire, une plus grande fluidité entre des quartiers de facteurs différents et grâce à des transitions plus souples.

Pour ce faire, dépasser les limites et frontières administratives face à la réalité d'un territoire géomorphologique ou humain homogène.

Il s'agit d'une question de compétence et d'expertise, de posséder les connaissances préalables, la compréhension des besoins, de l'échelle du territoire, de l'équilibre entre protection et le projet de transformation, et surtout il est question d'avoir une vision claire du projet.

Cela nous amène à la nécessité d'intégrer aux formations l'utilisation des nouvelles technologies. L'image et la 3D comme outils pour introduire la dimension temporelle, pour restituer l'abstraction de l'histoire (maquettes numériques temporelles, reconstitution de paysages).

Sur la pertinence des outils existants, il faut accepter le grand écart et prendre conscience du fait que l'on n'aura jamais la méthode absolue. On est à la recherche des outils, des règles pour gérer le quotidien, le prévu mais aussi les imprévus. On sait bien la complexité des enjeux et les décalages dans les mises au point. Il s'agit donc plutôt de gérer les conflits et de s'adapter pour trouver la souplesse dans la règle.

Il faut relier les notions de paysage et de territoire et reformer et/ou renforcer les liens avec la nature. En ce qui concerne le paysage non bâti, il faut se poser notamment la question du choix de zones à aménager pour préserver les terres les plus productives, et par conséquent l'agriculture vivrière à proximité des villes.

La prise en compte de la gestion des eaux de ruissellement et de la perméabilité de sols est également importante.

Pour faire face aux enjeux complexes correspondant aux divers critères: l'échelle, la typologie, l'usage des quartiers, les besoins quantitatifs. On doit faire appel à la concertation des différents acteurs impliqués et au partage des connaissances et des expériences.

Comment gérer le changement? On doit aborder le sujet avec une vision, en termes d'élargissement des échelles, de relativisation des valeurs. En prenant en compte ce qui est en voie de paupérisation économique, physique et sociale, en voie de *gentrification*, en voie de muséification Il nous faut une vision, un *récit* qui intègre les différentes échelles, sinon l'approche restera un exercice purement formel. Passons d'une vision statique à une vision dynamique sans tomber dans la mutation inéluctable.

Quelles sont les limites du changement acceptables? Quelles sont les limites aussi de tension entre durabilité, développement et conservation ? Le durable passe la capacité d'anticiper les mutations. Il faut inclure le périmètre dans les projets urbains pour le faire évoluer de manière durable, pour le rendre vivable et pour éviter la tension.

Il y a plusieurs échelles possibles d'intervention : celles des ambiances urbaines et celles des architectures d'intervention dans l'existant que l'on peut distinguer clairement. Le type d'insertion – harmonieux ou en rupture – dépend du niveau de réflexion sur les conditions du projet (en fonction des tissus à respecter et à préserver, de la connaissance du contexte social et de la compréhension des besoins ponctuels).

L'uniformisation de la production architecturale du fait de la globalisation des processus de fabrication, des normes et des matériaux, entraîne aussi la perte des savoir-faire et de la diversité des territoires et des architectures qui le composent.

La réglementation urbaine transmet des valeurs quantitatives qui ont tendance à banaliser le neuf et à détériorer l'image du patrimoine. La norme n'est pas en soit le problème, mais il s'agit plutôt du manque de cohérence dans l'interaction du site, de la réglementation et du programme.

En ce qui concerne le patrimoine mondial et face à l'épuisement des catégories précédentes, peut-on examiner la prospective au moment du classement ? On a besoin de concevoir les villes sur les décennies à venir, de débattre de ce que l'on doit inscrire ou non. On est obligé aussi de dynamiser les catégories sans les subordonner à un changement et de réfléchir sur celles-ci, sur l'histoire des classifications, le corpus de textes et les catégories.

## CONCLUSION

L'intérêt d'utiliser le terme paysage urbain : le terme de paysage a l'avantage d'exprimer un nouveau paradigme dans l'approche patrimoniale, en permettant d'aller au-delà de la seule approche du bâti, de l'immeuble, de la parcelle.

Le paysage traduit bien la notion de relation au site, la manière dans laquelle on s'y installe. Cela nous amène à une connaissance approfondie des tissus à respecter, à préserver et à dynamiser, à une réflexion sur l'évolution du site, son avenir, sur les interactions et concertations possibles entre ses acteurs.

La connaissance, l'interprétation et la maîtrise nous conduit à une vision claire et harmonieuse du projet urbain et des interventions contemporaines dans ces territoires diversifiés.

**Atelier 4 : Facteurs socio-économiques et culturels des paysages urbains historiques**

**Synthèse des débats: Jean-Yves CHAPUIS, Vice-président de Rennes-Métropole chargé des formes urbaines**

**Une vision de la ville ou une stratégie urbaine globale :**

Il faut sortir des « périmètres historiques » et avoir une stratégie urbaine ou une vision de la ville pour parler des paysages urbains historiques.

La ville évolue, elle bouge, elle se transforme. Son territoire s'agrandit sous l'effet de la mobilité. Il faut participer à cette évolution et ne pas être dans une position uniquement de préservation mais aussi de création.

Participer à la vision de la ville cela veut aussi dire de développer la transversalité des compétences : accepter de mettre au pot commun non seulement ces compétences mais aussi avoir la liberté d'intervenir sur les compétences des autres et aussi accepter que les autres interviennent sur ces propres compétences.

Le management urbain pour créer une véritable stratégie urbaine est donc primordial.

C'est aussi voir les compétences administratives et professionnelles qui sont nécessaires pour ce travail de transversalité et enfin d'avoir des référents qui peuvent suivre les évolutions de la ville.

**Le développement durable :**

La compacité urbaine des centres historiques est la première réponse à l'étalement urbain et donc au développement durable. Il faut faire attention de ne pas réduire le développement durable à une dimension technique et seulement environnementale. Le thème de la nature dans la ville mais aussi de l'intégration de la campagne et de l'agriculture péri-urbaine dans le paysage urbain correspond bien à ce nouveau développement qui doit aussi insister sur « l'intensité urbaine » qui permet à nos concitoyens d'avoir une vie sociale de rencontre avec les services de la vie quotidienne proche de chez eux. Le développement de petites entités de commerces de proximité de plus en plus recherché par des habitants qui souhaitent faire leurs courses quotidiennes proches de leur lieu d'habitation va aussi dans le sens du développement durable.

Il n'y a pas d'un côté le bâti c'est à dire le plein et de l'autre la campagne et la nature c'est-à-dire le vide tout est un plein mais avec des fonctions différentes.

### **La gouvernance locale**

Une stratégie urbaine implique une véritable maîtrise d'ouvrage urbaine qui soit capable de regrouper autour d'elle les compétences pour répondre à des stratégies multiples **dans un monde incertain et complexe.**

Le professionnalisme des métiers de la ville, une organisation administrative compétente et performante est de plus en plus nécessaire pour traiter la ville.

Il faut agir sur un territoire pertinent avec un véritable pouvoir local qui doit avoir les compétences professionnelles à sa disposition pour agir.

Comment travailler entre le public et le privé ?

Quelle culture partagée faut-il créer ?

L'évolution des modes de vie est essentielle pour saisir l'évolution de la ville (voir annexe un texte sur ce point)



**Dresde et l'Unesco:  
questions sur les catégories de classement  
et la gouvernance des sites classés au patrimoine mondial**

**Denis BOCQUET**, Historien-Urbaniste, Directeur de l'Institut français de Dresde

Si en juillet 2009, lors de la réunion de Séville, Dresde a été exclue de la liste des sites classés au patrimoine mondial par l'Unesco, et si le fond de l'affaire, la construction d'un pont routier au beau milieu du paysage protégé, ne fait pas vraiment débat, le cas de la ville des bords de l'Elbe n'en demeure pas moins au cœur des enjeux de redéfinition non seulement des catégories présidant au classement, mais aussi des modalités de gouvernance des rapports entre sites classés et instances relevant de l'Unesco. Cette dimension doit être examinée tant pour ce qui concerne le moment de la procédure de classement que lorsque se présentent des obstacles ou des points litigieux et lorsque les tiraillements entre volonté d'évolution, notamment en matière d'infrastructures, et désir de protection sont au plus fort. Au moment où s'ouvre, pour l'Unesco et l'Icomos, une phase de révision des catégories en vigueur et de mise à jour des concepts présidant à la typologie et aux critères de classement, le cas de Dresde, dont l'éphémère passage dans la liste des sites du patrimoine mondial est à plus d'un titre révélateur, peut en effet être utilisé comme support à une réflexion dépassant les simples épisodes de la confrontation entre projets locaux et tutelle internationale, touchant à la nature même des procédures et des catégories de classement.

L'esprit n'est pas ici la narration détaillée de toutes les péripéties de l'aventure de Dresde et de son pont, entre tribunal administratif, referendum municipal, mobilisation civique et instances internationales, même si l'étude, autour des débats sur le pont, d'une part des mutations de la sociologie politique interne au parti Chrétien démocrate dominant (avec l'émergence d'une classe politique saxonne face aux responsables originaires d'Allemagne de l'Ouest) et d'autre part des recompositions de la société civile du côté des anti-pont dans un fort mouvement identitaire est passionnante et fait assurément partie des points à lier à l'examen des leçons du cas de Dresde. Le pont a été l'occasion à la fois d'un déchirement et d'un réajustement de l'identité culturelle et politique locale, et le catalyseur d'une forte mutation, vingt ans après la chute du mur de Berlin: paradoxalement, si l'objectif de l'Unesco est par le classement de développer la conscience civique locale vis-à-vis du patrimoine, on peut dire qu'à Dresde, c'est l'épisode de la perte du statut Unesco qui a été le moteur le plus puissant dans l'émergence d'une nouvelle conscience partagée de la valeur paysagère et patrimoniale des rives de l'Elbe.

Tant dans l'analyse du rapport tout autant trop complexe et trop dichotomique entre site classé et Unesco que dans la compréhension des processus locaux d'appropriation, on est en plein dans les enjeux qui sont ceux de la redéfinition actuelle de la philosophie du classement. L'enjeu principal est clairement celui de rendre possible un passage du statique au dynamique dans la catégorisation du patrimoine, sans ni stériliser tout apport potentiel de la création contemporaine ni ouvrir la voie à une défiguration infrastructuraliste du paysage urbain. C'est la notion d'authenticité, en partie à la base des classements actuels, qui est au centre des débats. Mais également les instruments de l'inscription au patrimoine mondial et de la gouvernance négociée des sites classés. On est dans un domaine où l'élaboration des paradigmes relatifs à la protection des monuments, des villes, des sites, a été empreinte d'un

grand pragmatisme, de ce qu'on appelle en Italie le *concettualizzare facendo* mais où clairement les mésaventures et litiges récents et leur conséquences possibles sous forme d'une sorte de jurisprudence Dresde, invitent à réfléchir aux moyens pertinents de passer à une phase nouvelle, dont la principale caractéristique serait de permettre une gouvernance plus adaptée aux problèmes qui s'accumulent faute d'avoir été traités à la source et faute de pouvoir être gérés en amont. Du fait que le concept, dans le domaine des sites du patrimoine mondial, naît souvent de la pratique et des limites de cette pratique, le cas de Dresde doit être précisément l'occasion, face à une complexification sociale, politique et symbolique de la réalité, tout d'abord d'exposer les contradictions des catégories en vigueur et de tenter d'en affiner certains des fondements théoriques et pragmatiques. L'aspect caricatural du cas de Dresde ne vient pas affaiblir cet impératif, au contraire.

Plutôt que d'être dans le juridique ou le politico-diplomatique, on peut utiliser ce cas comme révélateur de l'épuisement de certaines catégories utilisées pour le classement des sites et villes et comme une invitation à forger de nouveaux paradigmes et à inventer de nouvelles méthodes, plus en rapport avec la réalité contemporaine, et surtout avec les processus sociaux, institutionnels et économiques à l'œuvre. Le débat actuel sur la recommandation en gestation en est une occasion unique. L'enjeu principal de la rédaction de cette nouvelle recommandation est clairement la définition d'un nouveau cadre de gouvernance de la catégorie des sites classés qui puisse inclure une dimension de prospective, seule susceptible de prévenir des impasses dont il est anormal qu'elles se vérifient quelques mois seulement après les décisions de classement, et une dimension de médiation au sein de laquelle puissent être traités les conflits dans un rapport encadré et préalablement accepté. Il conviendrait que la future recommandation puisse inclure de telles dimensions, et ne se limite pas à une adaptation esthétique des catégories en vigueur. Renforcer le travail sur les processus, les instances et les possibilités de médiation apparaît primordial.

Tout d'abord, puisque le cas Dresde évoque les débats sur la valeur historique de la ville reconstruite et questionne les fondements de la catégorie des villes historiques (au point que le classement a largement éludé la question en se focalisant sur les rives de l'Elbe), il faut rappeler que les destructions de la guerre sont à la base de la Convention du patrimoine mondial. Dresde n'est donc pas un cas exceptionnel ou limite, mais par bien des aspects un cas type. Il y a un rapport direct entre les deux guerres mondiales et l'émergence d'une volonté internationale de protection des villes historiques. Même si l'élaboration progressive de la catégorie à partir des années 1960 sous l'égide de l'Unesco tend à se détacher de cette matrice, il serait abusif de négliger le fait que la catégorie même et les voies de sa définition viennent du traumatisme des guerres mondiales. De même qu'on ne peut comprendre le tournant majeur dans l'urbanisme européen qu'a été l'invention à Berlin de la rénovation douce et des méthodes de la reconstruction critique dans les années 1970 et 1980 sans se souvenir du contexte hérité de la guerre et de ses destructions, on ne peut réfléchir au devenir des villes historiques sans rappeler le lien originel avec les notions de protection face aux bombardements d'abord et de reconstruction ensuite. Il convient ainsi de rappeler que la notion de villes et sites à protéger naît au lendemain de la Première Guerre mondiale, au moment de la création de la Société des Nations, avec la volonté d'établir une liste de monuments et de sites à protéger en cas de nouvelle guerre. Egalement dès 1945, autour de la naissance des Nations-Unies et celle de l'UNESCO, les enjeux de la reconstruction sont au cœur de la réflexion sur la valeur du patrimoine. Certes, à partir des années 1960, on a une nouvelle généalogie de textes - la Charte de Venise de 1964, la recommandation de 1968, la Convention de 1972. On s'appuie désormais aussi sur la base de conceptualisation des années

90 qui est venue apporter une strate nouvelle, celle de l'authenticité (Nara 1994) et de l'esprit des lieux. Mais on arrive aujourd'hui au moment d'affiner ce cadre. Et penser le cas de Dresde permet assurément d'aller dans ce sens. On a sans doute oublié tout cela lorsqu'en partie pour contourner le problème de l'authenticité, on a au milieu des années 2000 inscrit Dresde, ville reconstruite selon une logique et une chronologie éclectiques, avec des bonheurs contrastés mais toujours l'expression même face à la dictature et aux mots d'ordre absurdes venus d'un contexte idéologique contraignant, d'un esprit civique admirable, au titre des berges de l'Elbe et non en tant que ville reconstruite. Mais si on regarde les éléments qui ont présidé au classement, on se rend compte que la ville en tant que ville est fondamentale. On a utilisé la catégorie de paysage culturel, de site naturel harmonieusement humanisé, pour contourner la valeur incertaine de l'authenticité de la ville reconstruite. C'est une ambiguïté que l'on paie aujourd'hui au moment de juger de travaux d'infrastructure urbaine qui sont perçus comme beaucoup plus problématiques dans un paysage culturel que dans une ville vivante. Même si le pont construit à Dresde est de toute façon traumatisant pour le paysage protégé, cela ne dispense pas de réfléchir à la pertinence des catégories de classement. Il y a autour de cette ambiguïté fondatrice une invitation à dépasser certaines des appréciations que le Mémoire de Vienne, en l'état actuel de la notion de paysage urbain historique ne permet pas encore de mesurer dans leur complexité.

Dresde est classée en 2004 et dès 2006 est placée sur la liste des biens en péril. La chronologie est frappante et interpelle sur le processus : pourquoi le péril aussitôt après l'inscription ? Comment n'a-t-on, du côté de l'Icomos et de l'Unesco, pas vu venir le piège, alors que dans le contexte local de Dresde, la demande de classement émanait en partie déjà des opposants à la construction du pont et faisait partie d'une stratégie administrative, politique, juridique et civique ? Ce pont avait été projeté dans les années 1950 et n'avait pas été construit alors. Le projet avait été relancé dans les années 1980, mais bloqué. Quand il ressort en 1996, c'est déjà le serpent de mer des débats locaux depuis 50 ans. Et comment du côté de Dresde n'a-t-on pas mesuré auparavant les implications de la demande de classement, alors que celle-ci s'inscrivait déjà dans la polémique sur le pont ? Ou plutôt comment a-t-on dans ce contexte exposé la ville à un processus si traumatique et comment aucune des procédures de l'Unesco n'a-t-elle pu mettre en évidence et traiter les questions les plus fondamentales quant à l'ambiguïté fondatrice ?

L'inscription, c'est un moment dans un programme patrimonial plus vaste où la dimension visuelle, dans le cas de Dresde comme dans de nombreux autres, a été primordiale. Ce qui est classé à Dresde, c'est un paysage culturel qui s'étend sur 18 km le long de l'Elbe, comprenant les châteaux en amont de la ville, les résidences de la Cour et de la grande bourgeoisie respectivement du 18<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup> siècles, mais également les coteaux de l'Elbe et les prairies inondables en bordure du fleuve, ainsi qu'un pont de l'ère industrielle. Le nouveau pont mord sur les prairies, au cœur de la zone centrale, et malgré les affinements progressifs de sa silhouette, reste un corps étranger à ce panorama. Les critères qui justifient l'inscription, bien que censés s'appliquer à la vallée, concernent en fait largement aussi la ville et dans l'énoncé des attendus de la décision d'inscription, on trouve l'énumération des éléments urbains qui sont son architecture de cour, son architecture bourgeoise, les collections des merveilleux musées de la ville : « la vallée de l'Elbe est un exemple remarquable d'occupation du territoire qui représente un exemple exceptionnel d'une grande ville d'Europe centrale. » Dans le flou conceptuel et typologique le plus absolu, on introduit là la catégorie de « grande ville d'Europe centrale » alors qu'on ne la traite pas vraiment dans le processus d'inscription et surtout qu'on ne se donne en rien les instruments ni prospectifs ni d'accompagnement

susceptibles d'en encadrer l'évolution du point de vue des attendus esthétiques, culturels et paysagers dont le classement Unesco est le dépositaire.

Pour ce qui est de Dresde, l'inscription marque, au moins d'une manière symbolique, l'apogée d'un programme de reconstruction lancé dès 1946 (dans le demi cercle dessiné d'Elbe à Elbe par le Dr. Külz Ring et destiné à accueillir la ville patrimonialisée et historicisée, par opposition à la ville socialiste construite tout autour), caractérisé à chaque décennie par la réouverture de grands complexes patrimoniaux et culturels (musées, château, opéra), et profondément redéfini à partir des années 90 autour de la reconstruction de la Frauenkirche et de la ré-urbanisation du Neumarkt. Ce dernier programme accorde la prépondérance à une identité culturelle visuelle extrêmement statique, inspirée d'une vedutta de Canaletto, Dresde en 1756 devenant une sorte de référent implicite, presque de modèle pictural. L'inscription vient donc dans ce contexte couronner une inflexion de la conception du patrimoine à Dresde dans un sens visualiste et picturaliste et le fait qu'elle valide largement cette évolution par les propres catégories qu'elle utilise n'est pas neutre: ni pour Dresde, ni pour les catégories en question, ni pour la nature des classements au patrimoine mondial. L'urbanisme patrimonial à Dresde dans les années 1990 marque en effet une rupture non seulement avec ce qui a été fait dans les années précédentes, mais aussi avec les principes qui s'affirment ailleurs en Europe. Même si on a des signes annonciateurs dans les années 1980, de ce qui deviendra le programme des années 1990 et 2000, recréer la Frauenkirche, qui avait été laissée en ruines en tant que mausolée du bombardement de 1945, butte témoin de la tragédie de la destruction de la ville, et recréer autour de l'édifice un écrin néo-baroque, voire néo-néo-baroque, pose question à tout un ensemble de catégories regardant les villes historiques et leur authenticité, dans une dimension qui pourtant n'a été vraiment affrontée à aucun moment au cours de la parenthèse Unesco qu'a vécue la ville. Dans un programme immobilier de nature privée, mais qui dans sa spatialité et son façadisme répond aux choix de la planification municipale, Dresde met en place un urbanisme patrimonial aux inflexions très intéressantes. Celui-ci ne reprend pas d'ailleurs forcément la trame urbaine existante, au profit d'une recherche esthétique relevant du décorum des tableaux de Canaletto plus que de la volonté de 'faire de la ville'. Ce n'est pas de la copie, ni de l'identique, le bâtiment n'est pas même au même emplacement, mais c'est une évocation de l'image. On fait entrer la ville de Dresde dans le panorameter, ce panorama cylindrique peint réalisé dans un ancien gazomètre par un artiste, qui a recréé le paysage de la ville tel qu'en 1756, avant les premiers bombardements de la guerre de la guerre de Sept ans. La reconstruction de la Frauenkirche, inaugurée en 2005 dans l'euphorie post-dictature, et le programme immobilier qui l'entoure, en viennent à symboliser la renaissance de la ville après la réunification. Mais aussi à apporter à la réflexion en cours sur les villes historiques, la reconstruction et l'authenticité des éléments de réflexion fondamentaux que d'abord les choix relatifs à la zone classée puis les controverses sur le pont n'a jamais su traiter.

Voilà une ville qui vit dans un mythe d'elle-même très statique, et qui est confortée dans cette inflexion de sa reconstruction par une inscription au patrimoine mondial elle-même statique, qui de plus élude largement la catégorie urbaine dans la construction du paradigme. Du coup, voir surgir quelques mois seulement après le classement un conflit autour d'un autre rythme de la ville, celui du rattrapage infrastructurel, n'est pas une surprise. L'inscription est venue conforter une attitude « paysagiste » de l'identité culturelle urbaine et a renforcé le piège. L'inscription sanctifie cette vision tout en ne traitant pas, ni dans le présent des négociations d'entrée ni dans le futur de la dimension prospectives, les obstacles pourtant attendus relevant

du domaine infrastructurel. Alors même que le classement était instrumentalisé dans ce contexte. Pourtant, le rapport de Dresde au patrimoine va beaucoup plus loin que la dichotomie entre ces dimensions et il est dommage que le classement n'ait pas intégré les autres dimensions largement présentes dans l'histoire locale récente de la ville mais également dans sa conscience civique, culturelle et patrimoniale. On peut lire en effet les débats sur le pont sous l'angle du rapport civique d'une ville à sa culture et au paysage que cette culture a constitué. Une dimension d'identité civique et citadine que la ville avait su préserver même au temps de la dictature. Et ce qui est admirable à Dresde, c'est que les instructions idéologiques de Moscou et de Berlin les plus rigides et les plus dogmatiques quant à l'architecture et à l'urbanisme, aient été digérés en quelque sorte par cette inertie civique citadine qui a relativement préservé la ville des absurdités du temps du stalinisme et lors des phases les plus dogmatiques de construction de la ville socialiste selon les principes de l'architecture industrialisée. On était en 1990 dans une période où la ville, même dans le cadre dictatorial et avec toutes les ambiguïtés que cela comporte, était parvenue à préserver la dimension patrimoniale de sa culture urbaine, et à mettre en œuvre un plan de reconstruction, commencé dès 1946 par le dessin d'un périmètre historicisé, puis confirmé par la reconstruction de tous les établissements culturels – du musée du Zwinger ré-inauguré en 1958 pour le retour des œuvres confisquées par Moscou, jusqu'à la dernière phase, l'Opéra, inauguré en 1985, qui constituait à la fois une reconstruction à l'identique du bâtiment de Semper et l'Opéra alors le plus moderne d'Europe. Une ville qui avait su absorber les directives les plus dogmatiques pour préserver sa dimension d'identité civique culturelle.

Le pont vient à la fois gâcher le tableau, autant en tant que vedutta à la Canaletto qu'en tant que contexte civique et culturel, et susciter dans l'opposition une phase de développement de cette même identité civique et culturelle. C'est pourquoi la punition que Dresde a subie touche la ville bien au-delà des seuls promoteurs du pont défigurant le lit de l'Elbe. Car si elle vient sanctionner la rayure indélébile sur la vedutta, elle vient aussi donner un coup très dur au développement de la vie civique orientée vers la préservation du patrimoine, alors justement cette dimension fait partie des buts de l'UNESCO. La punition vient aussi valider un choix contestable quant à la notion de ville historique à Dresde: un centre historicisé qui devient une caricature de lui-même, et autour une ville dont les exigences infrastructurelles priment sur toute vision articulée du patrimoine. Le cas de Dresde montre ainsi le besoin de promouvoir pour le classement des sites du patrimoine mondial, des paradigmes plus adaptés, et surtout des procédures plus articulées.

La controverse sur le pont, à Dresde, marque aussi, et en partie détermine, un grand tournant dans la vie politique locale. Depuis 1990, en Saxe et à Dresde dominait largement un personnel politique venu de l'Ouest, envoyé parfois dès le printemps 90, lors des premières élections démocratiques dans l'ancienne RDA. Le pont, c'est donc aussi un énorme tournant dans ce domaine (conjugué avec les scandales liés à la gestion bancaire) et dans l'investissement identitaire de ce personnel politique. La controverse sur le pont coïncide avec la fin de la génération politique importée de l'Ouest et à l'émergence au sein du parti chrétien-démocrate d'une génération locale. La décision de construire le pont est perçue comme une décision du Land de Saxe, car c'est lui qui décide de cette infrastructure d'Etat et la finance majoritairement. La transition dans la sociologie politique, accélérée en outre par la crise financière, s'accompagne du retour en force sur la scène civique, en opposition au pont, d'une autre génération perdue, celle des anciens opposants au communisme qui n'avaient jamais vraiment trouvé de débouché civique après 1990. A la mairie aussi bien qu'au Land se joue un tournant politique identitaire avec l'arrivée d'une génération saxonne, et dans la société, une

nouvelle identité se dessine. Si dans la nouvelle configuration, le pont a malgré tout été confirmé, l'impact des débats a été fort sur l'identité culturelle et politique locale. Là encore, la sanction est sévère et ne résout bien sûr rien, alors qu'une meilleure connaissance des processus à l'œuvre, insérée dans une gouvernance adaptée, aurait sans doute permis d'éviter l'accumulation d'impasses dont a pâti Dresde. Le cas de Dresde invite aussi à réfléchir au rapport entre instances Unesco et formes d'expression de la démocratie locale. Entre referendum local (gagné en 2005 à 68% par ceux qui soutenaient le projet de pont) et pétitions civiques (ayant contre le pont rassemblé des dizaines de milliers de signatures), c'est en fin de compte la justice qui a tranché, sans que l'on ne soit parvenu, faute de cadre adéquat, à inventer des procédures susceptibles d'éviter que le classement au patrimoine mondial ne soit instrumentalisé.

Ce cas illustre donc éminemment le besoin non seulement d'une réflexion nouvelle sur la notion d'authenticité, mais aussi d'une dimension prospective dans la gouvernance des sites du patrimoine mondial, et d'instances de médiation où puissent avoir un écho les débats locaux dans une situation moins dichotomique.

L'échec de Dresde est le fruit non seulement d'un contexte local, mais aussi en partie de l'inadaptation de la structure de gouvernance liée au classement. Ces dernier point s'annonce comme crucial dans définition de la prochaine recommandation sur les paysages urbains historiques, et la réflexion à ce sujet peut trouver avec Dresde un cas limite qui invite à surmonter les impasses de la catégorie.

## Synthèse générale

**Jean-Louis MARTINOT-LAGARDE**, Chef de l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine

Avant de proposer des conclusions pour ces journées de séminaire, il est bon de rappeler que les propositions d'inscription à la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO reflètent les questions que se posent les États sur les valeurs qui les fondent et qu'ils souhaitent préserver, développer. Parmi celles-ci la ville, la civilisation urbaine, est l'objet d'atteintes dues à la pression foncière, à la mondialisation de l'économie ou aux questions posées par le changement climatique et l'épuisement des ressources d'énergie. Les États, les collectivités, les associations sont confrontés à de nouveaux enjeux s'agissant de la conservation et de la gestion du patrimoine urbain. Retournement en politique internationale, des organisations mondiales voient dans les villes un avenir qu'elles avaient jusque là placé dans l'économie rurale.

Le Comité du patrimoine mondial a adopté depuis 1992 la notion de paysage culturel et n'a eu de cesse, avec ICOMOS, de proposer des définitions de celui-ci. De colloques en conventions, nos deux journées s'inscrivent dans un long processus de création normative : définition du paysage urbain historique, recommandations pour sa conservation. Notre objectif est la rédaction d'une proposition à la conférence générale de l'automne 2011.

Hier, Yves Dauge, dans l'introduction au séminaire, a proposé une définition qui s'inscrit dans l'histoire du paysage urbain pour le poursuivre. Établir les notions d'échelle, de territoires de développement, c'est proposer les bases d'un projet urbain, avant de définir une politique pour sa mise en œuvre. C'est la question du rapport entre l'Etat et le local, de la prise en compte de la population, de ses centres d'intérêt, de sa réflexion, de son adhésion.

Mais sur quelles bases ? La connaissance des villes en est une. C'est là que se place le travail des ateliers de l'après-midi qui avaient pour tâche de mieux définir des axes de connaissance et des modes de partage.

Partages qui nous ont été proposés à deux niveaux : dans la ville, pour son développement ; dans un échange Nord-Sud que l'inscription comme patrimoine mondial impose. Nous devons partager avec Luang-Prabang où les villes chinoises évacuées de leur population pour créer des centres touristiques.

Dans son introduction Ron Van Oers, chargé de programme au CPM, a illustré par les vues des grands paysages urbains des lieux de notre problématique : 33 rapports, étudiés en 2007 en Nouvelle-Zélande, étaient autant d'alarmes sur

l'impact des projets d'infrastructures, de hiatus dus à l'implantation de nouvelles architectures ou la hauteur de tours. Il a également résumé le mémorandum de Vienne qui définit l'espace urbain comme un «paysage» où doit s'établir une relation harmonieuse et intégrée entre conservation et projet afin d'y préserver son authenticité, son intégrité et ceci de façon durable.

*«Le paysage urbain historique étant un système de composants matériels et de leurs relations qui sont le résultat d'un processus conditionné par des contraintes sociales économiques, politiques et culturelles au fil des ans»*

Le concept de paysage urbain historique contribue à lier les éléments du patrimoine matériel et immatériel, à **évaluer** et **comprendre la ville comme un processus non comme un objet**. En clair, il implique l'acceptation du changement.

Voici les titres des 4 ateliers correspondant à autant d'approches du processus que nous cherchons à définir :

#### 1.- Identification du paysage urbain historique

- l'effort des méthodes du paysage dans l'analyse
- l'analyse de ses limites, les franges
- comment est-il produit

#### 2.- Connaissance historique : production et partage

Les outils de la connaissance

- connaissance archéologique et historique
- connaissance humaine : pratiques et représentations de ses habitants, le patrimoine immatériel
- comparaison à des références -établissement de la V.U.E.

#### 3. - Préservation des paysages urbains historiques et mutations contemporaines

- quels outils, quelles gestions pour une évolution harmonieuse  
échelle du site / échelle du projet  
gouvernance afin d'articuler connaissance et projet

#### 4. - Facteurs socio-économiques et culturels des paysages urbains historiques

- développement et régulation :  
intervention des pouvoirs publics ou interaction entre les habitants

#### Atelier 1 – Identification du paysage urbain historique



En reprenant pour base la convention européenne du paysage, l'atelier a mis en avant la représentation sociale de celui-ci -portant valeur- et dont le caractère résulte de facteurs socio-culturels de facteurs naturels, de facteurs économiques et de leurs interactions.

La difficulté de cet exercice tient dans le caractère «volatile» des références humaines. Il s'agira de bâtir un équilibre entre le corpus des données historiques et archéologiques -références dites objectives- et la représentation de ce corpus. Ceci nécessite en priorité des conditions d'éducation, de participation des populations permettant de passer d'un espace vécu à un espace regardé avant de pouvoir envisager un espace projet.

En d'autres termes, il faut fournir les moyens de passer un plafond de verre frontière entre espace vécu et espace perçu puis interprété.

Dans l'éventail des moyens, l'atelier a rejoint les préoccupations des autres ateliers sur l'établissement d'une gouvernance urbaine ayant des outils d'appréciation du projet et disposant de compétences : services de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

L'atelier propose un objectif : l'inscription de la ville sur la liste du patrimoine mondial impose de faire mieux que ce qu'impose la réglementation nationale. Il propose aussi une définition du paysage urbain : « complexe socio-écologique-urbain ».

#### Atelier 2 – Connaissance historique: production et partage

L'atelier 2 formule des vœux :

- . il faut élever le niveau de connaissance sur le site,
- . il faut diversifier les approches,
- . il faut transmettre clairement afin d'obtenir une adhésion au projet.

Il relève un paradoxe : la zone tampon, zone ouverte, est très mal documentée dans les dossiers. Or, c'est la zone des développements de la cité les plus importants donc des risques. La zone tampon doit être analysée avec le même degré de finesse que la zone centrale avant de proposer des règles urbaines qui lui soient propres. De là à exprimer un besoin de connaissance de l'ensemble du territoire communal il n'y a qu'un pas et un autre vœu pour sa bonne gestion.

Il a examiné enfin la constitution des dossiers de candidature :

Le bien doit être défini comme un organisme vivant dans ses processus, ses capacités. Les éléments fournis doivent correspondre à la définition de l'objectif du candidat, avec ses moyens et non en fonction d'une norme.

Abordant également la question de la gestion du paysage urbain, il propose que les éléments de connaissance soient la trame qui permet de «continuer le récit».

En dernier lieu, il a insisté aussi sur l'importance de faire partager ce récit, ce partage conditionne la cohérence de sa poursuite.

### Atelier\_3 – Préservation des paysages urbains historiques et mutations contemporaines

«mutation» ou «grand écart» c'est en ces termes que l'atelier a tenté de se définir

L'atelier a pris deux références : le grand panorama solidaire brossé par Yves Dauge et les soucis du quotidien, la mutation urbaine. Il propose un schéma en double spirale : traiter le quotidien, ne pas oublier l'avenir, la solidarité pour analyser les projets.

Il a cherché à définir les éléments constitutants du paysage : paysage visuel, territoire historique ou paysage virtuel.

Il a cherché à définir qui assumait le risque en période d'incertitude et ainsi affirmé le retour du politique sur le technocratique.

Il propose une définition: le «durable» c'est «changer dans le doute». L'exemple récent du conflit de normes dans les débats du Grenelle de l'environnement entre enjeux patrimoniaux et enjeux climatiques doivent se résoudre par le haut en les faisant se réapproprier par la société.

### Atelier\_4 – Facteurs socio-économiques et culturels des paysages urbains historiques

La ville évolue mais il faut sérier les questions et les anticiper en établissant une stratégie urbaine, c'est la responsabilité des élus.

Mais ceux-ci ne pourront assumer leur responsabilité qu'en s'appuyant sur des services de maîtrise d'ouvrage urbaine leur apportant une connaissance du territoire, une méthode d'élaboration des projets.

Merci d'avoir rassemblé des matériaux, des démarches qui permettront à ICOMOS de formuler des propositions au comité sur l'avenir du patrimoine mondial :

- en insistant sur la notion de récit où s'agrègent des données nouvelles dans le site; récit qui peut déborder du centre à la zone tampon voire au territoire quand il est porté par le politique,
- en actant une évolution souhaitée d'un système normatif à un système de réseaux ou «en réseau» capable d'évolution

- sans oublier les recommandations de forme contenues dans la résolution votée par le Comité du patrimoine mondial et rappelée avec le calendrier par le représentant de la commission française :

\* nous disposons de 2 ans de négociations (2009-2011) à propos de ce projet de résolution mais il semble que la forme du préambule serait la plus adéquate pour exprimer la priorité de «faire-vivre» les paysages culturels pour lesquels l'assemblée s'est exprimée.

\* Le travail accompli est important mais il sera essentiel de le poursuivre. Appel est fait au volontariat autour de la DAPA et de l'Icomos,

\* Le texte proposé devra être accompagné d'exemples.

•Conclusion de la conclusion :

Le séminaire a insisté dans ses ateliers sur le rôle essentiel du politique dans l'évolution des paysages urbains historiques et sur l'importance pour lui de disposer d'une maîtrise d'ouvrage urbaine forte.

Elle sera support de son action:

**Apportant l'information,  
Proposant un processus et non un modèle,  
Permettant une participation.**

## ANNEXES

### Annexe 1 : complément de l'Atelier 2

LES ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LA DETERMINATION DU TRACE DU SITE DE LIVERPOOL

Maritime Mercantile City Liverpool, nominated World Heritage Site, Management Plan  
Liverpool City Council, déc. 2003, pp. 119-20

(Traduction)

#### 4.15 DELIMITATION DU SITE

4.15.1 Les limites d'un site du Patrimoine Mondial devraient répondre aux critères qui contribuent à sa valeur exceptionnelle, qui sont les suivantes dans le cas de Liverpool :

- \_ S'assurer que la valeur exceptionnelle du site est bien reflétée dans les éléments du paysage pris en compte : organisation spatiale, structure, matériaux, forme et fonction ;
- \_ S'assurer que le secteur délimité fait preuve de la cohérence du caractère du paysage urbain et témoigne suffisamment de l'ensemble paysager ;
- \_ Permettre une gestion effective du site et de ses valeurs ;
- \_ Refléter la forme historique et la fonction du site ;
- \_ Prendre en compte uniquement des éléments authentiques du paysage urbain ;
- \_ Suivre des périmètres de secteurs protégés autant que possible et approprié.

4.15.2 Une partie du processus d'élaboration du Plan de Gestion a consisté dans une analyse du paysage urbain concerné dans l'objectif de tracer une limite logique et acceptable pour le site et sa zone tampon. De plus, la forme historique, la fonction et le caractère du site furent aussi examinés. La délimitation du site du Patrimoine mondial a été faite de cette façon et répond à tous les critères exposés ci-dessus. De façon plus précise, la limite :

- \_ Englobe les éléments clés du site du point de vue de l'architecture et de la technologie ;
- \_ Englobe un paysage urbain qui est dans l'ensemble authentique dans son plan et sa forme, malgré la perte et l'altération de certains édifices et des modifications ponctuelles au réseau historique des rues ;
- \_ Réflète largement d'importants secteurs de caractère pour permettre une gestion effective du site et la protection de ses valeurs ;
- \_ Dans l'ensemble suit, où est placée à l'intérieur, de limites de zones protégées pour permettre une gestion effective du site et la protection de ses valeurs.

4.15.3 On considère que de la sorte la délimitation du site est robuste et inclut tous les éléments qui touchent à sa valeur exceptionnelle. Toutefois, les changements futurs à l'intérieur et autour du site, et de futures recherches, pourront conduire à des ajustements du périmètre, qui pourront être pris en compte dans le cadre du suivi selon une période de 6 ans. D'autres points nombreux auront à être considérés dans le cadre de la gestion à long terme du site.

*Acceptation de la délimitation*

4.15.4 Si l'on veut que la valeur universelle exceptionnelle du site du Patrimoine Mondial soit correctement protégée et mise en relief, il est important que le périmètre soit accepté par toutes les institutions impliquées par la gestion du site. Les documents actuellement élaborés par les principales institutions locales tendent à faire référence au site du Patrimoine Mondial mais n'incluent pas de plans en montrant l'étendue et la localisation.

Les documents significatifs produits par ces institutions devraient inclure autant que nécessaire le détail du périmètre du site et de sa zone tampon pour promouvoir la reconnaissance et l'acceptation du site du patrimoine Mondial dans le futur. Ceci devrait en outre aider ces institutions dans l'organisation de la gestion et garantir que les aménagements et changements futurs tiendront compte du site et de ses valeurs.

4.15.5 Pour le principal, le site n'est pas délimité par un élément clairement identifiable, à l'exception du mur des Docks sur une partie de son étendue. Cette absence d'éléments physiques définis pour marquer le périmètre rend l'identification du site très difficile sur le terrain. Il est peu aisé, sans carte détaillée, de savoir si un point particulier est à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre et si l'on vient de quitter ou d'entrer dans le site du Patrimoine Mondial. L'appréhension du site et de son périmètre seraient grandement facilitée par la mise en œuvre d'une signalisation, de mobilier urbain et d'aménagements publics appropriés. Une présence accrue du logo et de la délimitation du site du patrimoine Mondial contribuerait à promouvoir la reconnaissance du statut du site dans le Royaume-Uni et contribuerait à la promotion du concept de Patrimoine Mondial.

**Bernard Gauthiez**, Chercheur,  
UMR « environnement, villes, sociétés »,  
professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon III.

## ANNEXE 2 : complément à la synthèse de l'atelier 4

Notre réflexion ne peut pas se développer sans prendre en compte l'évolution des modes de vie et de consommation.

Les territoires sont bousculés par les modes de vie (Jean Viard) : « On est dans une société, où la vraie difficulté, c'est de regarder le présent avec l'oeil du présent. Nous regardons le présent avec l'oeil du passé, avec celui de notre formation, avec ce que nous avons appris à l'école ».

Cinq idées :

### Nous sommes à l'heure de l'individualisation.

L'individualisation entraîne à la fois une exigence plus forte de nos concitoyens par rapport à la question urbaine mais aussi une fragilité psychologique plus présente dans le dialogue urbain.

Il faut redéfinir le vivre ensemble.

### Nous sommes dans la consommation émotionnelle.

Regarder le présent avec l'oeil du présent : Par le truchement des choses nous cherchons moins l'approbation des autres qu'une plus grande souveraineté individuelle, une plus grande maîtrise des éléments de notre univers ordinaire. Les objets ne sont plus vus comme des objets qu'il faut posséder mais comme des objets qui nous rendent service.

### Le temps libre a été privatisé.

Le temps libre privatisé rend les relations sociales plus difficiles ; aussi les lieux publics et les mobilités doivent-ils être particulièrement étudiés.

### Etre en vacances dans sa ville.

Il se développe une nouvelle conception du quotidien, une réappropriation de son propre temps. Toutes les études montrent la nouvelle émancipation des consommateurs, et leur volonté de décider par eux-mêmes ce qui leur est bon, utile, indispensable

### Citoyenneté urbaine

La citoyenneté urbaine pour parfaire la démocratie et lui donner un contenu concret auprès des citoyens

La ville qu'est ce que c'est ? C'est d'abord des relations humaines que nous devons dans notre action publique rendre encore plus humaines, sans naïveté ni démagogie. Tel est, il me semble, le sens de l'action politique.

**Jean-Yves Chapuis**, Vice-président de Rennes-Métropole  
chargé des formes urbaines

ANNEXE 3

Textes de référence

DOCUMENT	SITE WEB
UNESCO, 1962, <i>Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites.</i>	<a href="http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13067&amp;URL_DO=DO_TOPIC&amp;URL_SECTION=201.html">http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13067&amp;URL_DO=DO_TOPIC&amp;URL_SECTION=201.html</a>
<b>Final Report of the Meeting on the Preservation and Utilization of Monuments and Sites of Artistic and historical Value, Quito, Equateur, 29 nov. – 2 dec. 1967, Normes de Quito</b>	<a href="http://www.icomos.org/docs/quito67.html">http://www.icomos.org/docs/quito67.html</a>
UNESCO, 1968, <i>Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés.</i>	<a href="http://www.icomos.org/unesco/6811ref.html">http://www.icomos.org/unesco/6811ref.html</a>
UNESCO, 1972, <i>Recommandation concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel.</i>	<a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001140/114044f.pdf#page=148">http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001140/114044f.pdf#page=148</a> <a href="http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13087&amp;URL_DO=DO_TOPIC&amp;URL_SECTION=201.html">http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13087&amp;URL_DO=DO_TOPIC&amp;URL_SECTION=201.html</a>
UNESCO, 1972, <i>Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.</i>	<a href="http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf">http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf</a>
UNESCO, 1976, <i>Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, (Nairobi).</i>	<a href="http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13133&amp;URL_DO=DO_TOPIC&amp;URL_SECTION=201.html">http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13133&amp;URL_DO=DO_TOPIC&amp;URL_SECTION=201.html</a>
<b>Organisation des Nations Unies, 1972, Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. [Conférence de Stockholm]</b>	<a href="http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&amp;ArticleID=1503&amp;l=fr">http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&amp;ArticleID=1503&amp;l=fr</a>
<b>Conseil de l'Europe, 1975, Charte européenne du patrimoine architectural.</b>	<a href="http://www.icomos.org/docs/euroch_f.html">http://www.icomos.org/docs/euroch_f.html</a>
<b>Congrès de l'année européenne du patrimoine architectural, 1975, Déclaration d'Amsterdam.</b>	<a href="http://www.icomos.org/docs/amst_fr.html">http://www.icomos.org/docs/amst_fr.html</a>
<b>Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, 1976, Déclaration de Vancouver.</b>	<a href="http://www.unhabitat.org/downloads/docs/924_21239_The_Vancouver_Declaration.pdf">http://www.unhabitat.org/downloads/docs/924_21239_The_Vancouver_Declaration.pdf</a>
ICOMOS, 1987, <i>Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, (Washington)</i>	<a href="http://www.international.icomos.org/charters/towns_f.htm">http://www.international.icomos.org/charters/towns_f.htm</a>
<b>Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987, Rapport Brundtland</b>	<a href="http://www.wikilivres.info/wiki/Rapport_Brundtland">http://www.wikilivres.info/wiki/Rapport_Brundtland</a>
<b>16<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial, 1992(version 2008), Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, adoption du concept de paysage culturel.</b>	<a href="http://whc.unesco.org/archive/opguide08-fr.pdf">http://whc.unesco.org/archive/opguide08-fr.pdf</a>
<b>Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement, Rio 1992, Agenda 21</b>	<a href="http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/">http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/</a>
<b>Convention du Patrimoine Mondial, Conférence de Nara sur l'authenticité, Nara, Japon 1-6 Novembre 1994, Document de Nara sur l'authenticité.</b>	<a href="http://www.international.icomos.org/charters/nara_f.htm">http://www.international.icomos.org/charters/nara_f.htm</a>

Paysages urbains historiques : Synthèse des journées techniques

<b>12<sup>ème</sup> assemblée générale de l'ICOMOS, 1999,</b> <i>Charte du Patrimoine Bâti Vernaculaire.</i>	<a href="http://www.international.icomos.org/charters/vernacular_f.htm">http://www.international.icomos.org/charters/vernacular_f.htm</a>
<b>3<sup>ème</sup> Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique, 1997,</b> <i>Protocole de Kyoto.</i>	<a href="http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf">http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf</a>
<b>Conseil de l'Europe, 2000,</b> <i>Convention Européenne du Paysage,</i> (Florence).	<a href="http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/convention_eur_paysages.pdf">http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/convention_eur_paysages.pdf</a>
<b>Conférence générale de l'UNESCO, 2001,</b> <i>Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.</i>	<a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf</a>
<b>Sommet Mondial sur le développement durable, Johannesburg 26 août - 4sept. 2002,</b> <i>Rapport du sommet mondial pour le développement durable</i>	<a href="http://www.un.org/french/events/wssd/coverage/summaries/envdev33.htm">http://www.un.org/french/events/wssd/coverage/summaries/envdev33.htm</a>
<b>Conférence générale de l'UNESCO, 2003,</b> <i>Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel</i>	<a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf</a>
<b>Conférence générale de l'UNESCO, 2005,</b> <i>Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.</i>	<a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf</a>
<b>Conférence internationale « Patrimoine mondial et architecture Contemporaine – Comment gérer les paysages urbains historiques », Vienne 12-14 Mai 2005,</b> <i>Mémoire de Vienne.</i>	<a href="http://whc.unesco.org/archive/2005/whc05-15ga-inf7f.pdf">http://whc.unesco.org/archive/2005/whc05-15ga-inf7f.pdf</a>
<b>15<sup>ème</sup> assemblée générale de l'ICOMOS, Xi'An 21 oct. 2005,</b> <i>Déclaration de Xi'An sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux.</i>	<a href="http://www.international.icomos.org/charters/xian-declaration-fr.pdf">http://www.international.icomos.org/charters/xian-declaration-fr.pdf</a>
<b>Conseil de l'Europe, 2005,</b> <i>Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société</i> (Faro).	<a href="http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/199.htm">http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/199.htm</a>
<b>16<sup>ème</sup> assemblée générale de l'ICOMOS, Québec 29 sept.-4 oct. 2008,</b> <i>Déclaration de Québec sur la sauvegarde de l'esprit du lieu.</i>	<a href="http://www.international.icomos.org/quebec2008/quebec_declaration/pdf/GA16_Quebec_Declaration_Final_FR.pdf">http://www.international.icomos.org/quebec2008/quebec_declaration/pdf/GA16_Quebec_Declaration_Final_FR.pdf</a>
<b>181<sup>ème</sup> session du Conseil Exécutif de l'UNESCO, 2009,</b> <i>Etude préliminaire concernant les aspects techniques et juridiques liés à l'opportunité d'un instrument normatif sur la conservation des paysages urbains historiques</i>	<a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001811/181132F.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001811/181132F.pdf</a>